Les caisses populaires Desjardins solidaires depuis 60 ans

« La coopération n'est pas une simple entreprise, (...) elle est, par dessus tout, une école, un enseignement de solidarité. »

Alphonse Desjardins

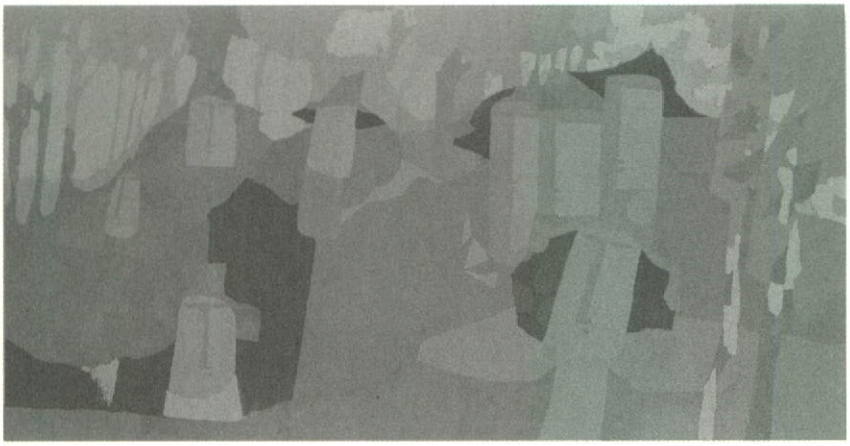

La solidarité, cette convergence d'énergies humaines.

Message du premier ministre du Canada

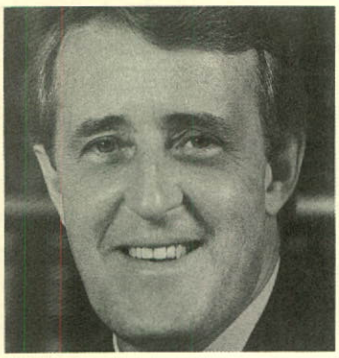

La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec célèbre cette année son soixantième anniversaire de fondation.

Le mouvement coopératif Desjardins a connu un remarquable essor au Québec depuis sa fondation. Ses principes fondamentaux demeurent toutefois constants. Heureux alliage des secteurs d'activité sociale et économique, ce mouvement rassemble des organisations démocratiques qui encouragent toujours l'esprit d'entraide et de coopération chez leurs sociétaires.

Unique en son genre, la Fédération demeure également fidèle à la tradition et aux principes des caisses populaires tout en s'orientant résolument vers le futur.

Au nom du gouvernement canadien, je félicite tous les intervenants de leurs brillantes réalisations et je souhaite à la Fédération, aux caisses populaires affiliées et aux sociétaires un excellent anniversaire et un avenir extrêmement prospère.

Brian Mulroney

Message du premier ministre du Québec

Le 60e anniversaire de la fondation de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec met bien en évidence le succès durable et déterminant du mouvement coopératif chez nous.

Instituées au début du siècle pour doter les Québécois d'un moyen financier nouveau, sur lequel nous pourrions exercer notre plein contrôle, les Caisses Populaires se sont vite avérées être un de nos outils de développement économique parmi les plus puissants, et particulièrement bien adapté à nos besoins. Cette réussite collective, largement reconnue même hors de nos frontières, témoigne avec une éloquence peu commune de tout ce dont nous sommes capables lorsque nous mettons tous ensemble nos compétences au service de notre volonté de bâtir du solide et d'être des gagnants.

Rémi Bélisle

Message de l'archevêque de Montréal

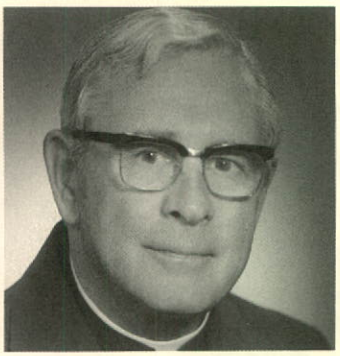

La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec célèbre cette année le 60e anniversaire de sa fondation.

À cette occasion, qu'il me soit permis d'offrir au Président, à ses collègues du Conseil d'administration et à tous les membres de la Fédération de Montréal mes meilleurs voeux.

Les Caisses populaires, grâce à leur dynamique conception de l'épargne, se sont toujours voulues des écoles de vertu civique. Si elles ont prêché à leurs sociétaires de mettre de l'argent de côté, de se constituer un capital, c'est que leur fondateur, M. Alphonse Desjardins, leur a appris que toute famille, que toute personne, a besoin d'un climat de stabilité, d'une certaine indépendance économique.

Dieu veut que nous nous servions du monde matériel qu'Il a mis à notre disposition pour que nous soyons, à son image et à notre mesure, notre Providence.

Les Caisses populaires ont été fondées dans le but de venir en aide aux petits, aux humbles. Aujourd'hui, votre Mouvement est devenu une force économique qui fait la fierté de tous nos concitoyens. L'Église par ses prêtres, ses évêques, ses leaders laïques, s'est toujours fait un devoir de vous soutenir parce qu'elle reconnaissait en vous une volonté de servir les autres.

Nous vous souhaitons de grandir encore pour que vous puissiez, avec l'aide de Dieu, rendre de plus grands services.

Paul Grégoire

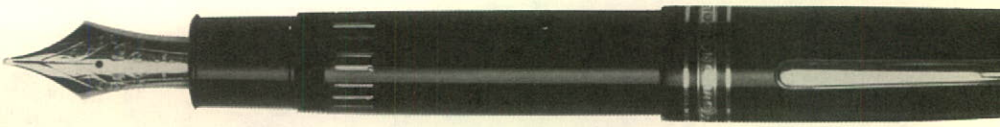

Les évêques des diocèses situés sur le territoire de la Fédération

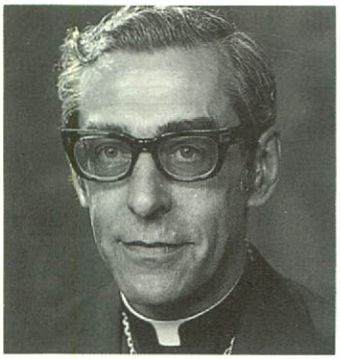

Mgr Jean Gratton
diocèse de Mont-Laurier

Mgr Bernard Hubert
diocèse de Saint-Jean-de-Québec

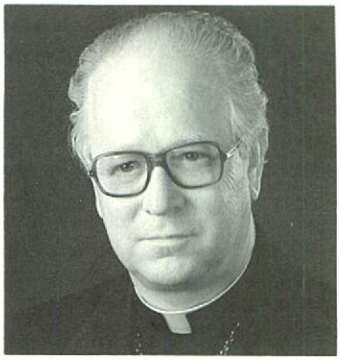

Mgr Charles Valois
diocèse de Saint-Jérôme

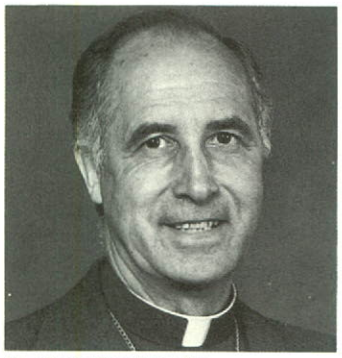

Mgr Jean-Guy Hamelin
diocèse de Rouyn-Noranda

Mgr Adolphe Proulx
diocèse de Gatineau-Hull

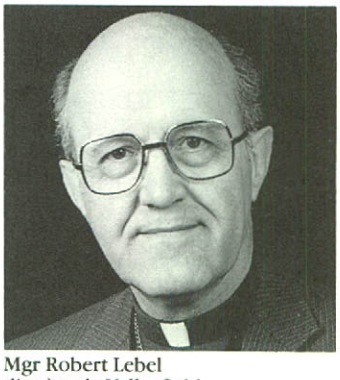

Mgr Robert Lebel
diocèse de Valleyfield

Message de M. Raymond Blais

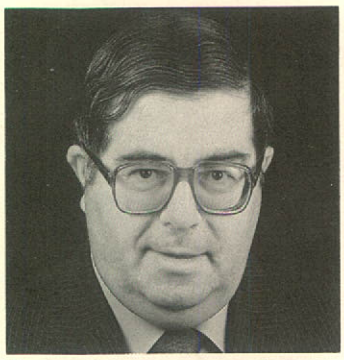

En mon nom personnel et au nom du Conseil d'administration ainsi que des employés-es de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, je désire offrir mes plus sincères félicitations aux hommes et aux femmes de la Fédération et des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, qui en leur qualité de dirigeants et dirigeantes bénévoles et employés-es ont permis, au cours des 60 dernières années, le développement de nouveaux outils d'essor économique dans leur milieu.

Ce travail de pionnier a jusqu'à ce jour produit des fruits remarquables, lequel constitue un gage d'un avenir prometteur pour les générations futures.

Raymond Blais

Raymond Blais, c.a.
Président

Message de M. Guy Bernier

Le présent recueil est la dernière manifestation du 60e anniversaire de notre fédération. Il explique ce jubilé, en rapporte les diverses phases et en marque pour ainsi dire la conclusion.

Nous pouvons affirmer que ces fêtes ont remporté un franc succès et qu'elles ont atteint les buts que leur avait fixés le Conseil d'administration. En son nom, je remercie les membres du comité qui en a assuré la préparation et tous ceux qui ont participé à leur organisation.

Nos autorités civiles et religieuses ont bien voulu adresser aux dirigeants, aux employés et aux membres de notre fédération leurs témoignages d'appréciation. Leur présence ici témoigne des liens de collaboration avec le clergé et les gouvernants qui ont traditionnellement marqué l'histoire des caisses populaires.

Cet ouvrage contient d'abord un résumé de l'histoire de notre fédération. Il n'ambitionne pas, bien sûr, présenter un récit complet. Plus modestement, il offre au lecteur les événements les plus significatifs qui ont tissé les soixante années d'existence de la Fédération et de celle de ses caisses affiliées. On a voulu également y inclure un bref rappel de la formation, des programmes et des intéressantes réalisations des onze secteurs qui se partagent le vaste territoire de la Fédération.

Une dernière partie rapporte les principales activités de ce 60e anniversaire. Elles avaient pour objectif et ont été, en fait, d'abord la célébration de la solidarité de près de deux millions de nos concitoyens, membres des 342 caisses populaires du territoire qui forment avec leur fédération un réseau dynamique, devenu au fil des années un levier économique important. Ces fêtes ont été également la célébration du dévouement et des succès de nos dirigeants dans le service de leurs concitoyens.

Nous sommes certains que ce recueil sera bien reçu par tous ceux qui participent d'une façon ou de l'autre aux activités de notre fédération et aux préoccupations de ses dirigeants. S'il contribue à affermir les liens de solidarité qui constituent notre plus grande source de satisfaction en même temps que notre force, il aura atteint pleinement son but.

Le président
et chef de la direction,

Guy Bernier

Message de M. François Richard

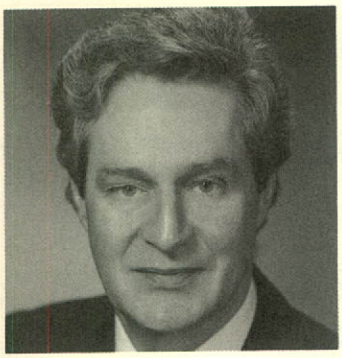

Les manifestations du 60e anniversaire de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec ont été des moments particulièrement précieux dans la vie de notre mouvement.

Elles ont d'abord été une occasion de nous rappeler des événements importants et des heures heureuses de l'organisme central des quelque 342 caisses de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Elles ont également constitué une pause historique, une occasion nouvelle de célébrer les progrès continus enregistrés par l'ensemble des caisses affiliées à la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, et dont les répercussions ont été impressionnantes sur l'envergure et sur les services de la Fédération.

Partie de presque rien — sa première année se termina en 1925 par des revenus totaux de 371,95 $ —, l'humble fédération régionale exprimait bien en chiffres le petit nombre et la faiblesse des caisses qui lui étaient alors affiliées. Mais depuis, ses revenus et son actif ont augmenté sans arrêt pour atteindre aujourd'hui une taille considérable[1]. Quelles que furent les péripéties de son existence, les années qu'elle compte furent toutes, en définitive, des années de progrès.

Mais ce progrès et ces succès parfois spectaculaires n'ont jamais été recherchés pour eux-mêmes. S'ils prennent souvent une importance considérable, c'est pour deux raisons principales: la première raison est qu'ils sont indicatifs des progrès des caisses elles-mêmes, qui sont ses propriétaires, ses déposants, et les usagers de ses services; la deuxième raison est que la croissance de sa stature financière rend possible une plus grande présence auprès des caisses et dans le milieu, accroissant ainsi son influence en même temps que sa capacité d'offrir à ses caisses affiliées des services pertinents et de qualité. Elle lui permet également de collaborer plus intensément avec les autres fédérations du Mouvement des caisses populaires et d'économie à l'organisation, à l'orientation et à l'administration de la Confédération et des institutions du Mouvement pour le bénéfice des membres des caisses et de la population du Québec.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de rendre aux dirigeants élus de la Fédération et de ses caisses affiliées un hommage chaleureux pour leur dévouement et pour la sagesse dont ils font preuve dans l'exercice de leurs grandes responsabilités.

Le premier vice-président et directeur général,

François Richard

(1) Actif total de la Fédération: 1 449 137 000,00 $ au 29 février 1984.

Les dirigeants de la Fédération

Dans l'ordre habituel: MM. Camille Montpetit, Roland Thibodeau, Jocelyn Proteau, Yvon Roberge, Guy Ménard, Guy Rivest et Yvon Sabourin, administrateurs.

MM. Gilles Clément, Alain Contant, Roger Comeau, Gérard Chabot, Roland Lapointe, Guy Bernier, Yves Léonard, Marcel Boyer, administrateurs.

MM. Serge Lamarche, Gilles Lemelin, Yvan Guérin, Yvon Leroux, Robert Guerriero, Marcel Gerbeau, Mme Andrée Gaudet et Denis Leguerrier, administrateurs.

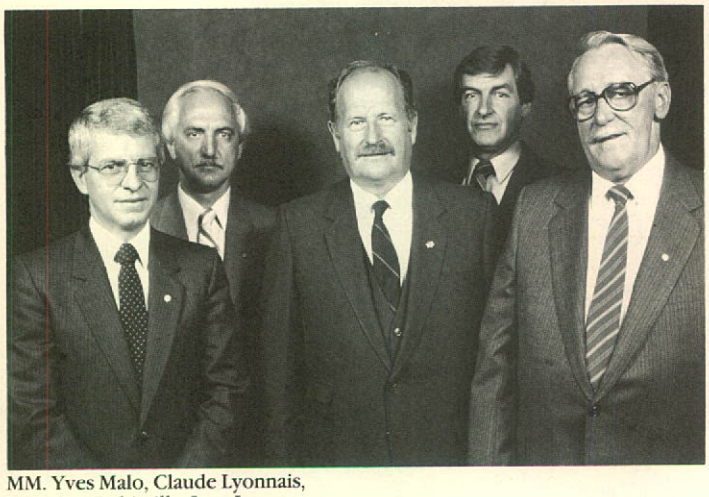

MM. Yves Malo, Claude Lyonnais, Jean-Guy Robitaille, Jean Larose et Raymond Tremblay, commissaires de crédit.

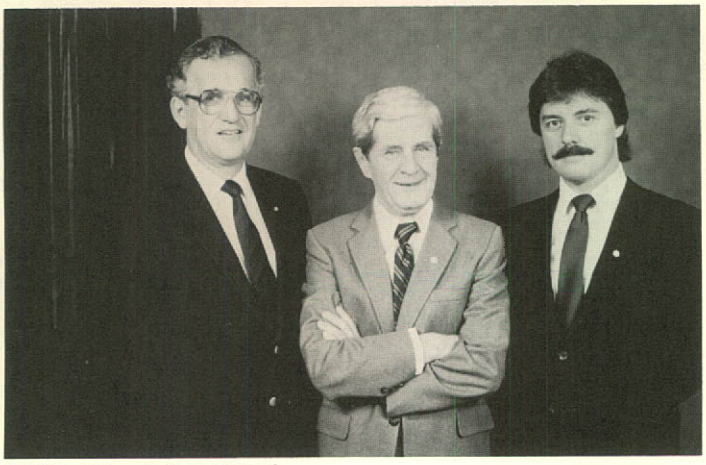

MM. Paul-Yvon LeSage, Marcel Valiquette et Jean-Guy Chaput, conseillers de surveillance.

Les anciens présidents de la Fédération

M. Henry L. Auger
(1924-1926)

M. Hector Blain
(1926-1930)

Me Eugène Poirier
(1930-1945)

Me Jacques Perrault
(1945-1950)

M. Benjamin Béland
(1950-1954)

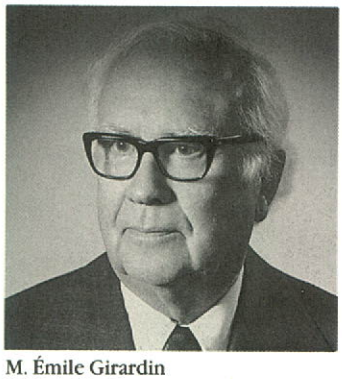

M. Émile Girardin
(1954-1971)

M. Jean-Paul Léonard
(1971)

M. J. Gaudiose Hamelin
(1971-1976)

La Fédération et ses caisses affiliées, six décennies de solidarité

Premières manifestations 1924-1934

1924

Le dimanche 27 juin 1924. Pour les délégués des 19 caisses populaires de la région de Montréal qui sont réunis à la salle des Syndicats catholiques, rue De Montigny, c'est une date importante, une heure décisive.

À la mort de M. Alphonse Desjardins, qui avait été le fondateur de plusieurs de ces caisses et leur conseiller respecté depuis les débuts, les caisses populaires de la région ont senti comme jamais auparavant leur isolement et éprouvé le besoin de se donner un lieu de rassemblement, un organisme régional, à l'exemple des caisses des régions de Trois-Rivières et de Québec.

Quelques circonstances favorables au développement des caisses populaires au début du siècle

Le projet d'Alphonse Desjardins de fonder à Lévis une caisse populaire reçut dans son milieu un accueil favorable. Des confrères et des amis du Collège de Lévis furent ses premiers disciples; la population de Lévis adhéra spontanément à *la Banque à M. Desjardins*. L'idée de cette coopérative instituée pour favoriser l'épargne et le crédit se propagea au début assez rapidement.

Pourquoi? Il y eut à cela deux raisons principales.

D'abord la perfection de son projet. M. Desjardins avait tellement bien préparé son projet de caisse dans tous ses détails; il avait tellement réfléchi à ses différents aspects, il avait si bien profité des multiples consultations qu'il mena pendant trois ans chez les dirigeants de telles institutions en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, que son «trait de génie» s'avéra dès l'abord doté de tous les attributs essentiels au succès. Il inspira confiance et s'attira des adhérents fidèles et fiers.

Deuxièmement, son projet répondait à un besoin pressant et tombait de plus dans une terre déjà un peu préparée. Depuis le début des années 1880, en effet, un travail d'éducation des adultes s'était amorcé dans les milieux ruraux: travail d'éducation à la coopération, travail d'organisation d'entreprises d'inspiration coopérative.

En 1892, M. Adolphe Chicoyne, député de Wolfe, entreprend une étude qui le conduira en 1900 à proposer au Gouvernement un bill spécial sur les caisses rurales, et en 1902, la loi des syndicats agricoles. Il fait pendant ce temps de la propagande pour les caisses rurales et la coopération agricole. M. Desjardins dira en 1905: «Les trois quarts des articles de la loi des syndicats agricoles (1903) ont été copiés textuellement dans la loi des syndicats coopératifs, (qu'il a lui-même rédigée) avec à peine l'addition de quelques mots par-ci par-là.»

Il faut aussi ajouter un autre apport dans les premières années du développement des caisses, celui de M. l'abbé J.B.A. Allaire, curé d'Adamsville qui fonda dans sa paroisse, en 1903, la première coopérative agricole.

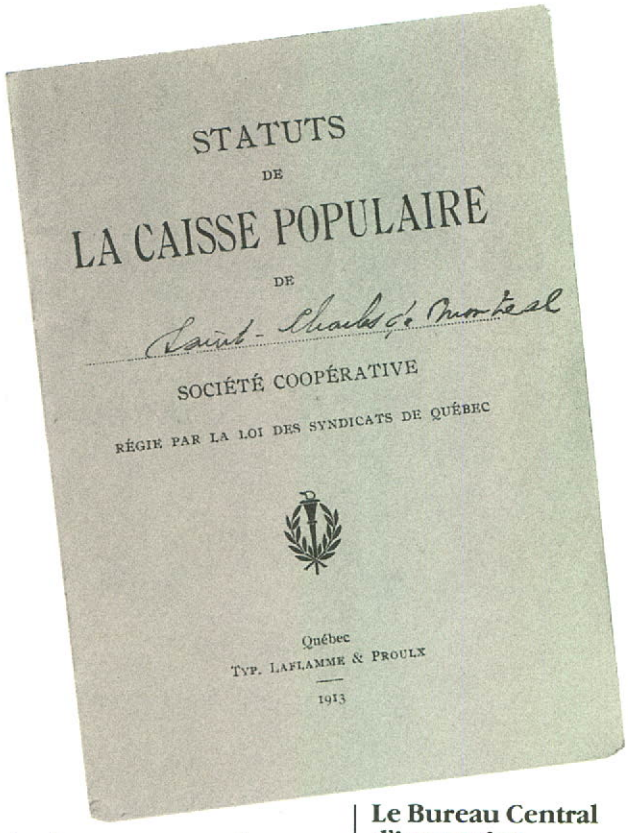
STATUTS
DE
LA CAISSE POPULAIRE
DE
Saint-Charles de Montréal
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
RÉGIE PAR LA LOI DES SYNDICATS DE QUÉBEC
Québec
TYP. LAFLAMME & PROULX
1913

Après un voyage en Europe et particulièrement en Belgique, il fonda quelques coopératives et tint en 1916 un congrès des coopératives agricoles à Oka à l'occasion duquel est fondée la Confédération des coopératives agricoles.(1)

En 1908 est votée la loi des coopératives agricoles.

Tous ces efforts eurent sans doute une influence sur le développement des caisses populaires. Il faut y ajouter l'apport irremplaçable du clergé ainsi que la sympathie active du Gouvernement provincial.

(1) Cette confédération sera écrasée en 1920 par une mauvaise transaction.

Le Bureau Central d'inspection

Guidées par la prudence, 12 d'entre elles ont fondé en 1921 le *Bureau Central d'inspection et de Surveillance des caisses populaires de Montréal.*

Ce Bureau central a accompli un travail précieux depuis sa fondation. Il a réussi à faire l'inspection de toutes les caisses affiliées et même d'autres caisses populaires; il a servi de guide aux dirigeants des caisses du territoire. La compétence et le dévouement de l'unique inspecteur, M. Jean-Baptiste Beaudoin, gérant de la Caisse de Ste-Clotilde, engagé à forfait, à 3,00 $ l'inspection, sont partout louangés. Mais les dirigeants du Bureau, et son président, M. le notaire Wilfrid Guérin sont convaincus que leur organisme de bonne foi n'est pas un instrument suffisant, qu'il n'a ni l'autorité ni les moyens de jouer le rôle que les caisses lui confient.

Le Bureau Central d'inspection, ses membres et ses officiers

Le 13 février 1921, un groupe de dirigeants des caisses de la région de Montréal se réunissent à la salle St-Sulpice pour jeter les bases d'un organisme qu'ils désignent sous le nom de *Bureau Central d'inspection et de Surveillance des caisses populaires de Montréal.*

Ils désignent sept membres pour former ce bureau:
M. Hector Blain
C.P. St-Enfant Jésus
M. l'abbé Hector Girard
C.P. St-Irénée
M. le notaire Wilfrid Guérin
C.P. Immaculée-Conception
M. le notaire J.A. Bariteau
C.P. Ste-Brigide
M. Henri Hunter
C.P. St-Irénée
M. le notaire E. Jasmin
C.P. St-Eusèbe
M. L. Bouchard
C.P. St-Hermas

Les officiers suivants sont élus:
M. le notaire Wilfrid Guérin, président
M. l'abbé Hector Girard, vice-président
M. le notaire J.A. Bariteau, secrétaire
M. Hector Blain, trésorier

Les membres de ce bureau se renouvelèrent en partie au cours des deux années suivantes. C'est ainsi que le 5 mars 1922, M. Émile Girardin fut élu membre du Bureau, et cela au moment même où s'ébauchait le projet d'une union régionale pour remplacer le Bureau d'inspection.

Il est donc urgent, conseillent-ils à l'assemblée du 27 juin 1924, que le Bureau Central soit transformé en un organisme légalement constitué selon la loi des syndicats coopératifs de Québec. Ainsi espèrent-ils, cette fédération régionale, cette *union régionale* comme ils désirent la nommer, pourra grouper toutes les caisses de la région et leur servir de guide et de support.

Le Bureau d'inspection et l'administration des caisses

Dès ses débuts le Bureau Central d'inspection et de Surveillance s'attela résolument à la tâche de perfectionner l'administration et la gestion des caisses populaires du territoire. Il étudiait minutieusement, à chaque réunion mensuelle, les problèmes multiples des caisses et leur faisait des recommandations dans tous les domaines de leurs responsabilités.

Voici un échantillon des actions que le Bureau d'inspection prescrit à une caisse récalcitrante en 1921:

a) que des rapports annuels soient préparés;
b) qu'un cahier des comptes généraux soit tenu;
c) qu'une audition mensuelle soit faite;
d) que les bonis soient payés sur le capital minimum;
e) qu'une police d'assurance soit prise sur le gérant;
f) que les commissions et conseils se réunissent régulièrement et dressent des procès-verbaux de leurs réunions.

Ce bureau d'inspection s'avéra utile, mais ses dirigeants en expérimentèrent vite les limites.

À l'unanimité, les délégués des caisses affiliées décident de dissoudre le Bureau Central d'inspection et de Surveillance des caisses populaires de Montréal. Et tout de suite, ils prennent les dispositions pour fonder *L'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins.*[1]

(1) C'est le nom que la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec reçut à sa fondation, nom qu'elle a conservé jusqu'en 1980.

Fondation de l'Union régionale de Montréal

Aumônier du Bureau Central d'inspection, M. l'abbé Aimé Boileau est élu comme président de l'assemblée. Il parle avec conviction de la nécessité de réaliser l'inspection complète et sérieuse des caisses populaires: «Nous devons, dit-il, la faire nous-mêmes si nous voulons éviter l'inspection gouvernementale». Il suggère que la loi exige l'affiliation obligatoire des caisses à l'Union régionale.

Adoption des règlements

Les règlements sont rapidement adoptés à l'unanimité, dans un climat d'enthousiasme et de détermination. Ces règlements sont inspirés de ceux des unions régionales de Trois-Rivières et de Québec. Ils définissent entre autres les buts de l'oeuvre sociale et économique que se fixe l'Union régionale, ses principes directeurs ainsi que ses moyens d'action dans l'exercice de ses responsabilités.

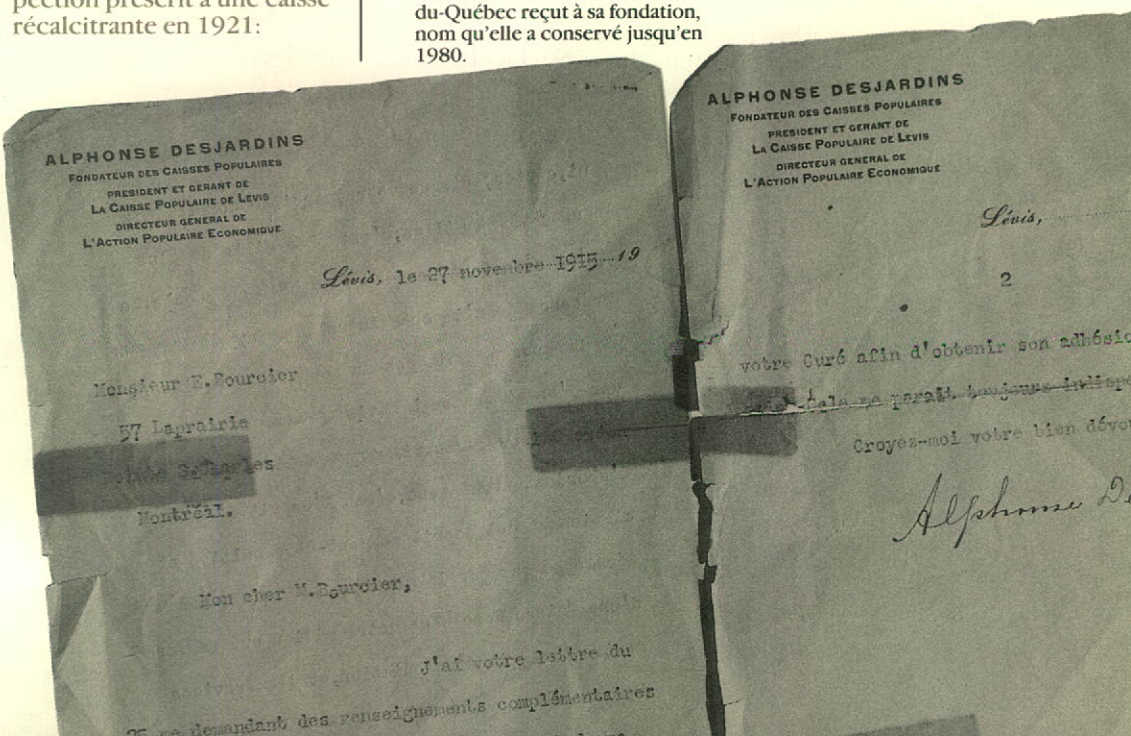
ALPHONSE DESJARDINS
FONDATEUR DES CAISSES POPULAIRES
PRESIDENT ET GERANT DE
LA CAISSE POPULAIRE DE LEVIS
DIRECTEUR GENERAL DE
L'ACTION POPULAIRE ECONOMIQUE

Lévis, le 27 novembre 1915 19

Monsieur E. Bourcier
57 Laprairie
Montréal.

Mon cher M. Bourcier,

J'ai votre lettre du
25 me demandant des renseignements complémentaires

ALPHONSE DESJARDINS
FONDATEUR DES CAISSES POPULAIRES
PRESIDENT ET GERANT DE
LA CAISSE POPULAIRE DE LEVIS
DIRECTEUR GENERAL DE
L'ACTION POPULAIRE ECONOMIQUE

Lévis,

2

votre Curé afin d'obtenir son adhésio

Croyez-moi votre bien dévo

Alphonse D

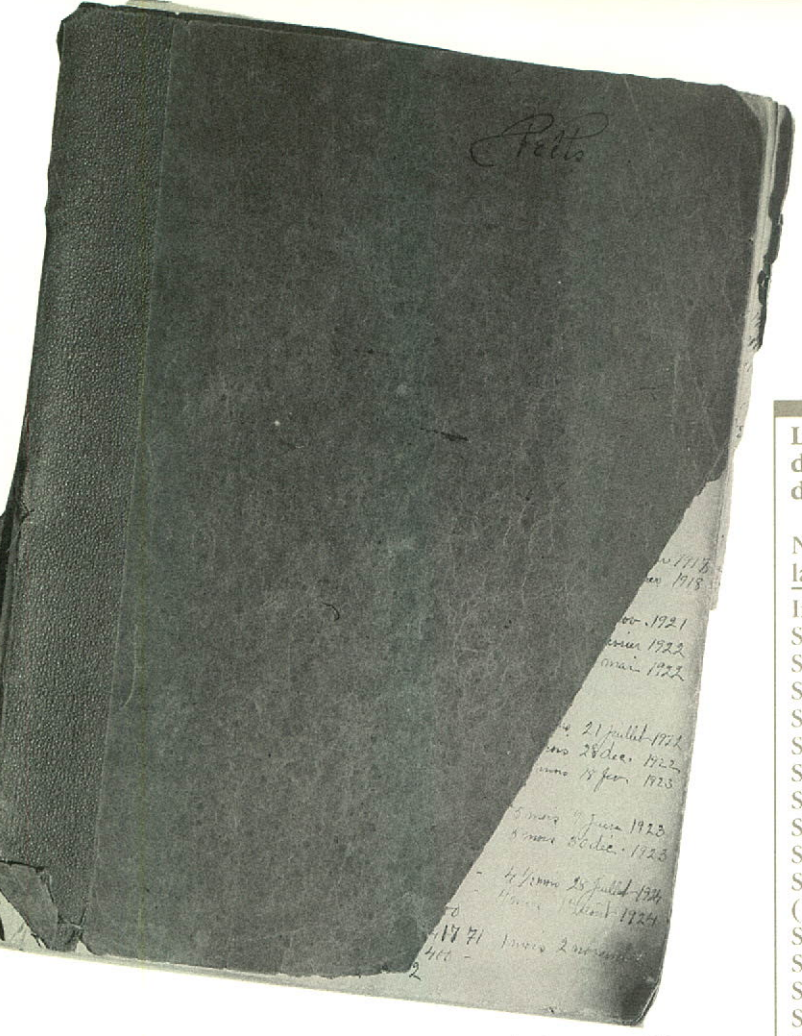

Les principes adoptés lors de la fondation de l'Union régionale de Montréal

Les principes essentiels qui régissent l'Union régionale des caisses populaires sont incorporés dans un règlement de régie interne lors de sa fondation. Ils sont ainsi exprimés:

1. Confessionalité des institutions de crédit populaire et des autres oeuvres économiques affiliées.
2. Décentralisation et utilisation locale de l'épargne dans le milieu où elle a été produite.
3. Organisation du crédit populaire par en bas, c'est-à-dire par des institutions paroissiales ou régionales.
4. L'action libre de l'initiative privée et la légitimité du concours de l'État limité à de simples encouragements.
5. L'autonomie des caisses populaires et autres coopératives affiliées dans leur organisation, leur fonctionnement, leur administration, sauf l'affiliation volontaire établie par les présents statuts.

Ces règlements définissent également les obligations financières des membres envers l'Union: elles varieront entre 5,00 $ et 50,00 $ par caisse et par année.

Élection des administrateurs

L'assemblée précise que le Conseil d'administration sera constitué de sept administrateurs. Puis, elle élit séance tenante les premiers administrateurs. Elle termine ses travaux par la prière, dans l'euphorie qui clôt ordinairement les événements importants, ainsi que les gestes collectifs accomplis dans une parfaite unanimité.

Les caisses fondatrices[1] de l'Union régionale des C.P.D. de Montréal

Nom de la caisse	Année de fondation
Immaculée-Conception	1909
Ste-Catherine (Hatley)	1913
St-Georges (Henryville)	1913
St-Sébastien	1913
St-Hermas	1915
St-Eusèbe	1915
St-Enfant Jésus	1917
Ste-Cécile	1918
Sacré-Coeur de Mtl	1919
Ste-Brigide	1919
Ste-Catherine (Montréal)	1919
Ste-Clotilde	1919
St-Charles (Montréal)	1919
St-Jacques	1919
St-Irénée	1920
Ste-Scholastique	1921
N.-Dame du Rosaire	1922
Syndicats catholiques	1923
Verdun	1923

(1) Il y a souvent eu confusion quant au nombre de caisses fondatrices de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, ainsi qu'au sujet de la date de sa fondation. Cela provient des imprécisions de la loi des syndicats coopératifs du temps. Cette loi prescrivait que les fondateurs d'une caisse signent une déclaration en double, dont l'une était adressée au greffier de la municipalité où se trouvait le siège de la société. Mais aucune précision concernant la fondation de fédérations n'était prévue dans cette loi.

Voilà pourquoi les dirigeants de la Fédération ont toujours considéré comme date de sa fondation, le 27 juin 1924, date déterminée d'avance pour la fondation par les délégués des caisses présentes à une assemblée antérieure. Ils confirmèrent leur volonté à l'unanimité au cours de l'assemblée du 27 juin 1924, date à laquelle ils adoptèrent les règlements et élirent les administrateurs de leur fédération.

Ces premiers administrateurs, ces «directeurs» comme on disait alors, sont les suivants:
M. Henry L. Auger, C.P. St-Jacques
Le notaire Wilfrid Guérin, C.P. de l'Immaculée-Conception
Le notaire J. A. Bariteau, C.P. Ste-Brigide
M. Adislas Paiement, C.P. St-Hermas
Le notaire E. Jasmin, C.P. St-Eusèbe
M. Hector Blain, C.P. de St-Enfant Jésus
M. Adélard Turgeon, C.P. de St-Irénée

Ainsi donc est fondé en ce jour un deuxième palier officiel d'association, qui exprime à sa façon la volonté de solidarité et les espérances de progrès des pionniers des caisses d'épargne et de crédit dans la grande région de Montréal.

L'administration de l'Union régionale

Dès le 2 juillet, les membres élus du Conseil d'administration se réunissent. Aussitôt après avoir formé leur bureau, dont le président est M. Henry L. Auger, le vice-président, M. le notaire Wilfrid Guérin et le secrétaire-gérant, M. le notaire J. A. Bariteau, ils se mettent résolument à la besogne. Les problèmes d'inspection commandent leur attention immédiate. Ils nomment un inspecteur des caisses: M. Omer Robitaille. Trois mois plus tard, deux autres inspecteurs seront nommés: MM. H. Desrochers et Edmond Lusignan. Les inspections des caisses sont rémunérées au taux de 5,00 $ l'inspection.

Les obligations financières des caisses à l'égard de l'Union régionale

cotisations (1924)

Les fondateurs de l'Union régionale des C.P.D. de Montréal décidèrent: «Les fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'Union régionale seront recueillis comme suit:

1. Chaque caisse ou coopérative affiliée paiera chaque année une contribution de 2% sur ses profits nets avant le paiement des bonis. Cette contribution sera fixée par le Conseil d'Administration, mais le minimum pour chaque caisse sera de $5.00 et le maximum de $50.00. Elle devra être versée au plus tard dans les trente jours qui suivent le commencement de l'année sociale de l'Union.
2. Toutes cotisations volontaires des membres honoraires seront reçues avec reconnaissance.
3. Chaque caisse ou coopérative affiliée à l'Union devra souscrire au moins dix parts de cinq piastres chacune aussitôt que la Caisse Régionale sera fondée. Ces parts seront payables en tout ou en partie à raison de une piastre par mois ou de dix piastres par année.
4. La Caisse Régionale aidera l'Union dans la mesure de ses moyens.»

Les contributions des caisses à leur union régionale, en 1924, peuvent sembler minimes 60 ans plus tard. Mais en argent de 1924, et compte tenu de la modicité de leur actif et du volume restreint de leurs opérations, elles constituaient alors un effort significatif pour les caisses.

Le territoire de l'Union régionale de Montréal

Lors de la fondation de l'Union régionale de Montréal, les dirigeants établirent son territoire comme étant la région de Montréal. Mais qu'était cette région?

À l'occasion d'une réunion tenue à Trois-Rivières en décembre 1925, les représentants des unions régionales définirent ainsi la région de Montréal pour les fins du Mouvement des caisses populaires: «Elle comprend le diocèse de Montréal et les autres diocèses adjacents qui n'ont pas de propagandistes prêtres pour la fondation de caisses populaires et, pour l'inspection, celles qui n'ont pas d'Union régionale.»

Le 5 novembre, M. Gérard Tremblay est nommé chef du secrétariat, et à toutes fins pratiques, secrétaire gérant de l'Union, et ce sans rémunération[2].

(2) M. Gérard Tremblay sera nommé sous-ministre du Travail à Québec en 1931. Il agira comme secrétaire-gérant de l'Union régionale de Montréal jusqu'en 1933.

Au cours des mois suivants, les administrateurs de l'Union établissent les règles d'action de la nouvelle entreprise. Ils étudient avec soin les rapports des inspecteurs des caisses populaires et communiquent avec elles pour leur prodiguer conseils, directives, nouvelles et pour les inviter à présenter, le cas échéant, une demande d'adhésion officielle.

1925

Les caisses ne répondent que très lentement aux demandes d'adhésion que leur adresse l'Union régionale. À sa première assemblée annuelle, le 3 mai 1925, le secrétaire rapporte qu'il considère comme affiliées 24 caisses populaires, dont 12 seulement ont dûment rempli leurs formules d'adhésion à l'Union: «Il y a pour la région, dit-il, 23 caisses qui ne sont pas encore affiliées à l'Union.»

Le premier rapport financier

Le 3 mai 1925, le secrétaire de l'Union régionale de Montréal fait rapport à l'assemblée générale des opérations financières de l'Union pour la première année. Depuis sa fondation jusqu'à la date de l'assemblée, l'Union a reçu la somme fabuleuse de 371,95$ alors que ses dépenses ont été de 351,01$, laissant un trop-perçu total de 20,94$.

Même petite, l'Union était déjà administrée avec prudence à ses débuts: c'est devenu une tradition.

Il note par ailleurs: «Comme ensemble, nos caisses populaires sont pourvues d'assez bons gérants. Leur dévouement n'a pas à être mis en doute. Nos inspecteurs ont pu, au cours de leur inspection, compléter les connaissances en comptabilité de ces collaborateurs dévoués, et leur permettre ainsi de remplir avec efficacité leur fonction.»

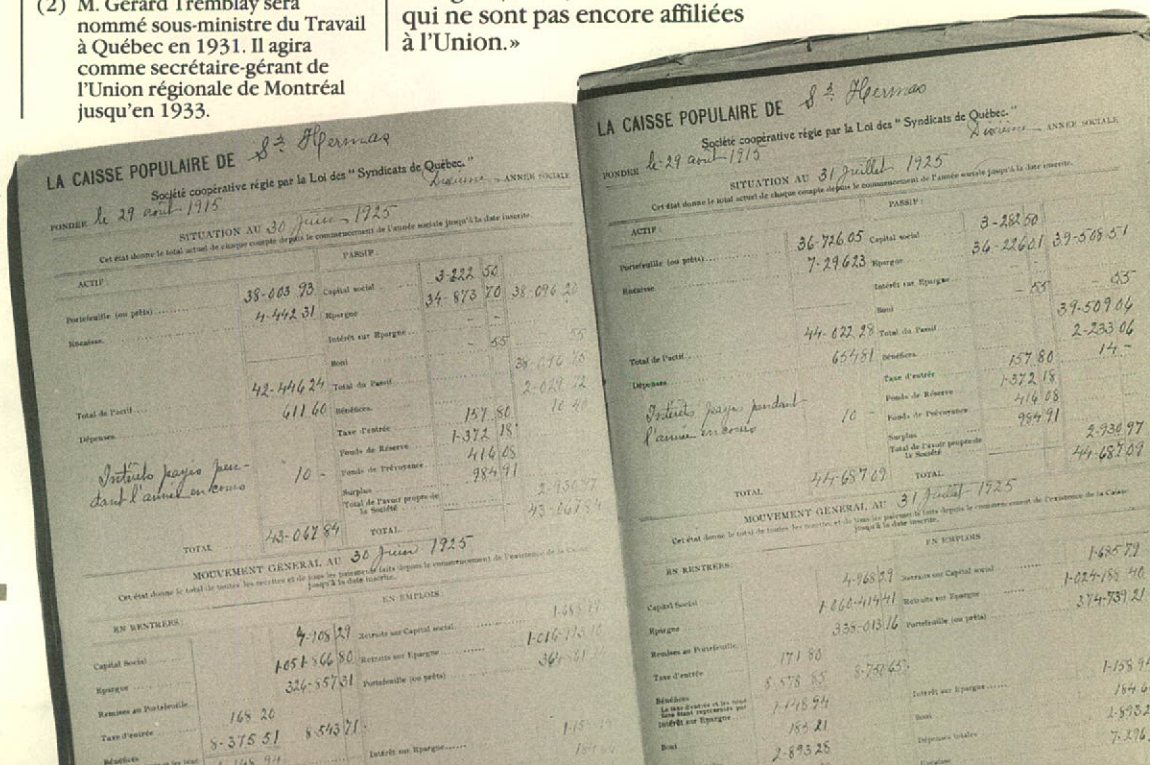

Les faiblesses notées dans ce premier rapport annuel feront l'objet des préoccupations et travaux du Conseil au cours des années suivantes, et seront régulièrement discutées au cours des assemblées annuelles. Chaque année les rapports du Conseil d'administration témoignent d'un nombre surprenant de problèmes, d'une grande assiduité à étudier les rapports d'inspection ainsi que les «situations mensuelles» des caisses et d'un dévouement inlassable dans la recherche de moyens pour améliorer la gestion des caisses affiliées.

Retardataires, attention!

Lors de la première assemblée annuelle de l'Union régionale, le 3 mai 1925, le secrétaire, Gérard Tremblay, rapporte: «Le Conseil n'a pas cru bon, cette année, d'imposer l'amende prévue de 25 sous par mois de retard aux caisses qui négligeaient d'envoyer leur situation mensuelle. Le nouveau Conseil pourra imposer cette amende avec énergie, afin de créer une salutaire discipline au sein des caisses affiliées.»

Les relations entre les caisses populaires et l'Union régionale, premier congrès provincial des caisses populaires

À Québec, les 6, 7, 8 octobre 1925 sous le thème *Relations entre les caisses populaires et l'Union régionale*, les caisses populaires du Québec (alors au nombre de 122) tiennent un congrès provincial pour la première fois de leur histoire sous les auspices conjointes des unions régionales existantes. L'Union de Montréal y prend une part active. M. l'abbé Aimé Boileau y est conférencier. Il faut remarquer que cinq des sept conférenciers à ce congrès sont des clercs.

L'Honorable J.E. Caron, ministre de l'Agriculture à Québec, y prononce une allocution dans laquelle il appuie l'oeuvre des caisses populaires initiée par Alphonse Desjardins; il secondera, assure-t-il, leurs efforts dans l'établissement d'un crédit agricole.

Lors de ce premier congrès, les voeux suivants sont adoptés:

1. qu'une caisse populaire soit établie dans chacune des paroisses de la province civile de Québec;
2. que pour arriver à cet heureux résultat, MM. les curés devront s'aboucher avec les organisateurs des caisses et faire eux-mêmes le travail préliminaire;
3. que pour établir le crédit agricole dans la province, il est urgent de fonder une caisse populaire dans chacune des paroisses de la province;
4. que pour venir en aide aux caisses qui manquent de fonds, les caisses qui ont des fonds disponibles les déposent aux Unions régionales.»

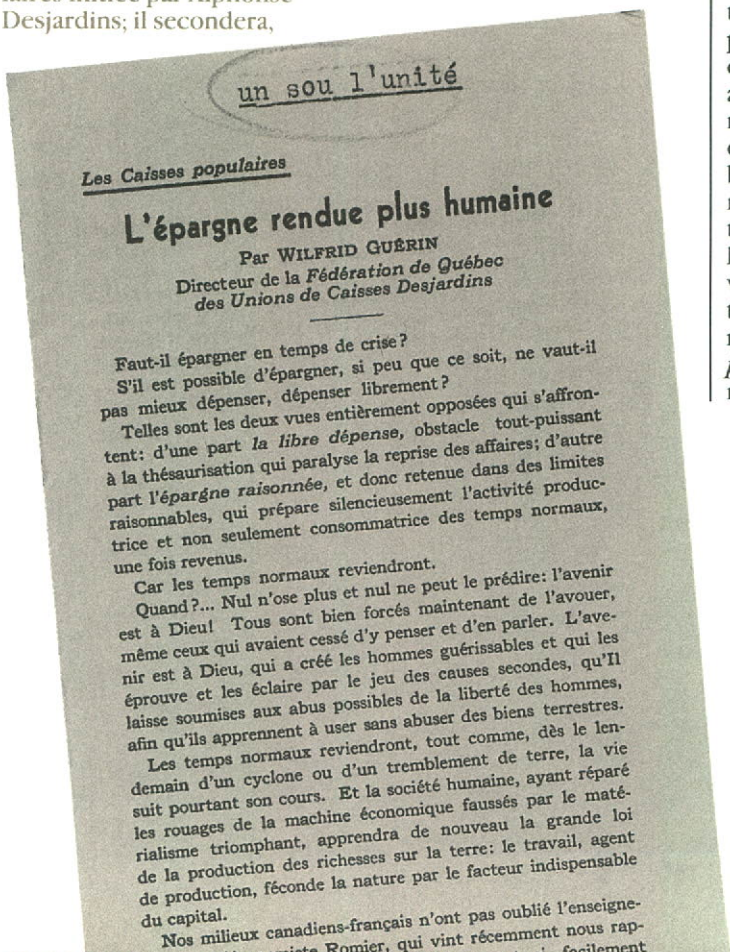

un sou l'unité

Les Caisses populaires

L'épargne rendue plus humaine

Par WILFRID GUÉRIN
Directeur de la *Fédération de Québec des Unions de Caisses Desjardins*

Faut-il épargner en temps de crise?

S'il est possible d'épargner, si peu que ce soit, ne vaut-il pas mieux dépenser, dépenser librement?

Telles sont les deux vues entièrement opposées qui s'affrontent: d'une part *la libre dépense*, obstacle tout-puissant à la thésaurisation qui paralyse la reprise des affaires; d'autre part l'*épargne raisonnée*, et donc retenue dans des limites raisonnables, qui prépare silencieusement l'activité productrice et non seulement consommatrice des temps normaux, une fois revenus.

Car les temps normaux reviendront.

Quand?... Nul n'ose plus et nul ne peut le prédire: l'avenir est à Dieu! Tous sont bien forcés maintenant de l'avouer, même ceux qui avaient cessé d'y penser et d'en parler. L'avenir est à Dieu, qui a créé les hommes guérissables et qui les éprouve et les éclaire par le jeu des causes secondes, qu'Il laisse soumises aux abus possibles de la liberté des hommes, afin qu'ils apprennent à user sans abuser des biens terrestres.

Les temps normaux reviendront, tout comme, dès le lendemain d'un cyclone ou d'un tremblement de terre, la vie suit pourtant son cours. Et la société humaine, ayant réparé les rouages de la machine économique faussés par le matérialisme triomphant, apprendra de nouveau la grande loi de la production des richesses sur la terre: le travail, agent de production, féconde la nature par le facteur indispensable du capital.

Nos milieux canadiens-français n'ont pas oublié l'enseigne-

Selon un administrateur, l'année 1927 est pour l'Union la meilleure année depuis sa fondation. Les caisses progressent; 11 nouvelles caisses sont fondées dans le territoire.

1928

Premiers revers, la réponse: une plus grande solidarité

À partir de 1928, l'atmosphère change. Les caisses populaires sont sensibles aux signes avant-coureurs de la crise économique et sont affectées par les problèmes qui assaillent les cultivateurs et les milieux ruraux.

On a proposé depuis longtemps déjà que les caisses populaires dispensent un crédit agricole à long terme aux cultivateurs du Québec, mais plusieurs événements ont cependant modifié les besoins, les attitudes et les réclamations des cultivateurs. En 1924 a été fondée l'Union catholique des cultivateurs dont la voix est écoutée. En 1927 le gouvernement fédéral a organisé le *prêt agricole canadien*, mais il coûte trop cher.

La crise économique a comme conséquence principale la désertion des campagnes et l'émigration vers les États-Unis. La stagnation des caisses dans cette conjoncture difficile fait qu'elles ne sont pas en mesure de répondre aux besoins urgents des cultivateurs. Aussi, leurs demandes se modifient-elles. Après avoir réclamé du Gouvernement provincial en 1925 une aide pour le développement du crédit agricole par les caisses populaires, l'U.C.C. demande en 1930 l'établissement d'un crédit agricole gouvernemental.

Pendant ce temps, les caisses sont arrêtées dans leur développement. En 1930, leur actif global diminue; en 1931, c'est le nombre de caisses et le nombre de leurs membres qui régressent dans l'ensemble du territoire québécois. Le creux de la vague ne sera atteint qu'en 1933.[3]

Une fédération provinciale

À l'Union régionale de Montréal, les dirigeants sont conscients depuis quelques années déjà qu'il faut demander au Gouvernement une aide financière accrue pour faciliter l'inspection des caisses, pour maintenir et consolider la confiance envers ces institutions et favoriser la fondation de nouvelles caisses dans de nouveaux milieux.

(3) La situation générale se sera ainsi détériorée pour l'ensemble des caisses du Québec:
1930: nombre de caisses: 179
actif global: 11 178 000 $
1933: nombre de caisses: 162
actif global: 8 536 000 $
1934: nombre de caisses: 184
actif global: 9 147 000 $

Leur expérience et leurs démarches les persuadent que seule une fédération provinciale des quatre unions régionales existantes[4] leur permettra de trouver des solutions adéquates aux problèmes des caisses. Ils multiplient donc les pressions et les rencontres, de concert avec les autres unions.

La caisse populaire, institution d'utilité générale

La loi votée à l'unanimité par la Législature à la fin de la session et sanctionnée le 19 février 1932, reconnaît que les caisses populaires Desjardins «depuis leur fondation ont démontré leur utilité générale,» et qu'en conséquence le Gouvernement est justifié de contribuer «à la propagande et à la surveillance efficaces des caisses populaires»... Un montant annuel de vingt mille dollars y est affecté, pour une période de 10 ans.

1932

Le Gouvernement provincial se montre sympathique aux demandes conjuguées de toutes les unions régionales. Le 19 février 1932, il adopte la *loi concernant les caisses populaires dites Desjardins organisées en vertu de la loi des syndicats coopératifs de Québec.*

La fondation de la Fédération provinciale le 24 février 1932, et les circonstances qui l'entourent, produisent dans le Mouvement des caisses l'effet espéré. Le programme que la Fédération met en oeuvre prolonge et consolide ces effets. Les années 1932 et 1933 sont marquées par une activité intense qui consiste surtout à «ranimer la confiance, stabiliser les caisses et voir à une meilleure surveillance».[5]

(4) Il s'agit des unions régionales de Trois-Rivières, de Québec, de Montréal et de Gaspé.

(5) M. Cyrille Vaillancourt, dans *La Caisse populaire Desjardins*, Vol. I, no. 2, Avril, mai, juin 1935.

La Fédération provinciale, rôle actif des dirigeants de l'Union régionale de Montréal dans sa fondation

Depuis longtemps les dirigeants de l'Union régionale de Montréal espéraient la fondation d'une fédération provinciale regroupant les caisses de toutes les paroisses de toutes les régions. Ils en parlaient même au sein de leur Bureau Central d'inspection.[1]

Après la fondation de l'Union régionale, cette idée est reprise de temps à autre, et avec d'autant plus de vigueur que la situation économique se détériore à la fin des années 20, et que l'expérience de l'Union lui fait réaliser sa faiblesse devant les problèmes financiers et d'orientation de ses caisses affiliées. Ces problèmes grandissent avec les progrès mêmes des caisses, et comme conséquence de la crise économique qui sévit.

(1) Le 5 mars 1922, les membres du Bureau d'inspection expriment le besoin de parfaire l'association des caisses «par la fondation d'une fédération provinciale ayant son secrétariat permanent et son personnel expérimenté.»

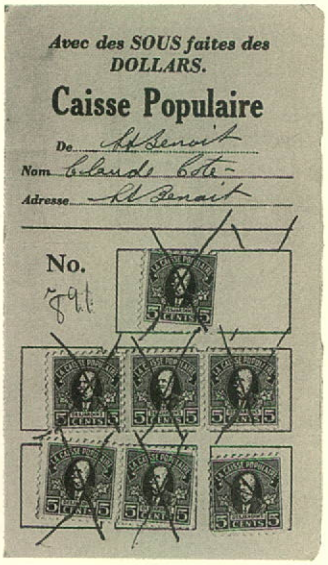

Quelques caisses tombent

À l'assemblée annuelle de l'Union régionale, le 1er février 1931, les délégués des caisses apprennent avec anxiété que cinq caisses populaires ont dû être dissoutes dans la Province au cours de l'année, et que les perspectives sont aussi sombres pour l'année qui vient. La cause de ces échecs, selon les administrateurs: «...surtout le manque d'éducation dans la coopération, et l'absence d'une élite capable de diriger la caisse».

Au fait des discussions qui ont lieu depuis huit ans pour trouver une solution au grave et complexe problème de l'inspection des caisses, et ayant déjà décidé que le Mouvement des caisses doit lui-même en assumer la direction, l'assemblée est très sensible à la conjoncture nouvelle créée par ces difficultés. L'idée d'une fédération provinciale prend à leurs yeux un caractère d'urgence plus grand que jamais.

Nécessité d'une plus grande solidarité

C'est vraiment à partir de l'assemblée annuelle de l'Union régionale de Montréal, le 1er février 1931, que les dirigeants des caisses affiliées voient la nécessité d'un organisme central. «Il est urgent de donner un coup de barre», leur a suggéré l'aumônier de l'Union: «L'apathie et la défiance, dit-il, sont les deux causes qui empêchent les caisses de progresser.»

Une fédération est nécessaire pour consolider l'organisation de l'inspection des caisses, ramener la confiance et assurer la propagande du Mouvement.

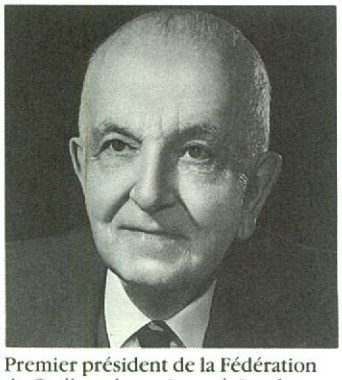

Premier président de la Fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires Desjardins, l'Honorable Cyrille Vaillancourt a été qualifié par certains comme «le second fondateur des caisses populaires».

Les circonstances de la fondation

À partir de cette date, les délégués du Conseil d'administration de l'Union régionale de Montréal, MM. Poirier et Guérin, participent activement aux réunions, aux travaux et aux démarches qui trouvent leur aboutissement en décembre de la même année.

C'est le 3 décembre en effet que le Conseil d'administration reçoit un rapport de M. W. Guérin concernant les décisions d'une réunion des délégués des unions régionales, tenue à Trois-Rivières le 17 novembre, et qu'il adopte la résolution suivante: «L'Union régionale de Montréal déclare requérir la fondation de la fédération provinciale des Unions régionales des caisses populaires Desjardins. Elle approuve le principe d'une telle fédération, formée de deux délégués accrédités par chaque Union régionale, avec des statuts à être approuvés; que MM. Eugène Poirier et Wilfrid Guérin soient délégués à la réunion du 22 décembre, à Trois-Rivières, accompagnés de M. l'abbé Lafortune.» Et lors de cette réunion, la décision suivante est prise: «Que soit fondée la Fédération de Québec des Unions régionales des caisses populaires Desjardins». Les règlements sont adoptés, sauf quelques points, et il est décidé qu'une demande d'un octroi de 25 000 $ sera adressée au gouvernement. À partir de cet instant, les événements se précipitent.

Les 12 et 13 janvier 1932, réunions à Québec avec l'Honorable Godbout d'abord et ensuite avec les Honorables Taschereau, Perrault et Godbout, conclusion: il n'y aura pas de contrôle gouvernemental des caisses, pas d'ingérence politique.

Le 19 février est sanctionnée la *loi concernant les caisses populaires dites Desjardins organisées en vertu de la loi des syndicats coopératifs de Québec.* Cette loi prévoit un octroi annuel de 20 000,00 $ pour la Fédération, afin de faciliter son travail de propagande et d'inspection efficace des caisses.

Et le 24 février avait lieu la signature par les délégués des quatre unions existantes, c'est-à-dire, celles de Trois-Rivières, de Québec, de Montréal et de Gaspé, de la déclaration de fondation de la Fédération de Québec des Unions régionales des caisses populaires Desjardins.

Ainsi se complétait la structure du Mouvement des caisses populaires Desjardins du Québec. Ainsi étaient procurés au Mouvement de nouveaux outils nécessaires, dans les circonstances, au maintien de la confiance de la population du Québec dans les caisses populaires et à la solution de ses problèmes d'orientation.

Aussi, dès 1933, le président[6] de l'Union régionale de Montréal peut déclarer que les caisses du territoire sont en voie de reprendre leur marche ascendante et ajouter: «La fondation de la fédération provinciale constitue une expérience fructueuse, et l'instauration de l'inspection obligatoire, une institution d'utilité générale».

Survol économique Période 1924-1934

Au sortir de la première guerre mondiale, le Québec est déjà sur la voie de l'urbanisation. Environ la moitié de sa population vit dans les villes. Le Québec connaît une période de développement économique pendant laquelle il maintient sa position par rapport à l'ensemble du Canada. Il traverse la terrible crise économique des années 30 de la même façon que les autres provinces, et en particulier que l'Ontario.

Mais il est encore à l'heure de l'influence des croyances religieuses, du ruralisme et de l'agriculturisme traditionnels. Il est encore à l'heure de l'ambivalence agriculture-industrie, pendant laquelle s'affrontent traditionalistes et contestataires de toutes couleurs.

(6) Le notaire Eugène Poirier, lors de l'assemblée générale de l'Union régionale de Montréal, le 19 février 1933.

Quelques statistiques Période 1924-1932

Caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal

1924	12*
1926	26
1928	39
1930	40
1932	35

Développement des caisses populaires au Québec

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1924	119	31 250	7 523.3
1926	154	36 298	8 797.7
1928	168	41 374	11 067.9
1930	179	45 767	11 178.8
1932	168	40 933	9 462.8

*Les 19 caisses fondatrices n'ont pas toutes demandé leur affiliation durant les mois qui suivirent la fondation de l'Union régionale.

Le Gouvernement du Québec et les caisses populaires, 1924-1934

La mort en 1920 du fondateur de plusieurs caisses populaires de la région de Montréal, M. Alphonse Desjardins, fut ressentie très vivement par les dirigeants des caisses. Elle fut pour eux non seulement comme la perte d'un père vénéré: elle eut également comme conséquence de leur faire réaliser leur isolement dans le monde dans lequel M. Desjardins les avaient introduits et surtout de les rendre conscients de la faiblesse de la position qu'ils y occupaient ainsi que de leur peu d'expérience dans l'orientation et l'administration de leurs caisses.

C'est à partir de ce moment qu'ils cherchèrent dans la solidarité, dans l'association avec leurs semblables, des réponses à leurs questions, des appuis pour leurs faiblesses et des remparts pour leur sécurité. Confiants dans la valeur de leur cause, ils se donnèrent des structures leur permettant de faire face à leurs responsabilités, après quoi ils appelèrent le Gouvernement provincial à l'aide.

Dès les débuts de 1923, les dirigeants du Bureau Central d'inspection et de Surveillance participent à une réunion conjointe des représentants des unions régionales de Trois-Rivières, de Québec et des bureaux d'inspection de Montréal et de Gaspé, au cours de laquelle ils rencontrent l'Honorable J.E. Caron, ministre de l'Agriculture à Québec, pour lui demander ce que le Gouvernement a l'intention de faire pour aider la diffusion et la fondation des caisses populaires.

Le Gouvernement est sympathique

Le Gouvernement du Québec se montra sympathique à une aide financière, particulièrement pour faciliter l'inspection des caisses et la fondation de caisses nouvelles. Les dirigeants des caisses de la région de Montréal comprirent par ailleurs qu'ils devaient, pour faire face à leurs responsabilités et assurer la crédibilité de leur organisation, fonder officiellement une union régionale comme l'avaient déjà fait les caisses de Trois-Rivières et de Québec.

L'année 1923 est employée à la préparation de ce geste important. En attendant qu'il devienne une réalité, le Bureau d'inspection fait appel à la prudence chez tous les dirigeants de caisses, les propagandistes et les inspecteurs. Ils doivent préparer avec soin les nouvelles fondations.

En même temps, au printemps 1923, on parle au Bureau d'un projet de fondation d'une nouvelle banque agricole pendant que se poursuit le projet de demander au Gouvernement d'accorder aux unions régionales des prêts pour leur permettre de se lancer dans le crédit agricole. La conclusion est qu'elles ne sont pas prêtes. Pour les dirigeants du Bureau d'inspection, il s'agit d'une raison additionnelle de fonder leur union régionale.

Mais un an après la fondation, le 5 mai 1926, le rapport du Conseil d'administration de l'Union à la première assemblée annuelle déplore: «Votre Conseil a tenté sans succès d'obtenir une aide du Gouvernement provincial. Celui-ci ne semble vouloir accorder de crédit qu'à M. l'abbé J.R.I. Trudel, administrateur de l'Union régionale de Trois-Rivières, qui voit lui-même où l'on doit accorder une aide financière». En fait, le Gouvernement provincial, par l'entremise du ministre de l'Agriculture, accordait à M. l'abbé Trudel, en 1923, un octroi de 3 000 $ pour aider la propagande et l'inspection des caisses dans les unions de Trois-Rivières, Québec et Montréal. Ces unions lui adressaient leurs comptes de dépenses.[1]

À partir de 1930, de nouvelles discussions furent entreprises, entre les dirigeants des unions régionales et le Gouvernement, qui conduisirent en 1932 à la *loi concernant les caisses populaires dites Desjardins organisées en vertu de la loi des syndicats coopératifs de Québec* par laquelle le Gouvernement du Québec octroyait un montant de 20 000 $ par année pendant dix ans, pour la fondation, le maintien et l'inspection efficace des caisses populaires par l'entremise de la Fédération de Québec des Unions régionales des caisses populaires dites Desjardins.

(1) *La Revue Desjardins*, mai 49.

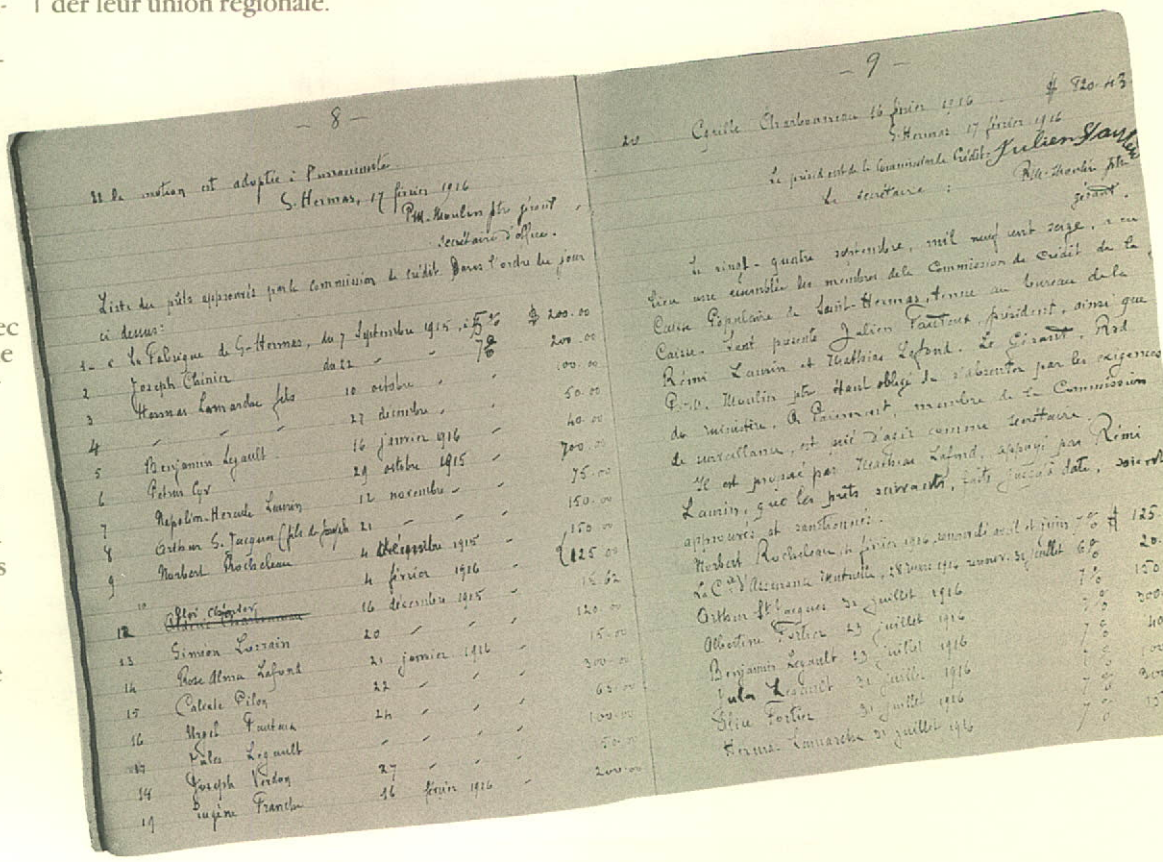

Élan et déchirements 1934-44

La deuxième décennie de l'Union régionale de Montréal commence alors qu'à l'instar de l'ensemble du Mouvement, elle est en pleine période de consolidation.

Ses dirigeants ont fait preuve de dynamisme dans la poursuite des travaux qui ont conduit à la fondation de la Fédération de Québec des unions régionales; ils sont également actifs dans la période de mise sur pied de son programme d'action. Avec l'accord complet de son assemblée générale, le Conseil d'administration de l'Union collabore étroitement aux multiples travaux et réunions de la Fédération qui permettront de mettre au point ce programme.

Le premier président de l'Union régionale de Sherbrooke des caisses populaires Desjardins, M. Abel Marion.

Dans le domaine de l'inspection, il faut établir d'urgence une politique efficace d'organisation et d'administration. Il faut surtout renforcer la confiance des membres dans leurs jeunes caisses populaires, dont plusieurs ont peine à passer à travers la crise économique qui sévit.

Dans le domaine administratif, il faut trouver les moyens d'organiser la compensation des ordres de paiement tirés sur les caisses. Cette compensation prend chaque jour une importance accrue avec la multiplication des opérations des caisses populaires. L'Union régionale collabore étroitement avec la Fédération pour mener à bien tous ces travaux.

L'inspection des caisses, d'abord une oeuvre de dévouement

«Au cours de huit années d'inspection non subventionnée faites par l'Union régionale de Montréal, trois cent cinquante inspections ont été faites sans que jamais les cotisations versées par les caisses locales à l'Union régionale de Montréal aient atteint la somme de $700. par année. Mais ce système d'abnégation poussé à l'excès est maintenant un souvenir historique.»

Rapport du Conseil d'administration, 1934

L'inspection centralisée des caisses populaires

Lors de l'assemblée annuelle de l'Union régionale de Montréal, le 15 mars 1934, le secrétaire de l'Union[1] fait, au nom du Conseil d'administration, le rapport suivant concernant l'inspection des caisses populaires: «La première inspection faite sous le nouveau régime a été commencée le 18 septembre 1932... Ce sont les unions régionales qui suggèrent à la Fédération les noms des inspecteurs appelé à vérifier les opérations des caisses populaires locales. Les inspecteurs ne sont nommés qu'après examen satisfaisant subi devant l'exécutif de la Fédération quant à leur compétence comptable, leur connaissance de la lettre et de l'esprit de la loi et des règlements des caisses populaires ainsi que leur intégrité personnelle. Les noms de ces inspecteurs sont soumis au Cabinet provincial, qui les approuve, reconnaissant par là le caractère officiel de l'inspection à laquelle sont soumises légalement toutes les caisses populaires de la province.»

(1) Le notaire Wilfrid Guérin.

1934

En 1934, on assistera à la fondation de l'Union régionale de Sherbrooke avec 13 des 19 caisses populaires du diocèse de Sherbrooke. La Caisse populaire de Ste-Catherine de Hatley, qui était membre fondatrice de l'Union régionale de Montréal en 1924, participe également à la fondation de l'Union régionale de Sherbrooke.[1] et démissionnera de l'Union de Montréal.

(1) C'est M. l'abbé Armand Malouin qui a été le propagandiste de la fondation de l'Union régionale de Sherbrooke, à la demande de l'U.C.C. diocésaine dont il était l'aumônier. Devenu vice-président de l'Union régionale, il s'employa avec un dévouement sans pareil à fonder des caisses populaires dans chacune des paroisses du diocèse de Sherbrooke.

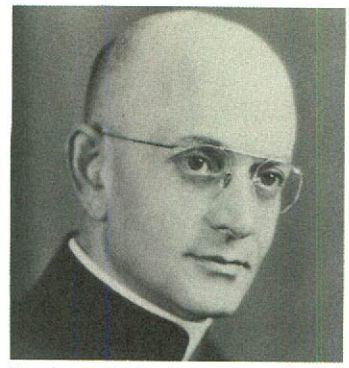

Fondateur de la plupart des caisses populaires du diocèse de Sherbrooke, M. l'abbé Malouin convoqua l'assemblée de fondation de l'Union régionale de Sherbrooke.

La Caisse Centrale

Les caisses populaires reprennent leur marche ascendante à partir de 1934. Dans ces circonstances, le projet de Caisse Centrale prend une importance particulière pour l'Union régionale de Montréal et mobilise les énergies de ses dirigeants.

Depuis plusieurs années, ce projet est dans l'air. En 1933, l'assemblée générale de l'Union avait émis le voeu unanime que soit fondée une caisse régionale. Et pour bien marquer son désir de voir se réaliser ce projet à brève échéance, la caisse aînée de l'Union, celle de l'Immaculée-Conception, offrait de l'héberger gratuitement pendant un an.

La Caisse Centrale Desjardins de Montréal

Premiers administrateurs élus lors de la fondation en 1936:
Le notaire Eugène Poirier, président,
M. Adislas Paiement, vice-président,
M. Émile Girardin, secrétaire-gérant,
Le notaire Wilfrid Guérin, assistant-gérant.

M. Hector Blain,
M. Jean B. Beaudoin,
M. Lucien Rémillard,
administrateurs

Premier Conseil
de surveillance:
M. D. Godard,
M. D. Dansereau,
M. Eugène St-Maurice,

Première Commission
de crédit:
M. Roméo Rivest,
M. Conrad Giguère,
M. Wilfrid St-Pierre.

Les administrateurs précisent quelques mois plus tard que cette caisse régionale pourra être fondée dès qu'une entente de compensation sera réalisée avec la Banque Canadienne Nationale.

L'assemblée générale de 1935 forme un comité pour préciser ce projet. M. Hector Blain de la Caisse de St-Enfant Jésus en est le président; ses membres en sont MM. Wilfrid Guérin et Edmond Lusignan. Un questionnaire est adressé aux caisses. Les réponses sont favorables: la fondation est décidée.

À la date fixée, le 17 mai 1936, a lieu l'assemblée de fondation. Vingt-sept caisses sont présentes. Les délégués signent les déclarations de fondation, adoptent les règlements et forment le Conseil d'administration. Ce conseil sera composé des mêmes personnes que celles qui siègent au Conseil de l'Union régionale. Mais il s'agira cependant d'une entreprise distincte de l'Union régionale de Montréal et non pas d'un service de l'Union elle-même.

1937

L'élan

À partir de 1937, et particulièrement après l'assemblée générale de l'Union, au cours de laquelle le rapport du Conseil suggère qu'il faut «s'occuper du bon fonctionnement des caisses existantes avant d'en fonder de nouvelles», un effort spécial sera fait pour consolider et faire progresser les caisses déjà en opération. Un propagandiste, M. Jean-Baptiste Beaudoin, est engagé pour réaliser l'objectif déterminé pour les 49 caisses affiliées à l'Union.

Me Eugène Poirier

Le nom du notaire Eugène Poirier occupe dans la galerie des pionniers de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, une place particulière. Homme actif et dévoué aux intérêts de ses concitoyens, il se distingua très tôt dans le Mouvement des caisses populaires du Québec.

Admis au notariat en 1913, il élit domicile dans la paroisse de Ste-Cécile de Montréal, où il s'intéresse à tous les problèmes de son milieu. En 1918, avec un groupe de pionniers, il fonde la Caisse populaire de Ste-Cécile. Il en est élu le président, poste qu'il occupe jusqu'à son décès.

Il est délégué de la Caisse Ste-Cécile à la fondation du Bureau Central d'inspection et de Surveillance des caisses populaires de Montréal, le 13 février 1921.

Le 27 juin 1924, il participe à l'assemblée de fondation de l'Union régionale de Montréal. Il est élu au Conseil d'administration en 1926, et en devient le président en 1930. Il occupera ce poste important jusqu'en 1945, alors qu'il démissionne pour prendre la tête du mouvement qui conduira au départ de neuf caisses de l'Union régionale, et à la fondation, le 13 novembre 1945, de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins. Il en sera le président jusqu'à son décès.

En 1932, il est très actif, en tant que président de l'Union régionale de Montréal, dans la promotion de l'idée d'une fédération provinciale des unions régionales, convaincu qu'il est que cette fédération est nécessaire pour mettre sur pied un service d'inspection qui pourra ramener la confiance chez les dirigeants et les membres des caisses populaires. Membre fondateur de la Fédération de Québec des Unions régionales des caisses populaires Desjardins, il en deviendra le président en 1936, et le demeurera jusqu'en 1944.

En 1936, il quitte son étude de notaire pour accepter la présidence de l'Office provincial du crédit agricole, dont il sera l'administrateur en chef jusqu'à son décès. Il occupa également plusieurs fonctions, notamment celles de président du Service provincial de l'habitation familiale, de vice-président de la Compagnie d'assurance l'Alliance et de la Société d'administration et de Fiducie de Montréal, celle de gouverneur de l'Université de Montréal et de membre du Comité de l'instruction publique. Toutes ces fonctions, il les exerça avec dévouement jusqu'à son décès, survenu inopinément en 1960.

Toute sa vie, le notaire Poirier a mis au service des causes qu'il a défendues les ressources de sa belle intelligence ainsi qu'une ardeur sans répit.

Il se distingua par son affabilité, sa gaieté et son charme, tout autant que par sa tenacité et son perpétuel souci de rendre service. Il brilla aussi par ses qualités administratives et par la vigueur de ses opinions. À sa mort, l'Honorable Cyrille Vaillancourt qui avait été son collègue au Conseil de la Fédération jusqu'en 1944, lui rendit un hommage ému au nom du Mouvement des caisses populaires, et mit en évidence les services qu'il avait rendus au Mouvement.

De la fondation de l'Union régionale, en 1924, et jusqu'en 1933, les Syndicats Nationaux logèrent gratuitement les locaux de l'Union. En 1933, c'est la Caisse populaire de l'Immaculée-Conception qui accueille l'Union dans son propre local, au 1985 est, rue Rachel (notre photo). Elle y demeurera jusqu'en 1945 et ne paiera qu'un loyer minimal à la Caisse.

1938

Fondations nouvelles

Mais en dépit de la politique restrictive adoptée, et malgré les conséquences de la crise économique qui continue de sévir, on assiste à la fondation de plusieurs caisses populaires nouvelles sur le territoire de l'Union régionale de Montréal. À la fin de 1938, parmi les 95 caisses de l'Union, 57 ont été fondées depuis le début de 1936. À partir de 1938, le mouvement d'expansion s'accélère; les nouvelles caisses se multiplient, leur actif augmente. Ces caisses grandissent et accumulent de l'expérience; elles se perfectionnent et prouvent qu'elles peuvent être dynamiques et qu'elles peuvent fournir des services utiles à leurs membres. Une activité fébrile s'y développe, favorisée à partir de 1939, par la prospérité qu'a engendrée l'économie de guerre.

Des responsabilités plus grandes

Les dirigeants des caisses populaires sont plus conscients de l'importance de leurs caisses dans le milieu; ils sont aussi plus convaincus de l'importance de leur rôle dans ces nouvelles entreprises. De plus en plus, les caisses bénéficient du prestige dû au dynamisme de leur jeunesse, autant qu'à leurs origines et à leur vocation de service à la communauté. Les *bonnes oeuvres* propagées par le clergé, s'avèrent de plus en plus des entreprises utiles pour la solution de certains problèmes vécus par la population.

Les dirigeants de l'Union régionale de Montréal doivent s'adapter à la fébrilité de l'activité des caisses, comme aux problèmes nouveaux nés de leur progrès. Dans cette conjoncture, une plus grande pression pèse sur leurs épaules. Il en est de même aux autres niveaux du Mouvement: les problèmes nouveaux autant que les succès nouveaux font se manifester plus ouvertement, chez les dirigeants, des traits de caractères, des manières d'être et des convictions qui jusque là avaient été plus ou moins réprimés ou du moins voilés par les sentiments nouveaux et les idées nouvelles qui imprègnaient les opérations des caisses, dont ils avaient eu à maîtriser les problèmes et à mettre en oeuvre les solutions. Plus conscients de leur pouvoir, ainsi que de leurs opinions, plus sûrs d'eux-mêmes comme conséquence de l'expérience acquise, ils expriment désormais plus librement leurs besoins, leurs attentes et leurs convictions. L'atmosphère s'en trouvera profondément modifiée.

Les propagandistes

Quelles que soient les bonnes raisons d'ordre économique, administratif ou social, qui expliquent le succès du Mouvement des caisses populaires durant ses premières années, aucune n'est aussi importante que la contribution dont elles ont bénéficié de la part du clergé, et cela à tous les degrés de la hiérarchie.

Bien sûr, il ne faut pas minimiser le dévouement de plusieurs laïcs qui, dans chaque milieu, furent appelés à prendre une part active, et souvent à assumer la principale responsabilité dans la petite et faible institution naissante qu'était alors la caisse. Mais toujours, ou presque, les premiers travaux, les premières paroles, les premiers gestes furent ceux d'un prêtre, fut-il évêque d'un diocèse, éducateur, curé ou vicaire d'une

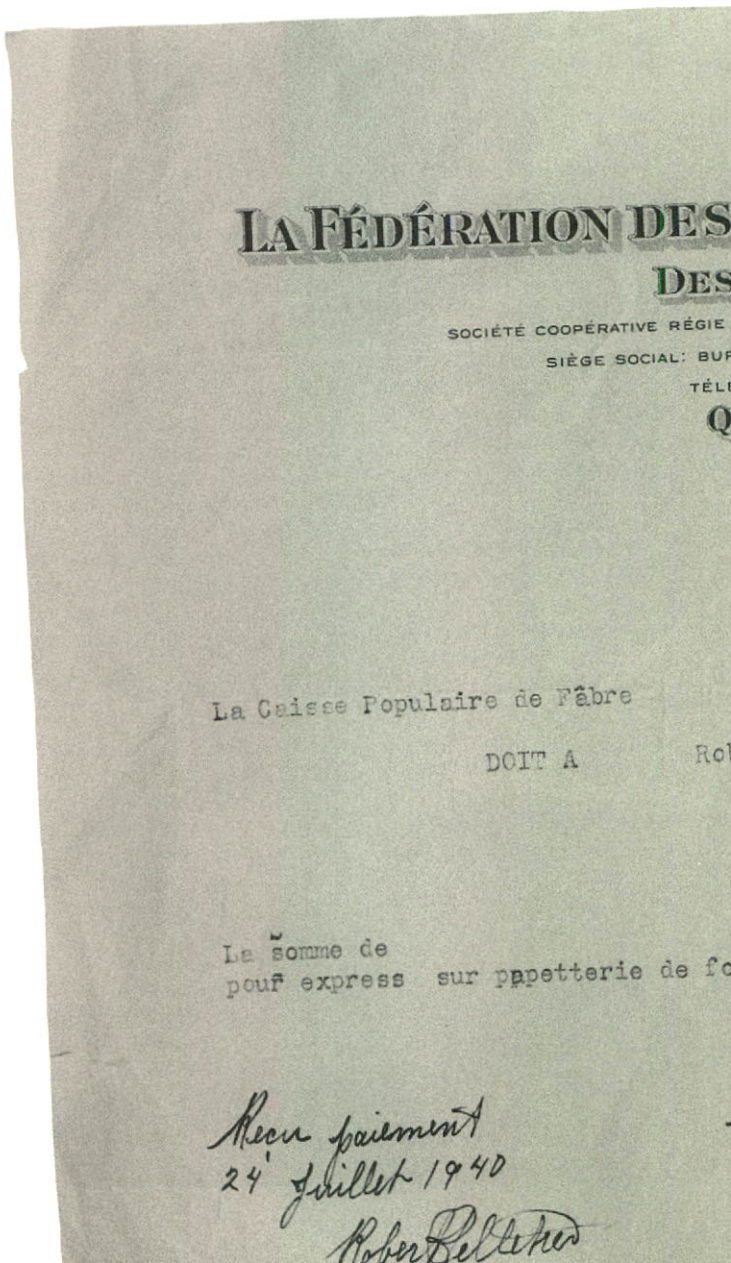
LA FÉDÉRATION DES
DES
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE RÉGIE
SIÈGE SOCIAL: BUR
TÉL
Q
La Caisse Populaire de Fâbre
DOIT A Rol
La somme de
pour express sur papeterie de fo
Reçu paiement
24 Juillet 1940

paroisse. C'est l'attachement de ces prêtres dévoués à l'oeuvre d'Alphonse Desjardins, c'est leur dévouement inlassable et leurs travaux de pionniers qu'il faut en toute justice rappeler et célébrer. Souvent le dévouement des laïcs, et même la prise en charge par des laïcs d'une caisse naissante, constituait la récolte première issue de la semence de prêtres avertis dans un milieu.

Il en fut de même à l'Union régionale de Montréal. Réunis à l'instigation de prêtres dévoués, les fondateurs choisirent dès sa fondation, un propagandiste qu'ils appelèrent aviseur moral, et même aumônier de l'Union, M. l'abbé J. Aimé Boileau, tandis qu'un autre, M. l'abbé L. Lafortune, était nommé propagandiste des caisses pour le diocèse de Montréal, aux côtés des clercs déjà impliqués dans l'action des caisses du territoire.

Cette collaboration, bénévole et irremplaçable, dura aussi longtemps que nécessaire, c'est-à-dire de longues années dans le territoire de l'Union régionale de Montréal, comme du reste dans toute la province.

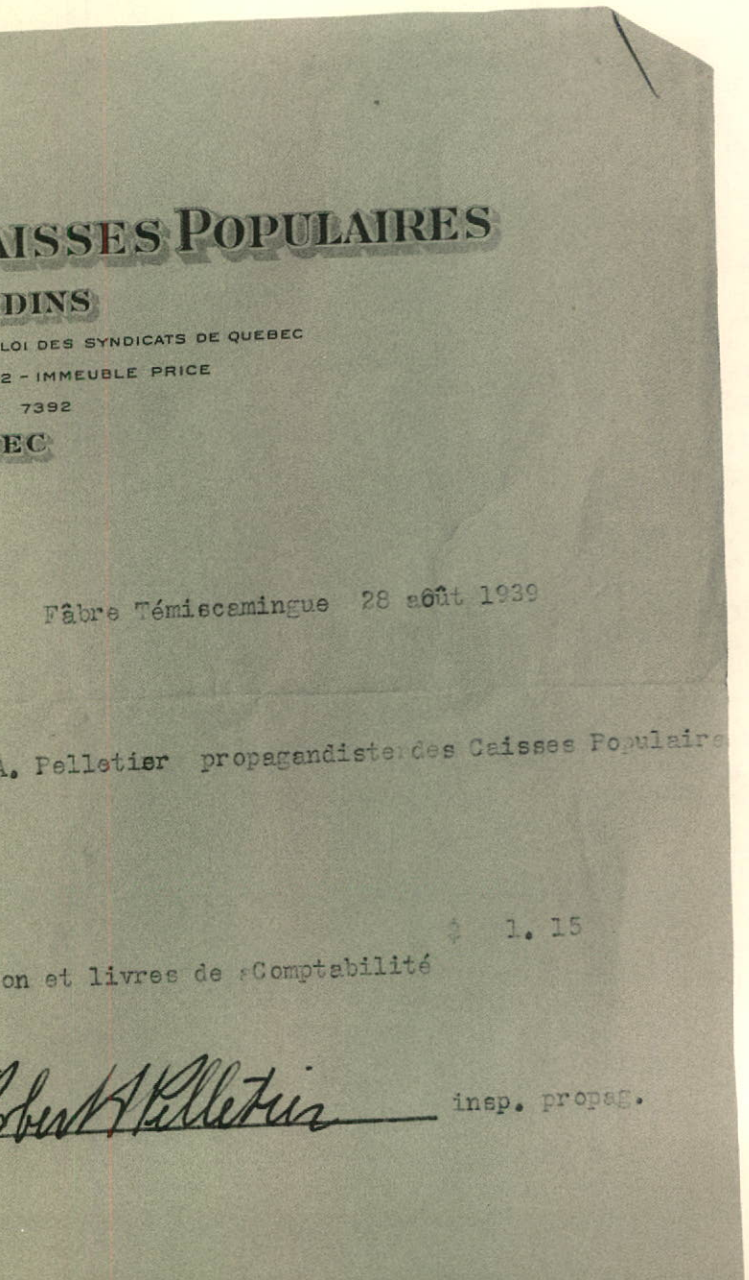
AISSES POPULAIRES
DINS
LOI DES SYNDICATS DE QUEBEC
2 - IMMEUBLE PRICE
7392
EC

Fâbre Témiscamingue 28 août 1939

A. Pelletier propagandiste des Caisses Populaire

$ 1. 15

on et livres de Comptabilité

inep. propag.

Des nuages à l'horizon

À partir de 1940, les relations entre l'Union régionale de Montréal et la Fédération de Québec des unions régionales deviennent plus difficiles. Des vues divergentes quant à l'orientation du Mouvement des caisses apparaissent, qui sont l'expression de différences profondes chez certains dirigeants des deux organismes: différences dans leur façon de concevoir les principes sur lesquels sont fondés les caisses et leur mouvement; différences dans les méthodes qu'ils proposent pour l'administration des organismes du Mouvement des caisses populaires.

L'affiliation au Conseil supérieur de la coopération

Ces divergences provoquent des frictions fréquentes. Elles se manifestent d'abord de façon précise au sujet de l'adhésion de la Fédération au Conseil supérieur de la coopération, qui vient d'être créé par des dirigeants de plusieurs catégories de coopératives, sous l'égide de l'Université Laval, à l'instigation du T.R. Père Géo.-H. Lévesque, directeur de l'École des sciences sociales. Cet organisme s'est donné pour mission de réunir tous les *secteurs* coopératifs du Québec pour des fins de coordination, de propagande et de défense du Mouvement coopératif. Parmi les principes dont il fait la promotion, on trouve celui de la non-confessionnalité des coopératives.

Une subvention à la liberté

L'Honorable Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, faisait aux journalistes la déclaration suivante, à la fin de janvier 1932: «Les caisses populaires continueront de faire crédit aux cultivateurs sans que le gouvernement introduise dans leur fonctionnement aucune influence qui pourrait leur être nuisible. Quelques personnes avaient suggéré au Gouvernement de nommer des inspecteurs qui surveilleraient les opérations des caisses. D'autres croyaient que le Gouvernement ne devrait pas se mêler de cela. Je suis de l'opinion de ces derniers.

Toutefois le Gouvernement subventionne les caisses pour payer les salaires et les dépenses de voyage des inspecteurs des caisses locales, ainsi que pour la propagande en faveur des caisses actuelles et la création de nouvelles caisses, et pour l'éducation des gérants des caisses locales.»

Les délégués de l'Union régionale de Montréal qui siègent au Conseil d'administration de la Fédération s'opposent fermement à l'affiliation de la Fédération à cet organisme. Le Conseil de l'Union régionale appuie ses délégués et déclare s'opposer à cette affiliation. La Fédération reporte la question indéfiniment.[2]

(2) La Fédération s'affiliera au Conseil de la coopération du Québec en 1957.

1943

Le Congrès des caisses populaires du Canada

Une deuxième cause de froideur survient peu de temps après, au sujet du Congrès des caisses populaires du Canada, tenu à Lévis les 11 et 12 septembre 1943. Cette rencontre des dirigeants des mouvements de caisses populaires du Canada et des États-Unis était projetée depuis 1939. C'était pour eux un retour aux sources et une occasion de faire connaissance avec les dirigeants des caisses du Québec, au berceau même de leurs mouvements.

D'abord envisagée comme un événement devant être tenu sous les auspices de la Fédération, cette initiative est très mal perçue par les délégués de l'Union régionale de Montréal, qui y voient une tentative des mouvements de *Credit Unions* d'accaparer le prestige... et les capitaux du Mouvement des caisses populaires du Québec. À la suite de nombreuses tergiversations, le congrès a lieu sous les auspices conjointes de la Caisse populaire de Lévis, de l'Union régionale de Québec et de la ville de Lévis.

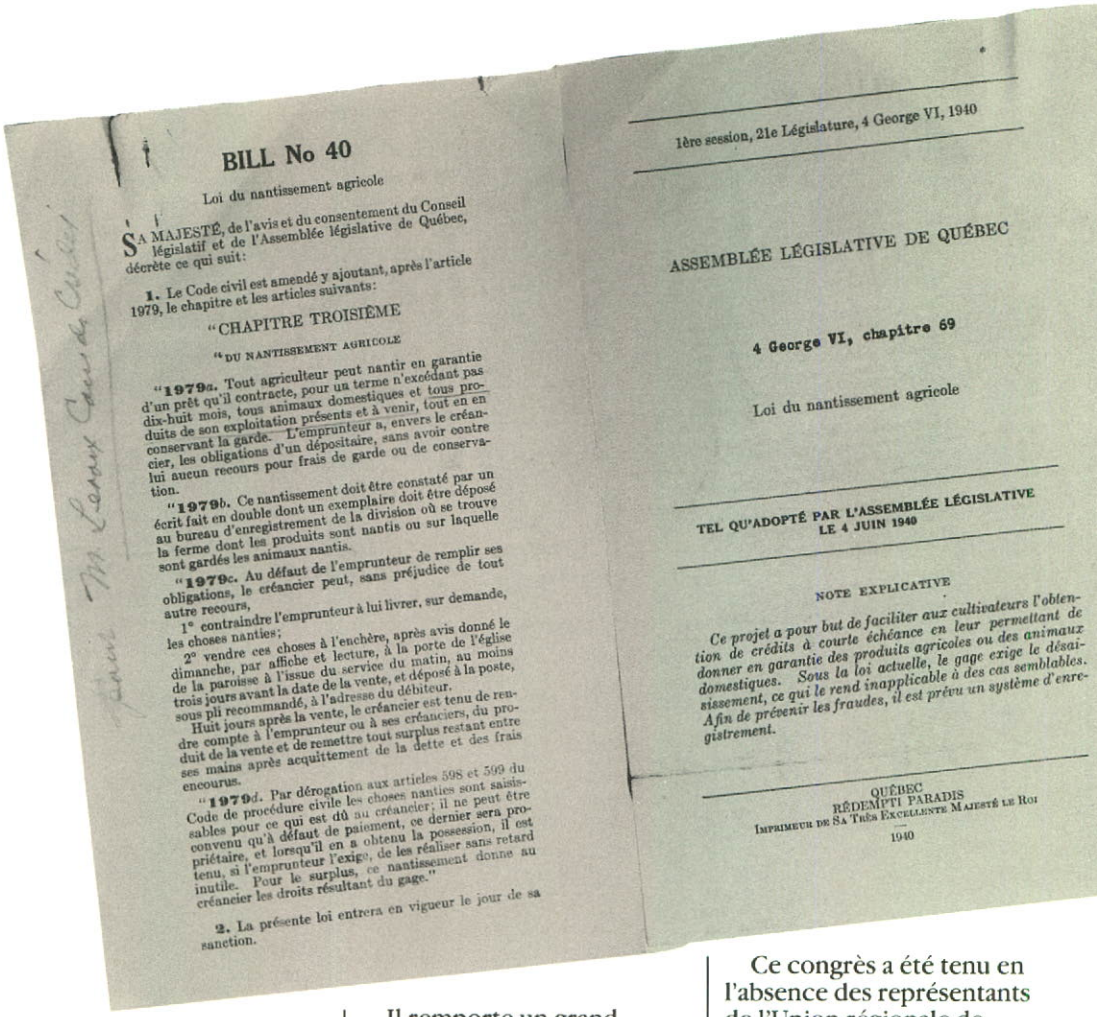

BILL No 40

Loi du nantissement agricole

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Le Code civil est amendé y ajoutant, après l'article 1979, le chapitre et les articles suivants:

"CHAPITRE TROISIÈME

"DU NANTISSEMENT AGRICOLE

"**1979a.** Tout agriculteur peut nantir en garantie d'un prêt qu'il contracte, pour un terme n'excédant pas dix-huit mois, tous animaux domestiques et tous produits de son exploitation présents et à venir, tout en en conservant la garde. L'emprunteur a, envers le créancier, les obligations d'un dépositaire, sans avoir contre lui aucun recours pour frais de garde ou de conservation.

"**1979b.** Ce nantissement doit être constaté par un écrit fait en double dont un exemplaire doit être déposé au bureau d'enregistrement de la division où se trouve la ferme dont les produits sont nantis ou sur laquelle sont gardés les animaux nantis.

"**1979c.** Au défaut de l'emprunteur de remplir ses obligations, le créancier peut, sans préjudice de tout autre recours,

1° contraindre l'emprunteur à lui livrer, sur demande, les choses nanties;

2° vendre ces choses à l'enchère, après avis donné le dimanche, par affiche et lecture, à la porte de l'église de la paroisse à l'issue du service du matin, au moins trois jours avant la date de la vente, et déposé à la poste, sous pli recommandé, à l'adresse du débiteur.

Huit jours après la vente, le créancier est tenu de rendre compte à l'emprunteur ou à ses créanciers, du produit de la vente et de remettre tout surplus restant entre ses mains après acquittement de la dette et des frais encourus.

"**1979d.** Par dérogation aux articles 598 et 599 du Code de procédure civile les choses nanties sont saisissables pour ce qui est dû au créancier; il ne peut être convenu qu'à défaut de paiement, ce dernier sera propriétaire, et lorsqu'il en a obtenu la possession, il est tenu, si l'emprunteur l'exige, de les réaliser sans retard inutile. Pour le surplus, ce nantissement donne au créancier les droits résultant du gage."

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

1ère session, 21e Législature, 4 George VI, 1940

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

4 George VI, chapitre 69

Loi du nantissement agricole

TEL QU'ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE LE 4 JUIN 1940

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet a pour but de faciliter aux cultivateurs l'obtention de crédits à courte échéance en leur permettant de donner en garantie des produits agricoles ou des animaux domestiques. Sous la loi actuelle, le gage exige le désaisissement, ce qui le rend inapplicable à des cas semblables. Afin de prévenir les fraudes, il est prévu un système d'enregistrement.

QUÉBEC
RÉDEMPTI PARADIS
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1940

La solidité remarquable des caisses populaires

Le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée annuelle de l'Union régionale de Montréal, le 15 mars 1934 constate la solidité théorique et pratique du système de petites banques populaires à juridiction locale mis au point par le fondateur des caisses Desjardins. Le rapport précise de plus: «La crise actuelle, qui se prolonge depuis plus de cinquante mois, déroute toutes les prévisions des économistes et fait la preuve de cette solidité.»

Il remporte un grand succès. Un comité est formé au terme de ce congrès. Un membre de ce comité est nommé pour représenter les caisses populaires du Québec.[3] Ce comité a pour mandat d'étudier certaines questions techniques: taxation, rôle des caisses dans l'après-guerre, etc. Il doit aussi examiner les possibilités d'entraide éventuelle entre les différents mouvements de caisses populaires.

(3) M. Abel Marion, président de l'Union régionale de Sherbrooke, et administrateur de la Fédération.

Ce congrès a été tenu en l'absence des représentants de l'Union régionale de Montréal. Lors de l'assemblée annuelle, le 24 octobre suivant, les dirigeants de l'Union expliquent les motifs de leur abstention, alors que des délégués informent l'assemblée des travaux du congrès de Lévis. La discussion s'envenime au point que l'assemblée se voit proposer la formation d'un comité pour faire enquête sur l'opportunité et les modalités de fondation d'une autre fédération que celle des caisses populaires Desjardins... Des participants disent appréhender cette résolution, qui est pourtant adoptée à une forte majorité.

Le Conseil d'administration de la Fédération réagit dans une résolution adoptée le 16 novembre 1943. Il précise sa position autonomiste et demande aux unions de lui soumettre toutes les questions d'orientation du Mouvement des caisses populaires.

Le 9 décembre 1943, le président de l'Union régionale de Montréal[4] démissionne comme délégué de l'Union à la Fédération et déclare: «Il m'est impossible d'approuver l'orientation actuelle des caisses».

Les positions se durcissent; le Mouvement des caisses populaires est au bord de la rupture.

Pendant ce temps, dans l'ensemble de la Province, les caisses continuent de progresser de façon extraordinaire. Elles bénéficient de la faveur accrue de la population du Québec et de l'augmentation de ses ressources financières. 55 nouvelles caisses sont fondées en 1942, 109 en 1943, ce qui porte leur nombre à 759. Le nombre de membres augmente à 236 256, et l'actif des caisses progresse, augmentant de plus de 50% en 1943, pour atteindre 60,5 millions.

(4) Le notaire Eugène Poirier.

Initiatives pour assurer l'information des dirigeants et la propagande des caisses

Les dirigeants de l'Union régionale de Montréal sont stimulés par la fondation de la Fédération en 1932. Parmi les initiatives nouvelles qu'ils prennent pour assurer l'avancement des caisses populaires à partir de 1933, on relève en particulier la décision que soient adressées aux caisses locales les circulaires que doit publier la Fédération à tous les mois, afin de les renseigner sur les questions administratives... et toutes autres questions utiles.

Des comités diocésains de propagande

Une autre décision qui indique bien la volonté de l'Union régionale d'encourager la fondation de caisses populaires dans toutes les parties de son territoire, est la création en 1935, des comités diocésains de propagande des caisses populaires formés des personnes suivantes:

Diocèse de Valleyfield
M. J.M. Leduc
M. Lucien Gendron
M. Omer Lalonde
M. Antonio Patenaude
M. Sylvio Benoît
M. Alfred Dorais
M. l'abbé M. Dulude, aumônier

Diocèse de St-Jean
M. Henri Pintal
M. Maurice Brault
M. J.O. Lefebvre
M. L.C. Dubuc
M. Lucien Gendron
M. Alfred Paradis
M. Gérard Payer
M. Dyanis Thibodeau
M. l'abbé L. Labelle, aumônier

Diocèse d'Ottawa
M. J.P. Labelle
M. Victor Falardeau
M. Armand Bédard
M. Sylvio Huneault

Diocèse de St-Jérôme
M. J.A. Parenteau
M. B. Charbonneau
M. N. Lauzon
M. René Laurin
M. Raymond Beaulieu
M. R.W. Hébert
M. l'abbé R. Ouellette, aumônier

Diocèse de Mont-Laurier
M. J.A.D. Valiquette
M. Gérard Beauchamp
M. Benoît Reed
M. Harmel Marier
M. André Brun
M. J. Claude Blanchard
M. l'abbé M. L'Allier, aumônier

Diocèse de Timmins
M. Alphonse Labbé
M. Maurice Caouette
M. Georges Lefort
M. Lucien Barrette
M. l'abbé Noël Gauthier, aumônier

Ce progrès touche également bien sûr les caisses de la région de Montréal. De 1942 à 1943, leur nombre passe de 142 à 179. Leur actif total passe de 6,5 millions à 11,2 millions en 1943. La Caisse Centrale voit son actif passer de 1 216 000 000 $ en 1942 à 1 856 000,00 $ en 1943.

L'élan des caisses se consolide. Elles offrent à leurs membres des services plus nombreux et de plus grande qualité par des dirigeants dévoués et un personnel qualifié.

Survol économique Période 1934-1944

L'économie du Québec est influencée surtout par l'implantation de l'industrie à la faveur de la guerre. L'industrie légère (produits alimentaires, vêtements, textiles, chaussures, meubles) prend une expansion considérable, alors qu'en Ontario se développe l'industrie sidérurgique et de la construction mécanique. À partir de 1939, l'économie ontarienne prend les devants: plus d'investissements, plus de production industrielle. Mais au Québec l'économie est encore prospère, c'est le plein emploi. Le Québec continue de s'urbaniser; l'optimisme règne dans la population en dépit des morts et des restrictions causées par la guerre.

Quelques statistiques Période 1934-1942

Caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1934	32		
1936	52	9 125	2 183.4
1938	95	15 407	2 898.8
1940	134	23 422	3 994.8
1942	154	83 952	6 570.9

Développement des caisses populaires au Québec

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1934	184	38 810	9 147.7
1936	234	49 890	10 846.7
1938	338	75 419	16 057.9
1940	452	106 899	19 653.6
1942	570	157 739	31 463.7

Adaptation 1944-1954

1944

L'année 1944 débute dans une atmosphère de confrontation entre l'Union régionale de Montréal et la Fédération. Le 9 janvier, le Conseil d'administration de l'Union entérine la démission de son président en tant qu'administrateur et président de la Fédération, dont il déclare ne pas approuver l'orientation.

L'Union régionale sera absente lors de l'assemblée annuelle de la Fédération, le 22 mai de la même année. Durant tout l'été, le fossé s'élargit.

La sécession évitée

À l'automne, le Conseil d'administration de l'Union régionale prépare l'assemblée annuelle dans une atmosphère pessimiste et incertaine. Lors de cette assemblée, le 29 octobre 1944, le président précise sa pensée concernant les relations de l'Union régionale de Montréal avec la Fédération, et pointe résolument du doigt ses opposants. L'assemblée adopte à l'égard de la Fédération une attitude plus autonomiste mais refuse d'aller plus loin.

1945

Le Conseil rejette l'idée de la séparation le 25 février 1945. Mais au début d'octobre de la même année, il se divise, à égalité de ses voix, sur une résolution signifiant la sécession de l'Union régionale. Le président, au lieu de trancher le débat par suite de l'égalité des voix, choisit de porter cette résolution devant l'assemblée annuelle, le 28 octobre 1945.

Les délibérations de cette journée sont ardues. À la fin de la séance de l'après-midi, le président suggère d'ajourner l'assemblée au 2 décembre; l'assemblée décide plutôt de l'ajourner à 20 heures, le soir même. Cette décision est capitale. Prévoyant le pire, c'est-à-dire le rejet de leur projet de sécession, le président et deux administrateurs, tous trois sortants de charge, refusent de se laisser porter candidats: ils sont remplacés comme administrateurs par des défenseurs de la solidarité avec la Fédération. L'unanimité est ainsi revenue au Conseil: la sécession de l'Union régionale de Montréal des rangs de la Fédération est évitée.

Scission, neuf caisses quittent l'Union régionale

Toutefois, le danger d'une rupture persiste à l'intérieur de l'Union régionale de Montréal. En fait, lors de l'ajournement de l'assemblée générale le 18 novembre, le nouveau président de l'Union régionale[1] annonce aux délégués que certaines caisses quitteront l'Union régionale. L'assemblée prend des décisions importantes pour l'orientation de l'Union, et particulièrement, concernant ses relations avec la Fédération. Elle accepte sa demande de contribution et son autorité finale concernant les placements. À la suggestion du président, elle adopte une «résolution d'appréciation et de remerciements aux officiers du Conseil d'administration qui se sont retirés après de si longues années de travail ardu mais fructueux.»

(1) Me Jacques Perrault.

Elles seront neuf caisses à décider de quitter l'Union régionale de Montréal[2]: huit d'entre elles se sont déjà réunies le 13 novembre pour fonder *La Fédération de Montréal des caisses Desjardins*. La neuvième les rejoindra dès le mois de décembre.

Nouvelles unions régionales

L'année 1944 voit un autre phénomène important se produire à l'intérieur de l'Union régionale de Montréal: celui de trois essaims de caisses populaires, qui s'en détachent pour fonder leur propre union régionale.

(2) Ce sont les caisses populaires de l'Immaculée-Conception, Ste-Cécile de Montréal, Notre-Dame du St-Sacrement, St-Hermas, Ste-Scholastique, St-Enfant Jésus, St-Alphonse d'Youville, St-Eustache et St-Elzéar.

Me Wilfrid Guérin

Si le notaire Wilfrid Guérin n'avait pas oeuvré dans le Mouvement des caisses populaires de la région de Montréal, la face de ce mouvement en eut été changée. En tout cas sa trajectoire en aurait certainement été modifiée. Une telle affirmation indique bien l'importance qu'a eu ce dirigeant de caisse populaire pendant 45 années, à partir de 1919 alors qu'il devenait gérant de la Caisse de l'Immaculée-Conception, la caisse-mère de la région de Montréal.

Né à St-Henri, le 18 avril 1893, avant l'annexion de cette municipalité à la Ville de Montréal, il fait ses études classiques au Collège Ste-Marie et ses études de droit à la succursale de Montréal de l'Université Laval. Il ouvre ensuite son bureau de notaire dans la paroisse de l'Immaculée-Conception.

Il est admis comme membre de la Caisse populaire de l'Immaculée-Conception le 5 août 1918. Il en devient le cinquième gérant en 1919, en remplacement de M. Joseph Durand. Cette caisse prend alors un essor remarquable. En 1920 elle atteint un actif de 100 000 $, et en 1922, elle double ce montant, avec un actif dépassant les 200 000 $. Me Guérin demeurera à son poste pendant 44 ans c'est-à-dire jusqu'en 1963.

C'est lui qui est le délégué officiel de la Caisse populaire de l'Immaculée-Conception lorsque s'entament avec les autres caisses de la région les discussions qui devaient conduire à la mise sur pied du Bureau Central d'inspection et de Surveillance des caisses populaires de Montréal. Il en sera élu le président à sa fondation, le 13 février 1921.

Il prend une part très active au travail de ce bureau, en particulier il apporte un soin méticuleux à l'étude des rapports d'inspection des caisses membres du bureau. Sa formation juridique et son expérience pratique en font un conseiller précieux. Ces qualités lui feront découvrir bientôt les limites de l'instrument que constitue ce bureau d'inspection. Dès 1922, il établit les bases de la future union régionale qu'il voit comme une nécessité et une possibilité de plus en plus prochaine à mesure que se multiplie le nombre de caisses populaires dans le territoire. Il sera le principal conseiller dans la préparation du projet d'union régionale qui sera adopté à l'unanimité par les 19 caisses populaires présentes à l'assemblée générale du 27 juin 1924.

Nommé vice-président de l'Union régionale, il agit en fait également comme conseiller technique du Conseil d'administration de l'Union. Il en deviendra le secrétaire en 1932.

Devant les problèmes que connaissent les caisses populaires comme conséquence de la crise économique qui sévit, Me Guérin se fait l'ardent défenseur de l'idée d'une fédération provinciale. Il participera aux discussions qui conduisirent à sa fondation. Le 25 février 1932, il est un des deux signataires de la déclaration de fondation de la Fédération, à titre de délégué de l'Union régionale de Montréal. Il prépare le projet de statut de la Fédération, qui sera accepté le 17 mai suivant.

Dans les années qui suivirent, il fut très actif à titre de délégué de l'Union régionale aux réunions de la Fédération où son expérience est précieuse. Mais, au début des années quarante, les circonstances font qu'il est de moins en moins d'accord avec l'orientation de la Fédération provinciale et en démissionne comme délégué de l'Union régionale en 1942. Une ère de tension suit, à l'intérieur même de l'Union régionale de Montréal à partir de 1943. Lors des assemblées générales de l'Union, il est du côté de la dissidence qui sera consacrée par la scission de 1945, alors que neuf caisses se détachent de l'Union régionale pour fonder leur propre fédération. Le notaire Guérin sera élu au Conseil d'administration de cette fédération quelques années plus tard, et le demeurera jusqu'à sa retraite, en 1963. Il continuera de pratiquer sa profession de notaire jusqu'en 1981.

En 1952, le notaire Eugène Poirier, alors président de la Fédération de Montréal, dira de lui: «Il est l'héritier d'Alphonse Desjardins et possède une documentation précieuse à ce sujet».

L'influence de Me Guérin a été importante dans le Mouvement des caisses populaires. D'un dévouement constant pendant 44 ans, il a influencé par la précision, la minutie même de ses interventions ainsi que par l'ampleur des recherches et la profondeur de la réflexion dont elles étaient l'expression. Il a influencé de façon directe et indirecte le développement des caisses populaires de la région de Montréal pendant une longue période.

Aujourd'hui, à quatre-vingt-onze ans, il est encore en santé et jouit de sa retraite dans le quartier où il a servi ses concitoyens comme notaire et comme directeur de la Caisse de l'Immaculée-Conception.

L'Union régionale de l'Ouest Québécois

C'est d'abord le départ des caisses populaires de l'Abitibi. La première caisse populaire, celle de Senneterre, fut fondée en 1925 grâce à la collaboration de l'Union régionale de Trois-Rivières, et s'y affilia. Mais à partir de 1936, l'Union régionale de Montréal fut sollicitée pour fonder de nouvelles caisses en Abitibi. Au printemps de 1937, le secrétaire-gérant de l'Union, M. Émile Girardin, fait une tournée en Abitibi qui conduit à la fondation de quatre caisses populaires, qui s'affilient à l'Union régionale de Montréal. Un propagandiste des caisses populaires est engagé par la Fédération[3]. Les fondations se multiplient; de 1938 à 1944, 42 caisses populaires sont fondées, qui requièrent de plus en plus d'attention. L'Union régionale de Montréal est réticente devant les demandes de nouvelles fondations, qui se font, selon elle, prématurément.

(3) M. Samuel Audette, qui était en même temps président diocésain de l'Union catholique des Cultivateurs.

Président diocésain de l'Union catholique des Cultivateurs pour l'Abitibi et le Témiscamingue, M. Samuel Audette fut le fondateur de plus de 25 caisses populaires en Abitibi et est considéré comme l'organisateur de l'Union régionale de l'Ouest Québécois.

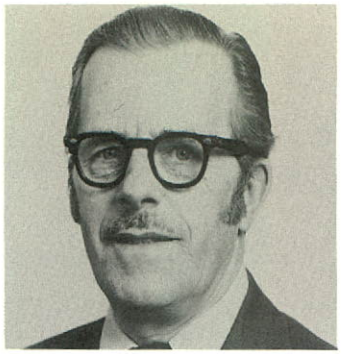

Le premier président de l'Union régionale des caisses populaires de l'Ouest Québécois, M. Adrien Vachon.

Le besoin d'une union régionale se fait de plus en plus pressant. La réunion de fondation de cette union a lieu le 29 février 1944, alors que 24 caisses populaires de l'Abitibi signent la déclaration de société. Les caisses populaires du Témiscamingue ont choisi de demeurer affiliées à l'Union régionale de Montréal.

Le Conseil d'administration de l'Union de Montréal suit de près les événements. Il décide le 13 septembre d'aider l'Union de l'Abitibi à mettre en marche sa caisse centrale, dont la fondation est décidée depuis le 10 juillet, et à la faire fonctionner au plut tôt. Il invite ses dirigeants à venir à Montréal se familiariser avec les mécanismes et les problèmes de la Caisse Centrale.

Appuyée au départ par tous les organismes et institutions de la région qui peuvent lui donner confiance en l'avenir, l'Union régionale des caisses populaires Desjardins de l'Ouest Québécois a grandi avec ses caisses affiliées et sa caisse centrale. Depuis sa fondation, elle a rendu à ses membres des services nombreux et de qualité, et cela dans une atmosphère de bonne entente et de solidarité.

L'Union régionale de St-Hyacinthe

«C'est le désir de Mgr Douville[4] et une nécessité urgente de fonder une Union régionale des caisses populaires du diocèse de St-Hyacinthe» écrit aux caisses, le 15 février 1944, M. l'abbé Roland Salvail, aumônier diocésain de l'U.C.C.[5]. La lettre convoque les caisses à une réunion pour le 24 février.

À cette réunion est formé un comité provisoire de six membres dont la tâche est de mettre sur pied cette union régionale. Après études et rencontres des autorités religieuses et des responsables des associations du milieu, la fondation est décidée: elle a lieu le 2 mai 1944. 14 caisses sur 25 signent la déclaration de société.

Le premier président de l'Union régionale de St-Hyacinthe des caisses populaires Desjardins, M. Jean-Guy Lapalme.

Les dirigeants de l'Union régionale de Montréal sont depuis le début sympathiques à ce projet. Afin de demeurer membres auxiliaires de la Caisse Centrale, 15 caisses désirent rester affiliées à l'Union de Montréal. Suite à une rencontre des autorités de l'Union régionale de Montréal, le Comité provisoire d'organisation écrira: «Nous sommes très reconnaissants à l'Union de Montréal pour tout le dévouement dont elle a fait preuve et pour tous les services qu'elle nous a rendus». D'autre part, le Conseil d'administration de l'Union régionale de Montréal dégage la responsabilité de l'Union à l'égard de la surveillance des caisses fondatrices de l'Union régionale de St-Hyacinthe, mais permet au comité de conclure une entente de service avec la Caisse Centrale.

Ainsi, grâce à la collaboration de la Fédération, à celle des unions régionales environnant son territoire, et en plus grâce aux services de l'Union de Montréal, la nouvelle union régionale sera assez rapidement en mesure de combler les espoirs de ses fondateurs et d'entreprendre une carrière des plus fructueuses au service de ses caisses affiliées.

(4) Évêque du diocèse de St-Hyacinthe.

(5) L'Union catholique des Cultivateurs, aujourd'hui l'Union des producteurs agricoles.

L'Union régionale de Joliette

Lors de l'assemblée générale de l'Union régionale de Montréal, le 29 octobre 1944, le président annonce que les caisses populaires d'un troisième diocèse faisant jusque-là partie du territoire de l'Union de Montréal, le diocèse de Joliette, ont également décidé de fonder leur propre union régionale. Il se montre très sympathique à l'initiative de ces caisses.

Depuis plusieurs mois déjà, M. l'abbé Charles-Omer Rouleau propage l'idée que l'argent recueilli par les caisses populaires de la région doit servir la région.

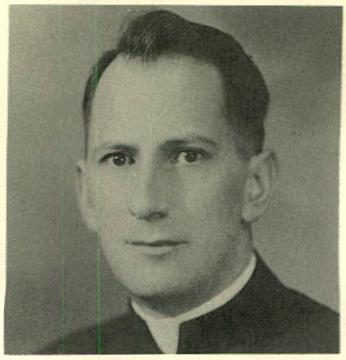

«L'argent de la région pour la région», tel était le slogan de l'abbé Charles-Omer Rouleau reconnu comme le fondateur de l'Union régionale de Joliette. Il convoqua l'assemblée de fondation qui eut lieu le 14 novembre 1944.

Ma Caisse Populaire

Journal de vulgarisation de la doctrine coopérative, fondé en 1952 à l'initiative de M. Paul Lacaille, gérant de la Caisse populaire d'Hochelaga.

Premier comité de rédaction:
M. Paul Lacaille
M. Roger Varin
M. J.-Gaudiose Hamelin
M. Lucien Rémillard
M. Wilfrid St-Pierre
M. Marcel Caron
M. C.A. Jobin
M. Réal Brossard
M. Maurice L. Faucher

Les caisses répondent bien. Le 14 novembre 1944, les délégués de 27 des 37 caisses populaires de la région signent la déclaration de société au cours d'une assemblée pleine d'ardeur, présidée par un représentant de la Fédération. Le 19 novembre, ils élisent le premier conseil d'administration de leur union. Le président sera M. Guy Guibault de la Caisse populaire de Joliette. Le conseil rencontre un comité du Conseil d'administration de l'Union régionale de Montréal. «L'entente est complète entre les deux unions», dira le président de l'Union régionale de Montréal, quelques semaines plus tard.

Dès les débuts, et jusqu'aujourd'hui, les caisses populaires ont été en mesure d'apprécier les divers services de leur union régionale, incluant, bien sûr, son service financier.

Le premier président de l'Union régionale de Joliette des caisses populaires Desjardins, M. Guy Guibault.

Développement des caisses scolaires

C'est aussi pendant cette période que fleurit une autre initiative bénéfique pour les caisses populaires de la ville de Montréal et même de tout le Québec. Il s'agit du mouvement des caisses scolaires.

Ces caisses existent à Montréal depuis 1911 dans les écoles de la Commission des Écoles catholiques de Montréal. Elles ont connu leur apogée en 1920-1921, alors que 22 000 élèves, soit 27% des élèves des écoles catholiques, ont épargné 68 661,00 $. Puis elles ont décliné constamment pendant les trente années suivantes.

1949

En 1949, M. Émile Girardin, alors inspecteur de district pour la C.E.C.M.[6], est nommé directeur général adjoint et responsable de la campagne d'éducation à l'économie. Le 4 octobre 1948, il propose un programme d'organisation et d'administration des caisses scolaires, qui constituera une nouveauté. Ce programme produira des résultats spectaculaires: le nombre des déposants et le montant des

(6) M. Girardin était également à cette époque secrétaire-gérant de l'Union régionale de Montréal, après avoir été gérant de la Caisse de Sainte-Clotilde de sa fondation en 1919, jusqu'en 1934.

dépôts dans les *nouvelles* caisses scolaires de Montréal tripleront dès la première année. Le progrès se continuera de façon constante, même après la retraite de M. Girardin, en 1954. En 1960, par exemple, plus de 112 000 déposants confient à leur caisse scolaire la jolie somme de 1 856 006,57 $. Elles atteindront le plus grand nombre d'élèves de la C.E.C.M. en 1966 (66%), alors que 172 521 élèves déposent 4 764 000,00 $.

L'exemple de Montréal fut suivi dans tout le territoire de l'Union régionale et même dans toutes les régions du Québec.

Nouvelles perspectives

La fondation des trois nouvelles unions régionales par des caisses affiliées à l'Union régionale de Montréal, pour la plupart depuis leur fondation, et à qui elle avait prodigué ses meilleurs services selon ses moyens depuis leurs débuts, ne fut pas sans lui créer des situations délicates. Elle perdra dans ces essaims plus de 60 caisses.

Ces pertes furent ressenties d'autant plus durement qu'elles survenaient au moment même où l'Union était en proie à des déchirements et à la menace d'une sécession. Heureusement, ces pertes furent plus que compensées par la fondation de nouvelles caisses dans son territoire ainsi réduit. Au cours de la décennie qui s'achève en 1953, le nombre de caisses affiliées est passé de 179 à 213, alors que leur actif global est passé de 17 à plus de 86 millions et que le nombre de leurs membres est passé de 135 000 à 182 000.

Dans l'ensemble de la province, le Mouvement atteint en 1954 une ampleur nouvelle avec 1 100 caisses, représentant un actif dépassant les 329 millions de dollars et plus de 750 000 membres.

Dans la conjoncture générale d'ajustements des années d'après-guerre, le Mouvement des caisses populaires prend ses distances. Avec la fondation de ses deux sociétés d'assurance[7] et les bonds en avant des caisses populaires et de leurs unions régionales, le Mouvement connaît déjà le début de sa révolution tranquille.

(7) La Société d'assurance des caisses populaires en 1944 qui deviendra le Groupe Desjardins, assurances générales, et l'Assurance-Vie Desjardins en 1948.

La Fédération de Montréal des caisses Desjardins

Au lendemain de l'assemblée générale du 28 octobre 1945, il était évident que l'Union régionale de Montréal prendrait une orientation nouvelle. Il était surtout certain qu'elle ne quitterait pas la Fédération provinciale.

Parmi les dirigeants des caisses, ceux qui avaient suivi le président de l'Union régionale dans ses protestations nationalistes, confessionnelles et administratives, décidèrent que leurs caisses n'avaient désormais plus de place dans un organisme qui prenait une orientation à leur sens condamnable. Ils suivirent le président de l'Union dans la démission: neuf caisses populaires quittèrent l'Union dans les jours qui suivirent.

Fondation de la Fédération de Montréal

Le 13 novembre, huit parmi ces caisses populaires fondent leur propre fédération sous le nom de *Fédération de Montréal des caisses Desjardins*.[1] C'étaient les caisses populaires de l'Immaculée-Conception, Ste-Cécile de Montréal, Notre-Dame du St-Sacrement, St-Hermas, Ste-Scholastique, St-Enfant Jésus, St-Alphonse d'Youville et St-Eustache.

Les délégués de ces caisses choisissent comme administrateurs le notaire Eugène Poirier, président, M.M. J. Romuald Paiement, vice-président, Armand Giguère, secrétaire, Hector Blain et Roméo Rivest, administrateurs.

(1) La Caisse populaire de St-Elzéar, démissionnaire elle aussi de l'Union régionale de Montréal, s'affiliera à la Fédération de Montréal en décembre 1945.

Rapidement, la nouvelle fédération se met en marche. L'atmosphère est chaude, favorisée par le petit nombre de caisses, et sans doute aussi par le sentiment d'isolement ressenti par ces délégués, tout autant que par la conviction d'avoir raison. Leurs conseillers religieux sont avec eux: M. l'abbé Philémon Desmarchais[2], qui les rassure, et le R.P. Piché, s.s.s.[3], qui les encourage à «mettre la coopération au service de la charité et à développer un esprit de solidarité nécessaire pour faire des conquêtes économiques et nécessaire à la survivance.»

Une des règles administratives qui est proposée pour la Fédération est celle de son fonctionnement au prix de revient, sans la retenue d'une marge de trop-perçu sur le prix de ses services aux caisses.

(2) Aumônier général des caisses populaires de l'archidiocèse de Montréal, il était en relation avec l'Union régionale et la Fédération de Montréal.

(3) Aumônier de la Fédération de Montréal.

Raisons de la rupture, principes particuliers

À mesure que le temps passe, le besoin se fait sentir de raviver la foi des délégués des caisses affiliées dans l'orientation de leur mouvement.
Le président de la Fédération, lors de l'assemblée générale du 22 février 1949, rappelle aux délégués «les raisons sérieuses qui ont présidé à la rupture d'avec l'Union régionale de Montréal affiliée à la Fédération de Québec, puis à la fondation de la Fédération de Montréal». Il les énumère ainsi:

«1. le sérieux des inspections;
2. les fondations de caisses en série, sans préparation locale;
3. la non-confessionnalité que l'on tentait d'implanter.»

À la même époque, des dirigeants et des cadres de la Fédération ajoutent aux raisons de la rupture de nouveaux aspects: le Mouvement des caisses populaires du Québec ne doit pas accepter de relations d'association avec un mouvement canadien ou des États-Unis.
Les Canadiens anglais chercheraient, selon lui, par leur rapprochement avec le Mouvement Desjardins du Québec, à s'accaparer sa puissance financière.

Pour contrer ces assauts appréhendés, il n'y a qu'un moyen: le repli dans l'autonomie complète. En 1954, le président sent le besoin de préciser l'énoncé des principes qui, selon lui, distinguent la Fédération de Montréal.

Ces principes sont les suivants:

«1. la caisse paroissiale;
2. les intérêts supérieurs qui doivent dominer toujours indépendamment des personnes, des amitiés et des intérêts;
3. être en garde contre ceux qui veulent tout chambarder;
4. compétence des directeurs, des officiers, des employés.»

Les caisses affiliées augmentent en nombre et en taille: la Fédération leur donne des services qu'elles qualifient de satisfaisants. Leurs aumôniers vantent l'esprit de collaboration qui anime tous les dirigeants.

Questions d'orientation

Mais déjà en 1955, les dirigeants de la Fédération commencent à subir l'influence de ce que plus tard on appellera au Québec la *révolution tranquille*. Déjà ils se posent des questions: «Il y a beaucoup d'inquiétude de la part de ceux qui étudient l'avenir de notre race. Il faudra modifier le territoire paroissial mais il faudra garder un territoire restreint» dira le Chanoine Desmarchais.

En 1960, la Fédération de Montréal groupe 19 caisses populaires et voit son actif atteindre 3 784 000 $. L'assemblée générale annuelle du 23 février prend connaissance d'un extrait d'une lettre du Cardinal Léger qui demande de trouver une formule pour fusionner les deux groupes de caisses, et terminer ainsi une scission qui a trop duré.

Au cours de la même année, le notaire Eugène Poirier, président de la Fédération depuis sa fondation, meurt laissant un grand vide. Il est remplacé par M. J. Romuald Paiement qui, lors de l'assemblée générale de 1961, exprime sa conviction que l'union des deux groupes «n'est certainement pas possible dans le temps présent, ni dans un bref délai... On a des méthodes différentes d'opération. Il y en avait plusieurs au moment de la scission, quelques-unes sont disparues aujourd'hui, mais il en reste beaucoup à uniformiser avant d'en arriver à une union.»

Les contacts se poursuivent entre les dirigeants de la Fédération et de l'Union régionale, amorcés par leurs présidents. Les deux groupes savent même s'unir lorsque des problèmes communs se posent qui intéressent les deux institutions. Mais l'heure de la réconciliation n'est pas encore venue[4].

Durant ce temps, des progrès nouveaux des caisses et de la Fédération posent des problèmes d'orientation difficiles à la Fédération de Montréal. En 1970, à l'assemblée générale, une résolution est adoptée demandant d'étudier les moyens d'apporter une réponse définitive à la participation de la Fédération à l'économie du Québec.

(4) Environ deux ans après l'adoption de la loi des caisses d'épargne et de crédit, trois caisses populaires, celle de St-Jean de la Croix, Duvernay et St-Albert Le Grand, quittent l'Union régionale de Montréal pour s'affilier à la Fédération de Montréal.

Premiers gestes de rapprochement

En septembre 1971, le président Paiement démissionne; le directeur général démissionne à son tour en février 1972.

Le nouveau président, M. Marcel Pageau, dit vouloir travailler activement à un rapprochement avec l'Union régionale de Montréal. «Les relations, dit-il après quelques contacts, sont polies. Elles sont ponctuées de coups d'épingles et accompagnées d'une concurrence ouverte.» Il pose carrément la question de l'avenir aux délégués des caisses. Quatre solutions se présentent:

«1. maintenir le climat froid actuel;
2. utiliser certaines institutions en commun;
3. se rapprocher de l'Union régionale de Montréal;
4. opérer la fusion complète des deux fédérations.»

En 1973, le président Pageau annonce à ses délégués que des rencontres périodiques ont lieu avec l'Union régionale de Montréal: «Nous avons reçu un accueil cordial et une bonne collaboration». Des réunions sporadiques ont lieu entre des dirigeants des deux organismes.

Ces initiatives rendent plus familières la similitude des objectifs et l'évidence des avantages d'une collaboration de plus en plus constante. Les rencontres deviennent plus fréquentes, et les discussions deviennent plus précises.

En 1976 le président de l'Union régionale, M. Guy Bernier, offre aux dirigeants de la Fédération de Montréal de collaborer avec eux dans l'élaboration d'une structure de consultation précise entre les deux organismes.

Étude précise des possibilités de collaboration

Ainsi s'amorce une étude conjointe des politiques des deux organismes, et la recherche de leur appariement, ainsi que de la collaboration possible entre eux. Tous conviennent qu'il n'y a pas de problème au niveau idéologique. Les études portent sur les sujets suivants:

1. possibilité de la systématisation de programmes de publicité conjointe;
2. possibilité d'affiliation à la Fédération de Québec des unions régionales;
3. possibilité de redistribuer les caisses entre les fédérations régionales membres de la Fédération de Québec;
4. possibilités qu'offrirait la participation de la Fédération de Montréal aux diverses institutions du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins.

Les conclusions de ces études sont encourageantes. Les conversations et les rencontres se continuent. Elles conduisent en 1978 à la tenue d'un colloque sur les relations avec la Fédération de Québec.

Un comité informel, dit *du rapprochement*, est formé au niveau de l'Union régionale de Montréal, qui groupe des dirigeants et des cadres de la Fédération provinciale avec ceux de l'Union régionale. Il cherche les moyens précis à mettre en oeuvre pour favoriser l'entente et, si possible, la réunification des deux groupes. Ses porte-parole font aux représentants de la Fédération de Montréal des offres de regroupement.

Tous ces efforts rapprochent graduellement les deux groupes, alors que s'amenuisent les différences dans la perception qu'ils ont des opérations des caisses pour répondre aux besoins de leurs membres, ainsi que dans les formes d'organisation les plus avantageuses.

Le président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec précise la position du Mouvement des caisses populaires de la façon suivante: «Nous devons nous concerter beaucoup mieux avec nos partenaires du Mouvement coopératif. J'en fais personnellement une priorité. La Fédération de Montréal des caisses Desjardins doit savoir qu'elle trouvera à notre fédération un préjugé favorable à la concertation dans le respect des individus et dans l'intérêt premier des caisses populaires et de leurs membres»[5].

Avantages de la réunification

Les circonstances ajoutent un caractère d'urgence à la réunification des activités. Les dirigeants de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec sont conscients que cette réunification augmenterait la capacité d'action de leur fédération, en plus d'enlever une tare gênante sur l'ensemble du Mouvement, alors qu'elle permettrait aux caisses de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins d'être soulagées du fardeau de plus en plus onéreux que doit leur imposer leur fédération pour continuer de mettre à leur disposition les développements technologiques les plus récents.

(5) Allocution de M. Guy Bernier à la Chambre de commerce du district de Montréal, le 28 octobre 1980.

À partir de 1980, les discussions, les rencontres, les assemblées et colloques se multiplient. Le 28 mars 1981, M. Charles E. Lebrun est élu président à plein temps de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins. Il s'emploie à faire disparaître les dernières résistances et à paver la voie à une réunification du Mouvement qui est de plus en plus désirée.

Pour sa part, le Conseil d'administration de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins fait un inventaire précis des divers aspects des difficultés des caisses affiliées ainsi que de l'incapacité de la Fédération d'être leur support efficace dans la conjoncture actuelle et prévisible. Il en conclut que la fusion de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins avec la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec est la conclusion logique des tractations en cours.

Le triomphe de la solidarité

Le 3 novembre 1981, le Conseil d'administration de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins est en mesure de suggérer la fusion de leur fédération avec la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec. C'est la conclusion d'études intensives poursuivies tout au cours des mois de septembre et d'octobre.

Il soumet sa suggestion à une assemblée spéciale des délégués des caisses affiliées le 28 novembre 1981. Au même moment une même assemblée spéciale se tient pour les délégués des caisses affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Les deux groupes ont accepté dans ces assemblées l'acte d'accord de fusion préparé par leurs conseils d'administration. Ils se réunissent en assemblée conjointe pour célébrer cette victoire de la solidarité, que chantent les personnalités principales du Mouvement des caisses populaires: le président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, M. Guy Bernier et M. Charles E. Lebrun, président de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins, M. Émile Girardin, ancien président de l'Union régionale, ainsi que M. René Croteau, adjoint au président aux relations institutionnelles de la Confédération, représentant du président, M. Raymond Blais.

L'émotion dont est chargée l'atmosphère de cette réunion rend bien compte de la valeur des gestes posés par les dirigeants des deux groupes, de la valeur autant symbolique et coopérative qu'économique de la réunification du Mouvement des caisses populaires du Québec.

Les divergences de vues, les frustrations, l'amertume et même certaines inimitiés, tout cela semble disparu pour faire place à un sentiment très vif de solidarité, gage de satisfaction et de succès futurs.

Survol économique Période 1944-1954

Les premières années de la période d'après-guerre sont favorables à l'économie du Québec. Le contrôle des changes, ainsi que la destruction d'une partie de l'appareil productif européen, limite les importations, de sorte que l'industrie québécoise produit à pleine capacité. L'optimisme persiste, et les mesures de sécurité sociale s'instaurent.[8]

Mais à partir de 1951 l'économie ralentit et on commence à s'interroger sur l'avenir de la structure industrielle du Québec. À partir de 1960 la canalisation du St-Laurent réduit l'importance économique de Montréal. Les grandes entreprises sont contrôlées par des étrangers et on commence à en voir les conséquences. Des entreprises se déplacent vers l'Ontario. On s'interroge sur les effets des politiques du Gouvernement fédéral et sur les causes de l'effondrement de certaines régions.

(8) Les mesures de sécurité sociale instaurées par le Gouvernement fédéral à cette époque sont, en 1940, l'assurance-chômage, en 1944, les allocations familiales et en 1951 les pensions de sécurité de la vieillesse.

Quelques statistiques Période 1944-1952

Caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1944	169	56 795	17 210.5
1946	165*	72 613	22 833.0
1948	184	95 149	34 637.9
1950	196	124 102	47 368.6
1952	210	158 147	68 494.5

Développement des caisses populaires au Québec

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1944	852	300 185	91 984.8
1946	986	437 764	152 176.1
1948	1 047	531 270	196 013.9
1950	1 084	599 517	223 913.5
1952	1 118	693 258	288 280.9

* Le nombre de caisses est réduit comme conséquence de l'essaimage et de la scission.

En 1945, l'Union régionale déménage au 1251, Parc Lafontaine. Elle y conservera ses locaux jusqu'en 1953.

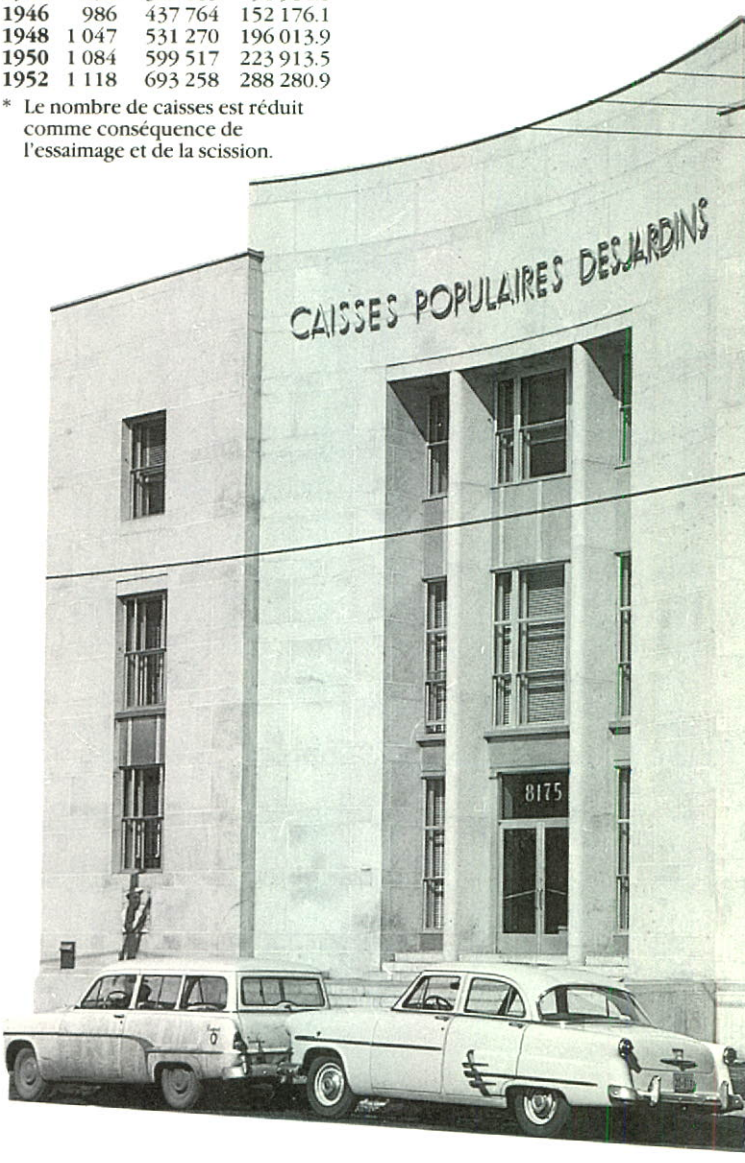

En 1953, l'Union régionale emménage dans un nouvel édifice sur le boulevard St-Laurent.

Développement 1954-1964

1954

Lors de l'assemblée annuelle du 24 octobre 1954 de l'Union régionale de Montréal, un rapport teinté d'optimisme est présenté sur la situation et les activités de la dernière année. Les caisses affiliées sont florissantes; l'Union régionale, mieux installée dans son nouveau siège social[1], a pu offrir à ses membres de meilleurs services dans de meilleures conditions.

C'est dans une atmosphère sereine et optimiste que l'ensemble du Mouvement des caisses populaires poursuit son oeuvre. Ayant maîtrisé ses problèmes d'organisation et d'adaptation au milieu changeant qui l'entoure, il peut désormais approfondir plus attentivement le sens de son action au service de la population, perfectionner les outils qui lui permettront de donner aux membres des caisses des services plus complets et plus faciles d'accès et s'assurer que son orientation correspond à sa nature propre et aux meilleurs intérêts de ses membres et de leur milieu. Maintenant bien organisé, il songe à se développer.

Pour les dirigeants de l'Union régionale de Montréal, c'est le début d'une période d'étude en profondeur et de perfectionnement de toutes les facettes de leur action.

(1) Ce nouveau siège social est situé à 8175 boul. St-Laurent. Il a été inauguré officiellement le 16 mai 1954.

Refonte des règlements de la Caisse Centrale

Le premier aspect de la réflexion des dirigeants, qui produit des résultats immédiats, est la refonte des règlements de régie interne de l'Union. Cette refonte procure aux dirigeants l'occasion de revoir les politiques dans leurs principaux domaines d'action.

Ces études et remises en question ont mis en évidence l'importance particulière que prend la Caisse Centrale. Les rapports de son gérant[2] à l'assemblée générale ont acquis un prestige considérable auprès des dirigeants des caisses, qui y trouvent chaque année une multitude de renseignements utiles et de conseils pratiques concernant l'administration et la gestion des caisses.

Son prestige favorise son autonomie. Un comité propose la séparation des activités de la Caisse Centrale de celles de l'Union régionale. Une faible majorité, lors d'assemblées spéciales tenues en 1954, accepte ces règlements et décide de faire de la Caisse Centrale l'organisme financier des caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal. Jusque là, elle était l'organisme financier de l'Union régionale. Cette décision ne modifie toutefois pas la pratique qui jusqu'alors a fait que la Caisse Centrale avait les mêmes membres, le même conseil d'administration, les mêmes dirigeants et les mêmes procès-verbaux que l'Union régionale. Cette situation durera jusqu'en 1964.

(2) M. Lucien Rémillard, qui fut gérant de la Caisse Centrale de 1944 à 1964, après avoir été assistant gérant depuis sa fondation en 1936.

1957

Le Conseil de la coopération du Québec

Lors de l'assemblée annuelle de l'Union régionale de Montréal, le 27 octobre 1957, le président[3] déclare dans son rapport aux délégués: «La Fédération a adhéré au Conseil de la coopération du Québec. Encore une fois, aucun intermédiaire ne vient se placer dans la hiérarchie établie. L'entente s'est conclue à la satisfaction de tous les intéressés. Il reste à appliquer les principes d'une collaboration franche. Les fédérations des principaux secteurs coopératifs ont formé entre elles cette union de doctrine.»

L'adhésion officielle du Mouvement des caisses populaires au Conseil de la coopération du Québec signifiait également sa participation au Conseil canadien de la coopération et à l'Alliance coopérative internationale. Ce geste de la Fédération fut considéré par les dirigeants des caisses populaires, des unions régionales et des autres catégories de coopératives du Québec et du Canada français, comme un geste important de solidarité conforme à l'idéal même de la coopération et aux désirs d'association souvent exprimés par le fondateur des caisses lui-même, le Commandeur Alphonse Desjardins.

(3) M. Émile Girardin, qui alors est également vice-président de la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins. Il en deviendra le président en 1959.

M. Émile Girardin

Parmi les hommes qui ont consacré au Mouvement des caisses populaires le plus clair de leur temps, de leur talent et de leur dévouement, M. Émile Girardin occupe une place de choix.

D'abord instituteur à Montréal en 1913, il s'intéresse très tôt aux caisses populaires: il devient en 1919 gérant de la Caisse de Ste-Clotilde, poste qu'il conservera jusqu'en 1934. Pendant cette période, il assume en 1922 le rôle de membre du Conseil d'administration du Bureau Central d'inspection et de Surveillance de Montréal.

En 1926, il devient administrateur de l'Union régionale de Montréal, secrétaire en 1934, puis président en 1954, jusqu'en 1971.

De 1936 à 1944, il est aussi gérant de la Caisse Centrale Desjardins de Montréal.

En 1959 il devient président de la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, poste qu'il occupe jusqu'en 1972.

Enfin, après avoir servi dans plusieurs autres organismes du Mouvement des caisses, il quittera son dernier poste en 1973, celui de vice-président du Complexe Desjardins, pour prendre une retraite grandement méritée.

Les 54 années d'activités fructueuses de M. Girardin dans le domaine des caisses populaires, constituent un éloquent témoignage de son dévouement à l'oeuvre des caisses; elles indiquent aussi l'ampleur des services, nombreux et variés, qu'il a rendus au Mouvement. Partout où il est passé, il a fait oeuvre d'éducateur, de bâtisseur ainsi que de gestionnaire efficace. Que ce soit dans les caisses scolaires, où il a laissé des marques indélébiles, dans la caisse locale, à la Fédération de Montréal, à la Confédération ou ailleurs, partout où il a été appelé à oeuvrer, il s'est distingué par un dévouement de tous les instants, tout autant que par l'éminente qualité de ses services.

En 1969, l'Union régionale de Montréal voulut souligner ses 50 années de services continus au Mouvement des caisses et à la coopération. Secondée par toutes les unions régionales et par la Fédération, elle organisa une fête de la gratitude et de l'amitié qui prit la forme d'un grand banquet groupant 1 350 convives, dirigeants de caisses et amis du jubilaire.

Le Mouvement des caisses populaires et d'économie garde de M. Girardin un souvenir vivant et une reconnaissance impérissable. Il a été un de ses plus fidèles serviteurs.

La loi des caisses d'épargne et de crédit

Depuis 1906, les organismes du Mouvement des caisses populaires du Québec sont régis par la loi des syndicats coopératifs de Québec. C'est le cas pour les caisses elles-mêmes, pour les unions régionales et la Fédération provinciale. Des amendements apportés au cours des ans en ont amélioré et rajeuni certaines dispositions, de sorte que cette loi ne semble pas créer d'injustices aux caisses ni empêcher leur développement.

Mais cette loi, qui régit presque toutes les autres catégories de coopératives, sauf des sociétés coopératives agricoles et les coopératives d'électricité, s'avère de moins en moins adaptée aux besoins des coopératives des secteurs dits commerciaux. En fait, une refonte de cette loi est demandée depuis 1948 par le Conseil de la coopération, porte-parole des coopératives autres que les caisses populaires. Pendant 15 ans, se sont poursuivies des études, des démarches, des recherches et des travaux de comités au niveau des fédérations de coopératives, et à partir de 1961, elles se continueront au sein du Mouvement des caisses populaires. Ces efforts aboutiront à l'adoption, par l'Assemblée nationale de Québec, de la loi des caisses d'épargne et de crédit en 1963.[4]

Cette loi fut bien accueillie par le Mouvement des caisses populaires. Le président de l'Union régionale de Montréal la qualifiera ainsi: «Elle coordonne et inspire l'action des caisses». Il reflétait ainsi l'opinion des dirigeants des caisses et des unions régionales du Québec membres de la Fédération.

Mais pour les dirigeants de l'Union de Montréal, la nouvelle loi est également cause de nouveaux problèmes: ceux que pose l'unification de la Caisse Centrale et de l'Union régionale de Montréal. Aucune disposition de la nouvelle loi ne s'applique à la Caisse Centrale, qui reste ainsi régie par la loi des syndicats coopératifs comme entité autonome, et par conséquent, désormais isolée des caisses affiliées à l'Union régionale. Les démarches auprès du Premier Ministre du Québec et les discussions multiples n'aboutissent pas. Finalement, le 23 octobre 1963, l'assemblée générale de l'Union régionale accepte l'unification de l'activité des deux organismes.

Ainsi, la Caisse Centrale devient l'organisme financier de l'Union régionale de Montréal. La Caisse Centrale survit en tant que corporation, mais demeurera inactive jusqu'à sa dissolution, le 27 janvier 1978. L'unification de l'activité conjointe des caisses sous la direction administrative de l'Union régionale de Montréal se trouve réalisée.

(4) La loi des associations coopératives, ainsi que des modifications aux autres lois coopératives, furent d'abord préparées par le même comité du Gouvernement qui prépara la loi des caisses d'épargne et de crédit à la demande de la Fédération de Québec des unions régionales.

1963

Perfectionnement humain

L'année 1963 apporte aux dirigeants des caisses les résultats d'une décision qu'ils ont prise il y a quelques années, afin de mieux comprendre leur milieu et pouvoir ainsi le mieux servir. À l'Union régionale de Montréal, les délégués à l'assemblée annuelle du 20 octobre 1963 prennent connaissance des conclusions d'une enquête qu'a commandée le Mouvement des caisses populaires à des spécialistes de l'Université Laval[5] sur les conditions de vie, les besoins et les aspirations de la famille salariée canadienne française. Cette première étude sur le comportement d'une partie importante de la société québécoise suscite un intérêt intense; elle aura une influence énorme sur l'orientation des caisses populaires et sur l'organisation de leurs services dans la décennie qui suivra.

(5) MM. Marc-Adélard Tremblay et Gérald Fortin professeurs à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

Une autre catégorie d'initiatives imprimera sa marque dans l'orientation du Mouvement des caisses populaires. À l'Union régionale de Montréal, il s'agit d'abord des activités multiples qu'elle déploie, à partir surtout de 1960, dans le domaine du perfectionnement des dirigeants et du personnel des caisses du territoire. Un comité régional d'éducation et de propagande est formé, avec un sous-comité dans chaque diocèse. Ces sous-comités multiplient les conférences, les cours, les rencontres de dirigeants, les réunions diocésaines et les ralliements de dirigeants avec leurs épouses, etc.

Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Présidents

Henry L. Auger	1924-1926
Hector Blain	1926-1930
Eugène Poirier	1930-1945
Jacques Perrault	1945-1950
Benjamin Béland	1950-1954
Émile Girardin	1954-1971
J.-Paul Léonard	1971-1971
J.G. Hamelin	1971-1976
Guy Bernier	1976-

Président honoraire

Émile Girardin	1976-1981

Secrétaires

J.-A. Bariteau	1924-1927
Gérard Tremblay	1927-1933
Wilfrid Guérin	1933-1935
Émile Girardin	1935-1954
Médard Leduc	1954-1958
Henri Pintal	1958-1965
J.-Paul Léonard	1965-1971
J.-Paul Labelle	1971-1971
Marcel Hogue	1971-1973
F. Ladouceur	1973-1974
Maurice Bergeron	1974-1974
Claude Veilleux	1974-1976
Guy Mantha	1976-1979
Gérard Chabot	1979-

Commissaires de crédit

D. Godard	1936-1942
D. Dansereau	1936-1944
E. St-Maurice	1936-1954
Armand Roussin	1942-1944
C.-A. Jobin	1944-1955
H.-N. Bordeleau	1944-1968
Marcel Caron	1954-1966
Aimé Domingue	1955-1964
Roland Mantha	1964-1972
Gérard Marotte	1966-1981
Armand Cadotte	1968-1977
André Charest	1972-1976
Marcel Boyer	1976-1980
R. Tremblay	1977-
Jocelyn Proteau	1981-1984
J.G. Robitaille	1980-
Yves Malo	1982-
Claude Lyonnais	1982-
Jean Larose	1984-

Conseillers de surveillance

Conrad Giguère	1936-1956
Wilfrid St-Pierre	1936-1961
Roméo Rivest	1936-1945
J.-R. Limoges	1945-1948
Paul Lacaille	1948-1975
Réal Brossard	1956-1974
Marcel Valiquette	1961-
Claude Bonin	1974-1983
Paul-Yvon Lesage	1975-
Jean-Guy Chaput	1983-

Administrateurs

Henry L. Auger	1924-1926
Wilfrid Guérin	1924-1944
Hector Blain	1924-1945
Adislas Paiement	1924-1937
A. Turgeon	1924-1926
J.A. Bariteau	1924-1927
Émile Girardin	1926-1974
Eugène Poirier	1926-1945
A. Archambault	1927-1930
Gérard Tremblay	1927-1933
Armand Roussin	1930-1946
J.-B. Beaudoin	1933-1961
Lucien Rémillard	1935-1966
J.R. Paiement	1938-1945
Jacques Perrault	1940-1950
Gaston Manny	1940-1944
J.-Paul Labelle	1943-1972
Guy Guibault	1943-1944
Gérard Lagacé	1943-1947
Benjamin Béland	1944-1954
Gérard Giroux	1944-1945
Urbain Nantel	1945-1954
	1955-1962
P.H. Vézina	1945-1951
S.-A. Cyr	1945-1945
J.-A.-D. Valiquette	1945-1957
Gérard Filion	1945-1948
J.-O. Lefebvre	1945-1948
Médard Leduc	1947-1958
A.-W. Lafortune	1948-1951
Philippe Turcotte	1950-1961
J.-A. Parenteau	1951-1959
Edmond Lusignan	1952-1955
A. Dumontier	1952-1963
Henri Pintal	1953-1965
Laurent Sénécal	1954-1963
C.-A. Jobin	1955-1965
Albert Joannette	1957-1964
Paul Charette	1958-1974
Jean-Paul Léonard	1959-1981
P.-Émile Julien	1961-1963
Paul Trépanier	1963-1965
Marcel Hogue	1963-1974
L. Paul Cabana	1963-1975
Maurice Bergeron	1964-1973
F. Ladouceur	1964-1976
Paul Lamoureux	1965-1980
Aimé Loiseau	1965-1976
Ernest Chénier	1965-1971
J.G. Hamelin	1966-1976
Gilles Bazinet	1969-1974
Roland Lapointe	1969-
Claude Veilleux	1969-1976
Roland Savard	1971-1977
Jules Desbiens	1972-1973
Lucien Pilon	1973-1977
Gérard Grégoire	1974-1984
Bernard Dagenais	1974-1981
Guy Bernier	1974-
Guy K. Mantha	1974-1979
Jean Larouche	1975-1984
Camille Montpetit	1975-
Marcel Gerbeau	1976-
Gérard Chabot	1976-
Yves Léonard	1976-
Gilles Rivard	1976-1982
Gilles Lemelin	1974-
Yvon Roberge	1977-
Roger Comeau	1979-
Denis LeGuerrier	1979-
Yvon Leroux	1979-
Guy Ménard	1979-
J.E. St-Denis	1979-1984
Laurier Gaudet	1979-1980
Andrée J. Gaudet	1980-
François Martin	1980-1983
Gilles Bouliane	1981-1984
Guy Rivest	1981-
Yvon Paquette	1982-1984
Marcel Boyer	1982-
Robert Guerriero	1982-
Yvan Guérin	1983-
Gilles Clément	1984-
Alain Contant	1984-
Serge Lamarche	1984-
Jocelyn Proteau	1984-
Yvon Sabourin	1984-
Roland Thibodeau	1984-

Directeurs généraux

Émile Girardin	1935-1963
J.G. Hamelin	1963-1964
Lucien Rémillard	1964-1966
J.-G. Hamelin	1966-1971
François Richard	1971-

Vice-présidents

Wildrid Guérin	1924-1925
Adislas Paiement	1925-1937
R. Paiement	1937-1945
Marcel Hogue	1971-1972
Jean-Paul Léonard	1972-1974
F. Ladouceur	1974-1977
Bernard Dagenais	1977-1982

Premiers vice-présidents

J.B. Beaudoin	1945-1950
Jean-Paul Labelle	1950-1971
Yves Léonard	1982-

Deuxièmes vice-présidents

Benjamin Béland	1948-1950
J.O. Lefebvre	1950-1953
Urbain Nantel	1953-1954
Philippe Turcotte	1954-1960
Jean-Paul Léonard	1960-1966
Yvon Paquette	1982-1984
Roland Lapointe	1984-

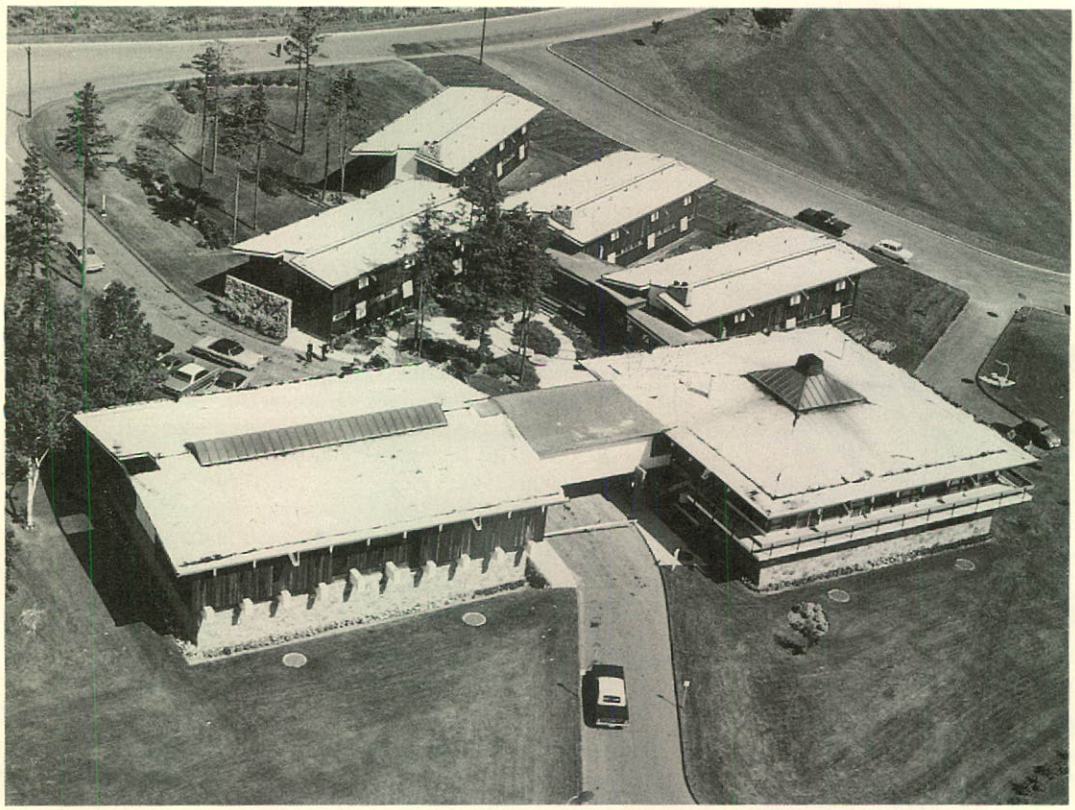

D'autre part, c'est dans une atmosphère sympathique, lors de l'assemblée annuelle de 1961, que les dirigeants de l'Union lancent l'idée de la création d'une école spéciale de formation et d'information pour les nouveaux employés, les gérants et les dirigeants des caisses.

Mais pendant que se précise ce projet, une autre initiative, d'envergure provinciale celle-là, est présentée aux dirigeants du Mouvement des caisses populaires. C'est le projet de la fondation d'un centre provincial de formation coopérative et d'éducation des adultes. Centre résidentiel, il sera ouvert non seulement aux dirigeants et aux employés des caisses, des unions, de la Fédération et des institutions, mais aussi aux groupes et organismes coopératifs et sociaux du Québec.

Ce projet est très attrayant. Il emporte l'adhésion des dirigeants de l'Union régionale de Montréal. Organisé comme une institution coopérative sous le nom de *Institut coopératif Desjardins*, il entraîne l'adhésion de l'Union régionale et d'environ 200 caisses populaires de la région à titre de membres. L'action de l'Institut connaît son heure de gloire au cours des années '60 alors qu'un grand nombre de gérants de caisses populaires et de dirigeants du Mouvement viennent y suivre des cours ou tenir des sessions d'étude. La participation des dirigeants et des employés aux diverses initiatives de l'Institut coopératif Desjardins a sans doute été limitée par leurs coûts, malgré les efforts constants des administrateurs pour les réduire au minimum.

Alors que s'achève la quatrième décennie d'activités de l'Union régionale de Montréal, le progrès du Mouvement des caisses se poursuit à tous les niveaux. Les caisses grandissent, leur nombre augmente, leurs services se multiplient ainsi que ceux des institutions.

Le Mouvement des caisses populaires donne des signes d'un dynamisme de plus en plus grand. Il est de plus en plus présent au Québec, plus serviable et plus utile. Il commande désormais le respect et suit toujours, année après année, sa trajectoire ascendante dans tous les domaines.

Survol économique Période 1954-1964

Au début de cette période, la conjoncture économique difficile qui s'est développée depuis plus d'une décennie au Canada a des répercussions importantes au Québec. L'industrie traverse une période de rétrécissement de ses marchés, avec la conséquence inévitable de l'augmentation du chômage. L'agriculture se développe difficilement; elle se modernise lentement. Les principaux investissements industriels au Québec sont surtout américains. Toronto devient le centre d'attraction des sociétés d'assurance.

1957 marque le début de la récession, alors que se posent des questions nouvelles, entre autres celle de savoir si le Gouvernement a été le levier espéré du développement économique du Québec, alors que le contrôle des entreprises échappait aux Québécois. Le début des années '60 marque une reprise. 1962 voit la naissance de la Société générale de financement, et 1963, celle de Hydro-Québec. L'intervention de l'État se fait de plus en plus importante.

Quelques statistiques Période 1954-1962

Caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1954	215	200 973	98 263.8
1956	235	262 925	145 282.8
1958	261	335 126	208 860.3
1960	289	405 039	254 404.8
1962	310	476 885	326 359.2

Développement des caisses populaires au Québec

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1954	1 130	793 412	345 662.5
1956	1 160	932 469	460 220.9
1958	1 190	1 065 224	578 454.1
1960	1 227	1 211 041	687 935.5
1962	1 258	1 392 147	866 872.7

Perfectionnement 1964-1974

Pour l'Union régionale de Montréal, la nouvelle décennie commence dans une atmosphère d'activité intense et d'optimisme. Baignées et souvent impliquées dans la révolution tranquille, les caisses populaires de la région de Montréal progressent à un rythme incroyable. L'optimisme se répand parmi leurs dirigeants, de plus en plus convaincus que les caisses populaires constituent la meilleure assise pour un mouvement axé sur l'amélioration de la société dans le sens des intérêts véritables de la population.

L'enthousiasme des dirigeants est grandement stimulé par les travaux préparatoires de l'Exposition universelle et internationale de Montréal, qui aura lieu en 1967. Ils s'emploient à organiser la participation des caisses populaires à cet événement extraordinaire; ils veulent en faire une expérience profitable à tous les niveaux du Mouvement. L'Union régionale distribue, à travers ses caisses et celles des autres unions, des passeports d'Expo 67 pour cinq millions et demi de dollars, ce qui la classe au premier rang de toutes les institutions.

1967

La Caisse populaire d'Expo 67

Des discussions avec les administrateurs de la Compagnie d'Expo 67 conduisent à la décision d'implanter une caisse populaire sur le site même de l'Exposition, pour le service des exposants, des employés et des visiteurs de ce carrefour mondial. Il s'agit d'une caisse innovatrice, utilisant les découvertes récentes en télétraitement, et qui sera un laboratoire en même temps qu'une démonstration de ce que pourrait être la caisse populaire de l'avenir. Elle fut en fait le lieu de la première expérience de télétraitement au Canada.

Cette initiative soulèvera un intérêt considérable tant chez les exposants et les visiteurs que chez les employés. Sept comptoirs durent être installés sur le site même de Terre des hommes pour offrir tous les services souhaités. Au lieu du déficit prévu, la Caisse populaire Desjardins d'Expo 67 enregistra un surplus, «un surplus convenable» dira son président[1]. Elle demeura active après la fin de l'Expo 67. En 1975, elle fut transférée à Place Desjardins, et deviendra *La Caisse populaire Place Desjardins*. Elle rend depuis lors de nombreux services à ses membres, qui travaillent pour la plupart au Complexe ainsi qu'aux entreprises qui y sont installées.

Le siège social de la Caisse populaire d'Expo 67

Informatisation des opérations des caisses

Le succès de la Caisse populaire d'Expo 67 eut des retombées considérables. Cette expérience permit aux dirigeants du Mouvement des caisses populaires d'acquérir assez de confiance pour prendre des décisions hardies. Leurs décisions concernant la gestion du Mouvement auront des répercussions importantes sur la capacité des caisses de rendre à leurs membres des services adaptés aux besoins modernes.

Il s'agit d'abord de l'implantation du Système informatisé des caisses (SIC), fruit de quatre années de travaux d'un comité provincial agissant comme conseil pour les dirigeants du Mouvement. Ce système fut inauguré le 13 avril 1970. Il s'avéra à la hauteur des espérances qu'il avait suscitées.

(1) M. Émile Girardin.

SIC, cinq ans d'efforts pour une première mondiale!

Le 13 avril 1970 à la Caisse populaire d'Anjou: inauguration officielle du Système intégré de télétraitement des données en direct des caisses populaires, mieux connu sous l'abréviation de SIC. Les invités d'honneur à cette inauguration, MM. Émile Girardin, président de la Fédération et aussi président de l'Union régionale de Montréal, et Jean-Paul Beaudry, ministre de l'Industrie et du commerce, assistaient alors à une première mondiale dans le domaine des institutions financières puisque SIC était

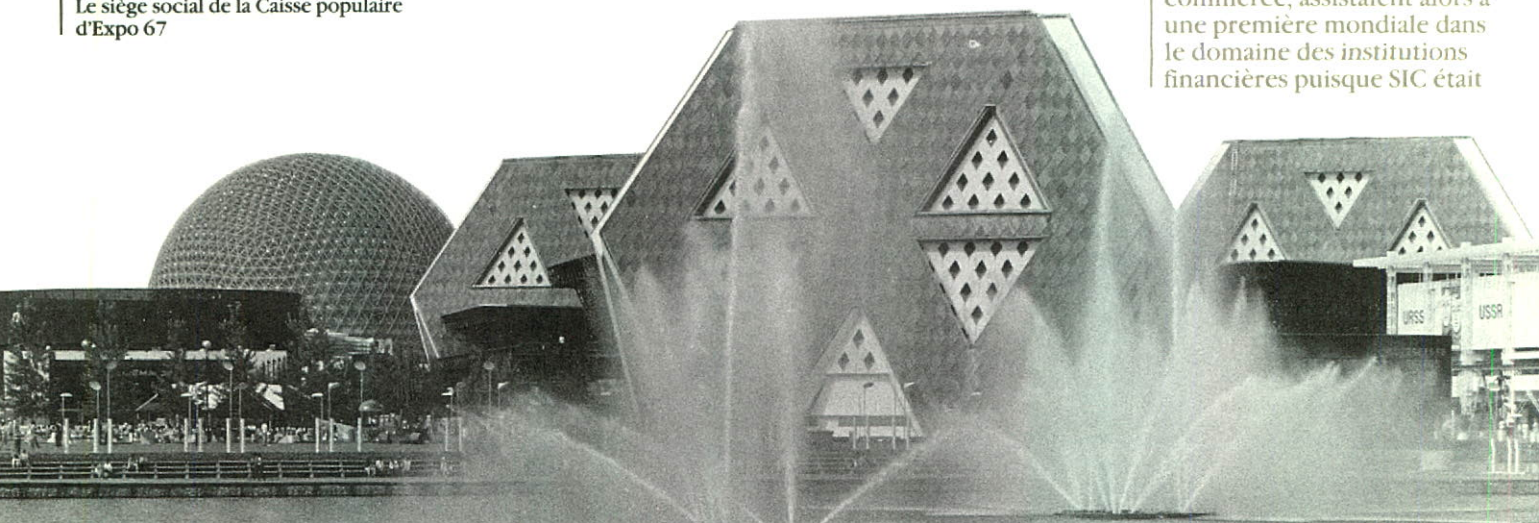

La Caisse populaire d'Expo 67 utilisait les découvertes les plus récentes en matière de télétraitement.

le premier système à automatiser toutes les opérations du cycle comptable. Cette réalisation était l'aboutissement de nombreuses années de recherches et d'expérimentations...

C'est en novembre 1965 que l'aventure débuta avec la mise sur pied du Comité provincial d'étude des besoins de mécanisation des opérations des caisses populaires Desjardins, des unions régionales et de la Fédération, formé de représentants des trois paliers du Mouvement. Trois facteurs motivaient à l'époque la création d'un tel comité: premièrement, les caisses populaires utilisaient des machines comptables représentant des investissements de plus de 2,5 millions de dollars. D'autre part, les assauts des représentants d'entreprises d'équipements électroniques se faisaient de plus en plus soutenus et enfin, l'apparition sur le marché de l'équipement nécessaire à l'accès en direct aux ordinateurs rendait possible leur utilisation par les institutions financières.

Assez rapidement, le Comité en arriva à la conclusion que l'utilisation d'ordinateurs par les caisses populaires était justifiée à la fois par l'élimination des travaux fastidieux de tenue de livres, tels le calcul des intérêts et des charges administratives, et la possibilité d'obtenir, dans un délai plus court, différents rapports de gestion.

La réalisation de SIC nécessita un long processus comportant plusieurs étapes. Les membres du Comité ont d'abord procédé à la définition des besoins des différentes institutions concernées: les caisses populaires, les unions régionales et la Fédération. Par la suite, des employés des services techniques de la Fédération ont participé aux travaux du Comité afin d'élaborer un système comptable et administratif susceptible de répondre aux besoins définis.

Après le choix des équipements s'adaptant le mieux aux besoins des caisses populaires, la Fédération fait appel à I.B.M. du Canada pour réaliser la troisième étape du processus, soit la transposition de ce système en langage-machine.

Le 13 avril 1970, six caisses populaires étaient prêtes à utiliser le système SIC qui rendait possible l'automatisation de la comptabilité des caisses populaires, la systématisation des services et la création de nouveaux services, tels le dépôt direct, le virement de fonds et l'Inter-caisses et qui plaçait le Mouvement Desjardins à l'avant-garde du changement technologique parmi les autres institutions financières!

Il s'agit ensuite de l'implantation en 1974 du service Inter-caisses qui constitua une étape importante dans l'évolution des services des caisses à leurs membres, ainsi qu'une des grandes contributions du Mouvement des caisses populaires à l'adaptation des services financiers aux besoins du monde moderne.

Pendant cette période, les dirigeants de l'Union régionale de Montréal se distinguent par leur dynamisme et par leur souci de perfection. Le président de l'Union exprime bien cet état d'esprit lorsqu'il précise les objectifs que les caisses doivent atteindre: «Nous avons, dit-il aux délégués[2], le devoir d'être aussi dynamiques que les autres entreprises; de gagner les jeunes à notre cause par un travail de création; de réorienter notre force économique en la consolidant toujours davantage. Il ne s'agit pas de briser avec la tradition, non, mais les caisses se doivent de se trouver à la pointe du progrès dans le développement des services, afin que la jeune génération se sente chez elle, chez nous.»

(2) M. Émile Girardin, lors de l'assemblée annuelle du 3 octobre 1970.

1969

Un anniversaire — une fondation

L'année 1969 fut marquée aussi par un événement extraordinaire à l'Union régionale de Montréal. Le 6 septembre, un banquet réunissant 1 350 convives fut organisé par l'Union régionale en l'honneur de son président, M. Emile Girardin,[3] pour souligner le 50e anniversaire de son entrée au service du Mouvement coopératif du Québec.

À cette occasion eut lieu le pré-lancement de la Fondation Émile Girardin pour la promotion de la recherche et pour l'octroi de bourses d'étude. L'Union régionale fit la première mise de fonds dans cette fondation, au montant de 190 000 $, puisée à même le surplus de la Caisse populaire d'Expo 67.

(3) M. Girardin demeurera président de l'Union régionale de Montréal jusqu'en 1971. Il était à cette époque également président de la Fédération des caisses populaires de Québec, poste qu'il occupera jusqu'en 1972.

Incorporée en 1970, cette fondation reçut en 1975 le nom de Fondation Girardin-Vaillancourt, lorsque le nom d'un autre dirigeant éminent du Mouvement des caisses populaires, l'Honorable Cyrille Vaillancourt, fut ajouté à son nom. En 1976, la Fondation Girardin-Vaillancourt devint une institution du Mouvement des caisses populaires, rattachée à la Confédération. Elle est désormais supportée par les souscriptions annuelles des caisses de tout le territoire, ainsi que des autres organismes qui constituent le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

Son budget annuel se situe à l'heure actuelle autour des trois quarts de million de dollars. Plus de 1 000 bourses d'étude ont pu être octroyées jusqu'à maintenant par cette fondation, dont les bienfaits augmentent à chaque année.

Une période faste

Les années qui précèdent et qui suivent l'Expo 67, sont pour les caisses de la région de Montréal et pour leur union régionale, des années très actives et très fructueuses. L'optimisme engendré par la progression des caisses de la région de Montréal et leurs succès grandissants sont à leur tour générateurs d'initiatives de toutes sortes. L'Expo 67 elle-même, l'introduction du système informatique dans les caisses et la construction du Complexe Desjardins sont parmi les grands catalyseurs d'énergie de la région de Montréal pendant cette période.

L'Union régionale en profite pour introduire des nouveautés et des améliorations dans les services aux caisses et à leurs membres.

Elle en profite aussi pour inaugurer ou pour accentuer toutes sortes d'initiatives favorisant l'information et la formation des dirigeants et du personnel des caisses et de l'Union. Qu'il s'agisse de la mise sur pied et du soutien des comités diocésains d'information, de cours à l'intention des dirigeants et du personnel de gestion des caisses, de conférences d'information, de sessions intensives ou d'autres initiatives, le but est toujours le même: améliorer les connaissances et stimuler le rendement des dirigeants et du personnel au niveau du service offert aux caisses afin d'en favoriser la croissance et d'augmenter leur capacité de satisfaire les besoins de leurs membres.

Le délégué de secteur

«L'étendue du territoire de la Fédération et les services de plus en plus spécialisés qu'elle offre aux caisses populaires, joints à la conjoncture actuelle que vivent les caisses populaires, obligent le délégué à jouer un rôle de première importance sur le plan des rapports entre les caisses populaires, les secteurs et la Fédération»[1].

Dès 1935, des dirigeants manifestent la préoccupation de rendre plus intenses, plus suivies et plus fructueuses les relations des caisses membres de l'Union régionale de Montréal, avec leur fédération. À cette époque, six comités diocésains de propagande sont formés pour travailler à la fondation de nouvelles caisses populaires dans chaque diocèse et, en même temps, faciliter les relations caisses populaires — union régionale.

Avec les années, le rôle et les territoires de ces comités furent modifiés selon les circonstances et les besoins. Mais leur utilité apparut comme étant de plus en plus grande, tellement qu'en 1968, l'Union régionale nomma trois employés permanents pour les régions de Mont-Laurier, St-Jean et Valleyfield. Ces délégués rendirent aux caisses de leur territoire des services importants et appréciés.

Cette expérience amena en 1971 la Fédération à créer dix secteurs régionaux qu'elle dota de délégués permanents.

Les délégués des secteurs ont d'abord été des agents techniques, engagés dans l'implantation des systèmes SOC et SEC et de l'informatique. Puis, avec l'évolution des caisses et de leurs besoins, le rôle de ces délégués se modifia. Il en devint un de liaison entre les caisses et leur fédération avec des tâches de représentation, d'information et d'organisation dans le secteur.

Aujourd'hui, le délégué de secteur est avant tout responsable d'interventions particulières dans le domaine de la gestion de la caisse. Ces interventions prolongent l'action des unités administratives de la Fédération: services techniques, marketing, ressources humaines, communications, etc.

Son rôle est très important. Agent de liaison entre la caisse populaire et sa fédération, il est bien placé pour expliquer l'une à l'autre.

Parce qu'il est à l'écoute des caisses populaires et de leurs besoins, il peut facilement donner à la Fédération des informations précises sur les circonstances et conditions dans lesquelles elles opèrent et sur leurs besoins les plus pressants.

Par ailleurs, bien informé des services de la Fédération, il est éminemment bien placé pour en informer la caisse et pour lui préciser les modalités humaines et techniques par lesquelles elle pourra en bénéficier au maximum.

Ainsi, grâce à la liaison assurée par les délégués régionaux, les relations des caisses populaires affiliées avec la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec sont plus faciles, plus constantes, plus intimes et en conséquence plus efficaces, et cela, bien sûr, pour le plus grand bien de tous.

(1) M. Pierre Bernier, L'entre-gens, vol 6 no 2, 1983.

Pendant ce temps, les caisses progressent à un rythme jusque-là encore inconnu. Le nombre de membres des caisses a doublé pendant la cinquième décennie qui s'achève pour l'Union régionale de Montréal, tandis que l'actif global des caisses affiliées s'est multiplié par plus de trois durant la même période. Mais surtout, le Mouvement des caisses populaires a développé des services et des méthodes administratives qui le placent dans le peloton de tête des institutions financières modernes.

Préparatifs du 50e anniversaire

C'est dans une atmosphère pleine d'entrain et d'optimisme que les dirigeants préparent les célébrations qui marqueront le 50e anniversaire de l'Union régionale de Montréal. Ils veulent faire de cet événement la célébration des progrès, des services et des succès des caisses affiliées de l'ensemble du territoire en même temps que l'occasion du rappel reconnaissant du travail et du dévouement de leurs dirigeants et de leur personnel. Un programme d'une ampleur considérable est mis sur pied afin de faire de cet anniversaire un événement intéressant et utile non seulement pour les caisses elles-mêmes, mais aussi pour la population de la région de Montréal.

Survol économique Période 1964-1974

La reprise du début des années 60 est stimulée par les initiatives les plus spectaculaires de la révolution tranquille.[4] L'intervention de l'État dans le domaine économique se fait de plus en plus grande. Mais la reprise perd de son intensité surtout à partir du début de 1968. Ces années marquent aussi la fin de la révolution tranquille, c'est-à-dire la fin des efforts de planification économique du Gouvernement du Québec et des politiques régionales de développement. L'activité économique ralentit au Québec, à l'instar de l'économie américaine, avec un dernier sursaut au quatrième trimestre de 1969. Le chômage augmente au début de 1970. Le rêve de la révolution tranquille sombre dans la morosité: les objectifs québécois de contrôle de l'économie et les programmes de développement économique s'avèrent peu efficaces. L'année 1973 voit la première crise pétrolière qui, reliée à d'autres causes, provoque le début d'une période d'inflation.

(4) C'est à cette période que naissent Sidbec (1964), la Caisse de dépôt et de placement (1965), la Régie des rentes du Québec (1965), la Société québécoise d'exploration minière (1965), la Société d'habitation du Québec (1967), la loi de l'assurance-maladie (1969), la Société québécoise d'initiatives pétrolières (1969) et la Société de développement industriel (1971).

Quelques statistiques Période 1964-1972

Caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1964	329	580 163	410 863.4
1966	339	733 204	548 627.3
1968	343	894 665	689 381.3
1970	341	1 007 950	878 292.7
1972	335	1 137 454	1 232 753.6

Développement des caisses populaires au Québec

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1964	1 287	1 616 741	1 062 212
1966	1 295	1 922 971	1 363 030
1968	1 299	2 254 844	1 692 971
1970	1 293	2 496 080	2 135 651
1972	1 276	2 820 681	3 106 199

1974

Le 50e anniversaire de l'Union régionale

Les célébrations du 50e anniversaire de l'Union régionale se déroulent comme prévu avec un succès considérable. Les différentes manifestations remportent un grand succès de participation[1] tant à cause de l'originalité de ces manifestations, qu'à cause de l'ambiance optimiste dans laquelle évoluent les caisses à cette période.

La célébration de cet anniversaire fut en fait la fête des caisses autant que celle de l'Union régionale, la fête de leurs dirigeants et de leurs employés. Il est également certain que les manifestations du 50e anniversaire contribuèrent à attirer l'attention de la population du territoire sur les caisses populaires, sur leurs particularités et sur les heureuses conséquences de leur action dans les différents milieux.

Par ailleurs, l'optimisme des caisses et particulièrement de leurs dirigeants à cette époque, est facilement explicable. D'abord, les caisses progressent à un rythme extraordinaire. Au cours de l'année 1974, elles connaissent une progression de 18%; c'est la progression la plus forte depuis la fondation de l'Union régionale. À cela s'ajoute l'euphorie suscitée par la perspective d'installer l'Union régionale et les autres organismes des caisses populaires opérant dans la région de Montréal à l'intérieur du nouveau complexe immobilier en construction au centre-ville, le Complexe Desjardins.

L'optimisme des dirigeants, stimulé par ces circonstances favorables, contribue au rayonnement des caisses dans leur milieu. En fait, tous ces éléments se conjuguent pour insuffler au Mouvement des caisses un dynamisme riche en possibilités, qui se traduit par plusieurs initiatives d'envergure qui auront une influence décisive sur les développements futurs du Mouvement des caisses populaires.

Système informatisé des caisses (SIC)

Au début de l'implantation du système SIC, le concepteur de système[2] avait l'habitude de dire aux dirigeants des caisses: «Si vous ne vous servez du système SIC que pour des fins comptables seulement, il s'agit d'un meuble de luxe; si vous en faites un outil de gestion, il a de l'avenir.»

À l'Union régionale de Montréal, les autorités et le personnel participent très activement dès le début (1965) aux études et travaux qui conduisent en 1970 au début de l'implantation du système dans les caisses. À toutes les phases des travaux, ils apportent leur active collaboration, tant pour la coordination du travail effectué par les caisses affiliées que pour la recherche d'une plus grande productivité en vue d'élargir l'éventail des services offerts aux membres.

Inter-caisses

En 1972, soit deux ans après les débuts de l'implantation du système informatisé des caisses, et alors qu'il était en opération dans environ 200 caisses à travers la province, un nouveau service fut expérimenté dans certaines caisses de la région de Québec: le service Inter-caisses. Ce service permettait aux membres de communiquer à distance avec leur caisse, par l'intermédiaire d'une autre caisse du réseau, pour effectuer des dépôts ou des retraits.

L'implantation de ce service dans la région de Montréal débuta en 1974. Ce nouveau service sema dès le départ l'enthousiasme chez les membres des caisses. Dans l'ère de la vitesse et de la technologie où nous vivons, le territoire restreint de la caisse populaire locale devenait un handicap pour les membres ayant à se déplacer à l'extérieur de la région. Avec le service d'Inter-caisses, ce désavantage disparaît. La caisse est devenue une entreprise au territoire agrandi, spécialement pour eux, aux limites du Québec. De simple caisse isolée, elle passe à l'avant-garde du progrès et du service en se transformant en un réseau coopératif fondé sur l'entraide et l'esprit de service.

(1) Parmi les manifestations qui auront un succès remarqué, on compte les suivantes:

la tenue de 10 mini-congrès dans les divers secteurs, qui réunirent plus de 3 000 dirigeants et employés de caisses populaires;

le rassemblement de 5 000 étudiants et de 1 000 dirigeants de caisses au Parc Jarry pour une joute de baseball;

la publication d'un historique de l'Union régionale.

(2) M. Simon L'Heureux, c.a., conseiller à la Confédération.

En 1975, l'Union régionale s'installe au Complexe Desjardins.

1975

Au Complexe Desjardins

C'est avec enthousiasme et à une période d'activité intense que les bureaux de l'Union régionale, disséminés jusque-là dans la ville de Montréal, se réunissent dans la Tour du Sud du Complexe Desjardins en 1975-76. Cet événement spectaculaire se préparait depuis 1970. Les bureaux montréalais des diverses institutions du Mouvement des caisses jusqu'alors dispersés dans la métropole et surtout les services de l'Union régionale de Montréal sont regroupés sous un même toit. Ce moment marque un sommet pour le Mouvement Desjardins. Il sera célébré dignement: «Ce pignon sur rue dans le centre-ville nous permet de nous affirmer en tant que force sociale et économique dans notre milieu».[3]

(3) M. Guy Bernier, président de Place Desjardins Inc. et également président de l'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins depuis le 12 juin 1976.

"Small is beautiful"

Alors que la vogue est à l'agrandissement des entreprises pour des raisons administratives, techniques ou financières, la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec adoptait en 1977 une politique de développement allant dans le sens contraire de cette tendance centralisatrice.

Préoccupée par l'inflation et par la nécessité de sauvegarder à tout prix l'efficacité des opérations des caisses tout en conservant leur caractère démocratique, c'est-à-dire leur aptitude à comprendre les besoins de leurs membres, tout en étant comprises et influencées par eux, l'Assemblée générale des délégués des caisses affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec décida que pour promouvoir le progrès du Mouvement, il fallait couvrir de nouveaux territoires, c'est-à-dire permettre à de nouveaux groupes de bénéficier des services du Mouvement. Pour ce faire, elle opta pour la fondation de nouvelles caisses plutôt que pour la création de comptoirs. Cette décision porta ses fruits: l'année suivante, la même assemblée générale apprit que cinq nouvelles caisses avaient été fondées sur le territoire de la Fédération. Cette orientation sera pleine d'implications pour l'avenir.

Autres innovations

L'introduction du système informatisé des caisses rendit possibles d'autres améliorations dans les services donnés par les caisses. Elles lui doivent aussi des innovations importantes, dont la compensation différée, introduite en 1975, qui permettra des économies appréciables dans le traitement des ordres de paiement. L'Union régionale de Montréal fut la première dans le Mouvement à introduire un ordinateur pour effectuer le traitement des effets de compensation. Elle fut aussi la première, et en fait la seule fédération à date, à fournir à ses caisses affiliées le service de change étranger.

Il faut aussi signaler l'introduction dans les caisses du système de dépôts et de retraits directs en 1976. Grâce à ce système, le membre peut autoriser sa caisse à recevoir pour lui et à déposer directement dans son compte, des sommes provenant de son employeur ou d'autres sources régulières. La caisse peut aussi effectuer, à même son compte, certains paiements, après ententes préalables avec les organismes concernés.

Mais l'innovation la plus spectaculaire de cette période a sans doute été l'introduction, en 1981, du guichet automatique. Ce service offre des avantages importants pour le membre, et il est prévisible qu'il sera de plus en plus populaire dans les années futures. À la fin de 1984, pas moins de 56 guichets automatiques fonctionnent à la satisfaction des membres dans les caisses populaires de la région de Montréal.

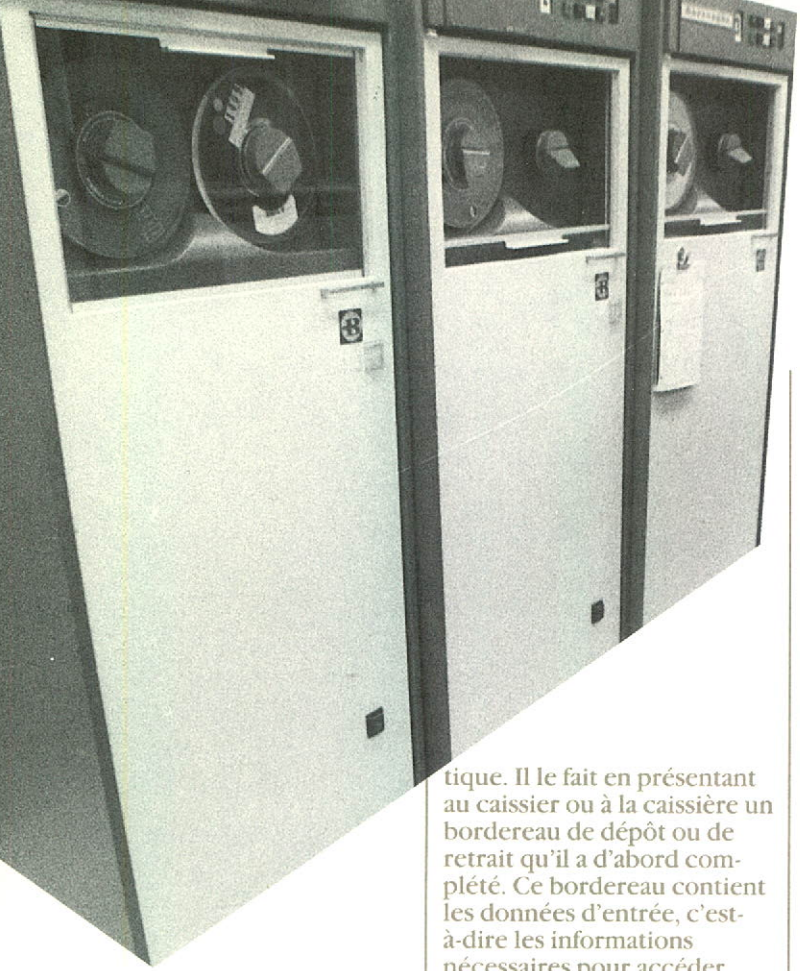

L'informatique dans les caisses, des meilleurs services aux membres

Depuis le début des années 70, les caisses ont progressivement informatisé leurs opérations comptables. Pour le membre, cette orientation n'a pas grandement modifié ses relations avec sa caisse. Il continue à présenter à sa caisse des bordereaux de dépôt ou de retrait. La seule différence qu'il peut remarquer est l'impression automatique de ses transactions ainsi que son solde dans son carnet de caisse. Il ne se rend pas compte des possibilités qu'offre cette innovation révolutionnaire. En plus d'améliorer les services de la caisse, l'informatique permet à la caisse d'offrir de nouveaux services: guichet automatique, transactions Inter-caisses, etc.

Est-il possible de se faire une idée du fonctionnement de ce système, d'apparence sophistiquée et même un peu mystérieuse? Il vaut la peine d'essayer.

D'abord c'est Baptiste lui-même, membre de la caisse, qui déclenche tout le processus du traitement informatique. Il le fait en présentant au caissier ou à la caissière un bordereau de dépôt ou de retrait qu'il a d'abord complété. Ce bordereau contient les données d'entrée, c'est-à-dire les informations nécessaires pour accéder à son compte à la caisse.

Il faut ajouter que sa caisse informatisée est reliée à l'ordinateur central situé à Montréal via un terminal situé à la caisse. Ce terminal est constitué de trois parties: un écran, un clavier et une imprimante.

Lorsque Baptiste se présente à la caisse, il remet au caisser ou à la caissière son carnet de caisse en même temps que son bordereau de dépôt ou de retrait. L'employé(e) vérifie à l'écran s'il est possible d'effectuer la transaction demandée. L'écran ressemble à un appareil de télévision. S'il indique que l'ordinateur est disponible, l'employé(e) utilise le clavier pour transmettre à l'ordinateur les informations nécessaires à l'exécution de la transaction. Ce clavier est semblable à celui d'une machine à écrire.

La communication avec l'ordinateur ne se fait ni en français, ni en anglais; elle utilise des signes ou des mots qui forment un langage, un langage codé. Chaque ordinateur a son propre langage.

Les informations transmises à l'ordinateur sont traitées, manipulées selon un programme déterminé à l'avance. Ce programme est constitué d'une série d'instructions qui commandent à l'ordinateur d'exécuter les opérations relatives à un dépôt ou à un retrait. Ces opérations permettent de mettre à jour le dossier de Baptiste.

Enfin, après avoir exécuté ces opérations, l'ordinateur peut communiquer les résultats, soit en les affichant à l'écran, si le membre n'a pas son carnet de caisse, soit en les imprimant dans le carnet de caisse.

Ainsi se trouvent réalisées en quelques secondes plusieurs opérations importantes par une machine électronique, dont tous les Baptiste, membres de caisses informatisées, ne peuvent qu'admirer la débrouillardise, la promptitude, la minutie en même temps que la serviabilité!

Les opérations décrites ci-dessus sont exactes lorsque notre Baptiste se présente au guichet de sa caisse et demande à un caissier ou à une caissière de passer sa commande à l'ordinateur. Il en va toutefois un peu autrement lorsque le membre se présente avec sa carte spéciale au guichet automatique de sa caisse Desjardins.

Ce guichet automatique a permis de réaliser de nouveaux progrès. Et pour cela, il a introduit quelques changements, cela va de soi. D'abord, le membre peut être reconnu par le guichet, grâce à sa carte. Le guichet accepte ensuite sa commande de service, dépôt ou retrait, dans des modalités et limites convenues. Il effectue les écritures comptables, puis fournit au membre le numéraire demandé. Enfin, il lui remet sa carte avec un résumé de la transaction effectuée ainsi que le solde de son compte.

Quels nouveaux progrès nous réserve l'informatique dans la caisse? On nous en promet d'autres bientôt!

1981

Un autre service propre à marquer le caractère dynamique et l'importance du Mouvement des caisses populaires, fut l'introduction en juillet 1981 de la carte Visa Desjardins. Servant à la fois de carte de crédit et de carte de paiement, elle prit rapidement sa place parmi les instruments modernes de paiement et donna lieu à la fondation d'une institution spécialisée du Mouvement des caisses populaires et d'économie.[4]

Toutes ces innovations et services nouveaux ont été rendus possibles grâce aux efforts soutenus et à l'action dynamique de la Fédération des caisses populaires

(4) Le Centre Desjardins de traitement de cartes Inc. La Fédération de Montréal est représentée au Conseil d'administration de cette institution.

(5) Depuis 1980, c'est le nom qu'a pris l'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins.

Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec[5]. La Fédération a en effet collaboré d'une façon constante et efficace aux travaux, et supporté tous les efforts d'innovation au sein de l'ensemble du Mouvement des caisses populaires et d'économie.

Pour être en mesure d'apporter à ses caisses affiliées son aide et ses conseils, jouant ainsi un rôle essentiel auprès d'elles, la Fédération des caisses populaires de Montréal a dû sans cesse réajuster ses structures internes, ses politiques administratives et financières et ses programmes d'action comme jamais auparavant. À un rythme accéléré se sont succédés des événements significatifs au cours de cette dernière décennie, qui ont contribué à opérer les ajustements de la Fédération à la conjoncture économique ainsi qu'aux progrès du Mouvement lui-même. Il est intéressant de noter quelques-uns de ces principaux événements:

1. création, à la Fédération, des fonds de liquidité, de dépôts à terme, d'investissement et de développement coopératif;
2. création du symbole du Mouvement (ruche et abeille stylisées);
3. création des grands secteurs d'activités de la Fédération; directions générales adjointes et vice-présidences;
4. précisions dans le partage des responsabilités:
a) du Conseil d'administration;
b) du Comité exécutif;
c) du Comité de direction;
d) du Comité de régie interne;
e) du Comité financier;
5. révision des définitions de fonctions du président et chef de la direction ainsi que du premier vice-président et directeur général;
6. refinancement du Complexe Desjardins et financement du siège social de la Confédération;
7. participation de la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et de ses caisses populaires affiliées aux SODEQ;
8. fusion du fonds de sécurité de la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec avec celui de la Confédération;
9. refonte du règlement de la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et de celui de la caisse populaire;
10. rapport de la Commission Blais;
11. acceptation du nouveau régime de rentes du Mouvement;
12. adhésion comme membre à la Caisse centrale Desjardins du Québec et acceptation de la souscription au capital social avec un maximum de 4% du passif-dépôts des caisses populaires affiliées;

La Caisse centrale Desjardins du Québec

Le 16 septembre 1918, le Commandeur Alphonse Desjardins présidait la première réunion d'un comité qu'il avait formé en vue de préparer la fondation de la Fédération des caisses populaires. La première question qu'il soumit au comité fut celle de l'établissement d'une caisse centrale «qui maintiendrait l'équilibre entre les caisses». Cette caisse centrale jouerait aussi un rôle important pour aider au financement des activités de la future fédération des caisses populaires.

Malheureusement sa mauvaise santé ne lui permit pas de réaliser ce nouveau projet. Les fédérations régionales qui furent fondées après sa mort eurent toutes un service appelé *caisse centrale* qui remplissait le rôle d'équilibre prévu par M. Desjardins. Mais, malgré les services signalés que chacune d'elles a rendus à ses caisses affiliées, elles ne pouvaient pas jouer complètement le rôle entrevu par le fondateur des caisses.

D'autre part, les progrès de ces caisses régionales, stimulés par les progrès mêmes des caisses de leur territoire ainsi que la mise sur pied de plusieurs institutions à caractère provincial, rendaient de plus en plus évident le besoin d'une caisse centrale des caisses régionales qui jouerait pour les caisses et pour tout le Mouvement le rôle d'agent financier, de banque d'affaires.

Caisse d'affaires du Mouvement

Le 22 juin 1979 était sanctionnée à Québec une loi constituant *La Caisse centrale Desjardins du Québec*. Cette loi marquait une étape importante pour le Mouvement des caisses populaires. Cette loi stipule que les membres de cette caisse centrale sont les membres de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, et que son rôle vient compléter l'action de ses fédérations membres afin de favoriser le développement socio-économique de leurs caisses affiliées.

La Caisse centrale Desjardins constitue un instrument de première importance pour le Mouvement. En plus de lui donner accès à l'épargne institutionnelle en permettant aux fédérations et à leurs caisses affiliées de disposer de capitaux importants de façon continue pour le service à leurs membres, la Caisse centrale effectue le règlement de la compensation des effets de paiement des caisses et des fédérations.

Elle est maintenant membre de l'Association canadienne des paiements à titre de membre adhérent et a, par conséquent, un accès direct au Système canadien de paiements depuis près de deux ans.

À cause de l'envergure de ses opérations, la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec bénéficie de l'activité de la Caisse centrale à laquelle elle participe de façon dynamique. Son président est vice-président de la Caisse depuis sa fondation.

À la fin de sa troisième année d'opération, la Caisse centrale peut afficher des activités d'envergure et des résultats intéressants comme le prouvent ces chiffres au 31 décembre 1983:

Total de l'actif	1 563 456 596 $
Total des dépôts	1 088 078 782 $
Capital social	409 403 000 $
Réserve générale	2 156 293 $
Total du revenu de l'année	115 464 289 $
Revenu net de l'année	1 183 523 $

13. tenue d'un colloque des directeurs de caisses populaires affiliées;
14. adhésion à l'Association canadienne des paiements;
15. acceptation du principe du regroupement de la compensation provinciale;
16. fusion de la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins;

Suite à l'acceptation du projet de fusion par les dirigeants des deux fédérations de caisses populaires de la région du Montréal métropolitain, le 28 novembre, avait lieu la signature du protocole d'entente, deux jours plus tard. Sur la photo du haut, MM. Guy Bernier, président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et Pierre Robinson, conseiller juridique. Sur la photo du bas, MM. Yvon Paquette et Charles-Edouard Lebrun, respectivement vice-président et président de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins.

Sous un nouveau nom, une continuité

L'Union Régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins a décidé de changer son nom en celui de *Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec*

Avis de cette décision a été publié dans La Gazette Officielle de Québec du 21 juillet 1980.

17. affiliation de trois caisses d'entraide économique;
18. implantation des guichets automatiques;
19. acceptation des nouvelles normes de liquidité;
20. création des organismes *Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec* et de *Immeuble populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.*

Les caisses populaires et le crédit agricole

Dès avant la fin du siècle dernier, le besoin d'un crédit adapté aux besoins des cultivateurs du Québec s'est fait sentir de façon aiguë. On le proposait comme un moyen puissant de contrer l'exode des Québécois aux États-Unis et particulièrement dans les villes de Nouvelle-Angleterre où se multipliaient les filatures de coton.[1]

Il faut dire que la situation des milieux ruraux n'était guère enviable à cette époque. L'agriculture sortait à peine de la stagnation où elle s'était enlisée depuis au-delà de 50 ans. Les terres étaient mal drainées et épuisées par l'absence de diversification, par la routine, l'imprévoyance et le pessimisme.

(1) «En 1900, les États du Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut comptaient 508 362 Canadiens-français. La même année, le recensement de Washington démontrait 395 006 Canadiens (nés au Canada) et 809 484 individus nés de parents Canadiens, en tout 1 204 550, dans l'ensemble des États-Unis.»
Firmin Létourneau, Histoire de l'agriculture, p. 108.

Amélioration des cultures

Depuis quelques années un mouvement d'amélioration avait pris des formes différentes: colonisation dans l'Ouest et au Québec, qui amenait la fondation de nouvelles paroisses et l'établissement de fermes expérimentales, de cercles agricoles et de sociétés d'agriculture. L'action du clergé dans cet effort de progrès se traduisit principalement par la multiplication des missionnaires agricoles et les sociétés d'industrie laitière.

Le rapport Chicoyne, résultat du travail d'un comité de l'assemblée législative de Québec, conclut en 1893: «Un bienfait serait l'organisation d'un crédit agricole».

Le renouveau agricole du début du siècle avait fait progresser les campagnes, l'après-guerre 1914-1918, au contraire, vit une nouvelle émigration des agriculteurs vers les États-Unis à partir de 1921.

Crédit agricole par les caisses populaires

Pressé de tous côtés, à la session de 1922, l'Honorable J.E. Caron, ministre de l'Agriculture du Québec, charge le comité permanent de l'agriculture de la Chambre d'étudier la question. Parmi les personnes entendues figurent M. Charles Gagné, M. l'abbé Anselme Trudel, M. l'abbé Philibert Grondin et M. J.A. Provencher, qui expriment tous l'avis que les caisses populaires constituent le meilleur système de crédit agricole adapté aux besoins des cultivateurs.

En 1925, à sa première assemblée annuelle, l'U.C.C. adopte la résolution suivante: «Que le Gouvernement provincial prenne des mesures pour diffuser davantage les caisses populaires».

Plusieurs études sont faites pendant cette période par les caisses populaires et leurs unions régionales, qui conduisent aux mêmes conclusions: les cultivateurs ont peur de l'intervention de l'État dans le domaine du crédit agricole. D'autre part, les caisses ne sont pas encore prêtes à assumer seules les prêts agricoles à long terme. Elles disent vouloir collaborer avec les cultivateurs et le Gouvernement mais dans le respect de leur autonomie.

Crédit agricole québécois

Les années passent et les problèmes des cultivateurs grandissent. Malgré l'introduction du prêt agricole canadien en 1927, les cultivateurs ne sont pas satisfaits parce qu'il coûte trop cher. L'Union catholique des Cultivateurs adopte en 1930 une résolution demandant au Gouvernement provincial d'organiser un crédit agricole avec abaissement du taux d'intérêt.

Le Gouvernement provincial vote en 1936 *la loi du crédit agricole du Québec.*

Prêts des caisses populaires aux agriculteurs du Québec

Depuis les débuts, les caisses populaires ont prêté aux cultivateurs pour plusieurs besoins autres que ceux de crédit à long terme, et cela pendant une longue période qui s'étend jusqu'en 1979, alors qu'est adoptée la *loi du crédit agricole à long terme par les institutions privées.* Il s'agit de prêts faits par les caisses et les autres institutions et garantis par l'État. Le Mouvement des caisses populaires est alors entré massivement dans le domaine des prêts à long terme aux cultivateurs en vertu de cette loi. Il a pris les moyens de le faire efficacement; en particulier il a embauché un certain nombre de spécialistes agricoles. Ainsi la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec a pu proposer son *Plan Vert* à l'intention des agriculteurs, et accorder, par exemple, en 1983 des prêts pour 117 873 000 $, dont 67 795 000 $ en prêts sur hypothèque. Dans l'ensemble de la Province, les prêts agricoles ont totalisé pour la même année, 814 999 000 $.

Ainsi le Mouvement des caisses populaires réalise aujourd'hui le rêve de ses fondateurs et de ses amis depuis au moins 1925.

La Fédération de Montréal et l'habitation

Depuis plusieurs décennies, les caisses populaires affiliées à la Fédération des caisses de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et la Fédération elle-même se sont préoccupées des problèmes d'habitation de leurs membres. La proportion élevée de leurs prêts consacrés à ce domaine important, plus de 50 %, en est la démonstration.

L'engagement de plus en plus grand des caisses urbaines de la région de Montréal dans le domaine de l'habitation, en particulier dans la rénovation urbaine, a eu des répercussions au niveau de la Fédération. Après avoir mis sur pied un service technique pour agir comme support à ses caisses intéressées, elle aida en 1976 la Coopérative d'habitation familiale qui était supportée par cinq caisses populaires du quartier Hochelaga-Maisonneuve et en 1977, elle suscita la création d'une corporation pour systématiser et rendre plus fructueuse l'aide apportée au développement de l'habitation populaire dans le même quartier.

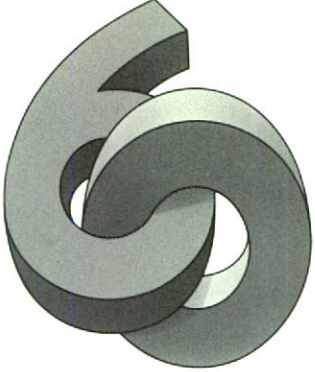

La Fédération a participé à d'autres initiatives prises dans d'autres quartiers de Montréal, notamment dans le domaine St-Sulpice, dans St-Henri et Pointe-St-Charles.

En 1980, la Fédération a participé à la fondation de la Société d'habitation Alphonse Desjardins afin d'aider les fédérations et leurs caisses à définir et à conduire des programmes de rénovation urbaine par l'intermédiaire de sociétés populaires ou de coopératives.

La Fédération a élargi graduellement son champ d'activités. Il en est de même pour ses caisses affiliées. Elles effectuent à l'heure actuelle ces interventions principalement au moyen de deux corporations, *Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec,* et *Immeuble populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.*

Plus particulièrement, grâce au support et aux recherches effectuées dans ce domaine par ces deux corporations, les caisses font figure d'avant-garde dans le domaine de l'immobilier. On expérimente actuellement un nouveau mode d'accès à la propriété, le condo-coop., et cela, pour le plus grand bien de membres des caisses populaires du territoire.

Les caisses et le crédit industriel et commercial

Parmi les buts proposés par M. Desjardins à la Caisse populaire de Lévis, on trouve le suivant: «Féconder l'esprit d'initiative et le travail local, industriel ou agricole par l'emploi prudent de l'épargne produite dans la circonscription même de la société».

Par la suite, dans les quelque 136 caisses qu'il fonda personnellement au Québec, il s'assura que cet objectif soit inséré dans leurs buts et que se trouve bien exprimée la volonté de leurs dirigeants de supporter, selon les moyens et les disponibilités de leurs caisses, les initiatives locales dans le domaine industriel, agricole et commercial.

Bien sûr, les débuts des caisses dans cette sorte de transactions furent assez humbles, à cause d'abord de la faible liquidité des caisses, qui pouvait dans beaucoup de cas à peine suffire aux demandes de prêts personnels de leurs membres. Puis aussi à cause des problèmes techniques que posaient ces prêts industriels et commerciaux. Il s'agissait généralement de prêts assez modiques à des entreprises artisanales locales, mais qui exigeaient une surveillance particulière et devaient être consentis selon des modalités techniques spéciales qui dépassaient souvent la compétence des dirigeants et du personnel de la caisse.

Mais le progrès des caisses et de leurs fédérations, la fondation de la Caisse centrale Desjardins, ainsi que l'augmentation de l'expérience et des liquidités du Mouvement, ont fait que les prêts des caisses, des fédérations et de la Caisse centrale Desjardins se sont augmentés à l'endroit des entreprises agricoles, industrielles et commerciales pour atteindre des sommes aussi importantes que 2 322 957 000 $ en 1983, dont une partie importante par les caisses et la Fédération de Montréal.

Avec les amendements législatifs permettant aux caisses de prendre en garantie des prêts qu'elles font aux entreprises, les stocks de ces mêmes entreprises, il n'y a pas de doute que ces prêts augmenteront à l'avenir. Il s'agit d'un outil supplémentaire qui va faciliter les prêts commerciaux aux petites et moyennes entreprises.

Le système informatisé des caisses s'est avéré un outil très important pour les caisses elles-mêmes et les autres organismes du Mouvement. Il a d'abord comme fonction de tenir efficacement les registres de la caisse, mais il est également un outil de gestion. En particulier, il constitue une banque unique d'informations sur l'ensemble des opérations de la caisse, permettant de perfectionner sa gestion et de s'adapter de façon dynamique aux besoins de ses membres. Il a enfin permis l'introduction dans la caisse de nouveaux services qui en ont fait un agent de changement dans son milieu. Ainsi, par exemple, la caisse a non seulement accepté la modification de certains comportements, mais elle a elle-même souvent contribué à la provoquer.

Dans ce contexte, le rôle de conseil et de support de la Fédération prend une importance décisive. La Fédération de Montréal s'enorgueillit d'être très active dans l'exercice de ses responsabilités. Elle est associée étroitement, au niveau de la Confédération et avec les autres fédérations, aux travaux de conception du virage technologique pris par les caisses dans le but de rendre de meilleurs services à leurs membres. Son rôle comporte aussi la mise à la disposition de ses caisses affiliées des ressources techniques et humaines indispensables, des outils et des aides nécessaires, pour que ce virage soit de plus en plus bénéfique à leurs membres.

À l'occasion de son 60e anniversaire, la Fédération de Montréal a renouvelé sa volonté souvent exprimée de fidélité aux objectifs qui lui ont été assignés, qui consistent à servir les meilleurs intérêts de ses caisses affiliées dans toute la mesure de ses capacités. Elle ne met à cette promesse qu'une seule condition... mais c'est une condition de taille, qu'elle s'engage à remplir toujours... et qu'elle demande en retour à ses caisses affiliées de lui garantir:

Que leurs communes relations aient toujours, comme source d'inspiration, comme mobile premier, et comme résultat final, une plus grande et plus parfaite SOLIDARITÉ!

Survol économique Période 1974-1984

L'année 1974 marque le début d'une nouvelle récession. Le chômage augmente, surtout celui des jeunes de 14 à 24 ans, pendant que persiste l'inflation. Le pessimisme se répand: les grèves aussi. L'année suivante, l'économie est

stagnante: la deuxième crise du pétrole en est une des causes principales. L'année 76 marque une velléité de reprise, à l'exemple des États-Unis. Le Québec connaît une hausse de l'emploi mais une baisse de la productivité. On note une augmentation de l'activité économique à partir de 1980. On note également une augmentation des investissements des entreprises ainsi qu'une baisse des taux d'intérêt, après le sommet atteint en 1981. L'année 1982 connaît la pire récession depuis la crise des années 1930. Les taux d'intérêt continuent de baisser jusqu'à la fin de 1983. La reprise économique modérée fait naître l'espoir d'une prochaine période plus équilibrée. Mais cet espoir est de courte durée... L'année 1984 connaît de nouveau la hausse des taux d'intérêt et conséquemment, la baisse de la confiance dans une reprise prochaine de l'économie.

Quelques statistiques
Période 1974-1982

Caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal

	Nombre de caisses	Actif (000)
1974	334	1 666 315.3
1976	334	2 402 815.6
1978	340	3 315 655.4
1980	345	4 076 189.6
1982*	369	5 729 352.0

Développement des caisses populaires au Québec

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Actif (000)
1974	1 261	3 189 600	4 292 723
1976	1 245	3 492 858	6 278 384
1978	1 248	3 815 917	8 839 191
1980	1 372	4 285 432	11 655 547
1982	1 465	4 854 436	15 466 489

* Ces chiffres incluent les résultats de la fusion de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins et de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Le guichet automatique constitue l'innovation la plus spectaculaire de la période 1974-1984. De 1981 à 1984, 56 guichets automatiques ont été installés dans la région de Montréal.

Les caisses affiliées, six décennies de présence dans les régions et dans les secteurs géographiques

de l'Outaouais

Est de Montréal

D Bois Valleyfield

Émile-Girardin

des Monts St-Jean

Centre de Montréal

des Prairies La

Rouyn-Noranda/Tém

Au fil de ses soixante années d'existence, la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec a vu le nombre de ses caisses affiliées passer de 19 qu'elles étaient à sa fondation, à 342 en date du 27 juin 1984. Une telle croissance, réalisée dans toutes les parties de ce vaste territoire, n'eut pas été possible sans le travail de toutes ces personnes qui ont oeuvré au niveau local ou régional afin de promouvoir la fondation de nouvelles caisses populaires, favoriser l'épanouissement des caisses existantes et permettre une meilleure communication entre la Fédération et ses caisses affiliées.

La nécessité d'une présence régionale est d'abord perçue dès 1935 alors que les dirigeants de l'Union régionale de Montréal préconisent la création de comités diocésains de propagande des caisses populaires. Des comités s'organisent alors dans les diocèses de Valleyfield, St-Jean, Ottawa, St-Jérôme, Mont-Laurier et Timmins. Ils sont en général formés de six membres, soit l'aumônier-propagandiste, nommé par l'autorité diocésaine, et cinq gérants ou administrateurs élus pour représenter plus particulièrement une zone de ce diocèse ou un type de caisse (rurale, urbaine ou mixte).

Ces comités ont déjà à l'époque une certaine fonction de représentation au niveau de l'Union puisque l'un des membres siège aussi au Conseil d'administration de l'Union. Leur action demeure toutefois principalement concentrée au niveau local où ils s'occupent de la surveillance des caisses de leur diocèse, de la diffusion de la doctrine coopérative chez les officiels et les sociétaires de caisses, de l'organisation d'un service d'entraide entre les gérants, de la fondation de nouvelles caisses populaires et de l'éducation coopérative des futurs sociétaires ou des nouveaux gérants.

Ce dernier rôle d'éducation prend de plus en plus d'importance avec les années, si bien qu'au début des années soixante, des comités régionaux d'éducation et de propagande prennent la relève des comités diocésains. La composition de ces comités est beaucoup moins définie, le seul critère étant la capacité des membres choisis de jouer un rôle important au niveau du secteur ou du diocèse qu'ils représentent. Par ses réunions mensuelles avec les gérants et les administrateurs des caisses de la région, le comité d'éducation informe les caisses populaires des politiques de l'Union, s'enquiert des problèmes vécus par les caisses afin d'en informer l'Union et provoque des réflexions sur le rôle de la caisse dans la communauté.

Tout au long des années soixante, donc, les liens entre les caisses populaires des diverses régions se raffermissent. Certaines régions se donnent des structures plus formelles, élisant lors d'assemblées générales de secteur les membres d'un conseil responsable de la coordination des activités dans le secteur.

Au début des années soixante-dix, l'Union crée formellement dix secteurs régionaux. Un secteur est alors défini comme une portion du territoire de l'Union régionale de Montréal regroupant toutes les caisses affiliées opérant dans un même diocèse[1]. Le diocèse de Montréal fait exception à cause du grand nombre de caisses qu'on y retrouve, et est donc découpé en quatre secteurs selon des critères tels la situation géographique, le nombre de caisses par secteur et une affinité dans les besoins. Afin de favoriser la communication entre les divers secteurs et l'Union, chacun d'eux se voit assigné, entre 1968 et 1972, un délégué permanent. En 1975, une modification du règlement de l'Union régionale de Montréal, attribuant à chacun des secteurs le pouvoir de nommer deux administrateurs au Conseil d'administration, change le rôle politique et de représentativité des secteurs.

Toutefois, la mission principale des secteurs demeure encore au coeur de leur action. Situé à mi-chemin entre la Fédération et les caisses populaires affiliées, le secteur détermine les préoccupations dominantes des caisses qui en font partie pour les communiquer à la Fédération, permet une plus grande concertation entre les diverses caisses d'une même région, et diffuse auprès de ces caisses toute information pertinente provenant de la Fédération.

(1) Les diocèses sont ceux de St-Jean, Valleyfield, St-Jérôme, Mont-Laurier, Hull et Témiscamingue et les secteurs à l'intérieur du diocèse de Montréal, Nord de Montréal et Laval, Est, Centre et Ouest.

Les secteurs des Prairies, Henri-Bourassa et Laval

C'est à la fin des années '30 que les caisses populaires ont commencé à s'implanter dans les régions du nord de Montréal et de Laval. Ainsi, la première caisse à y être fondée est la Caisse populaire Saint-Vital de Montréal-Nord, en 1937, suivie de près des caisses populaires St-Elzéar, en 1939, et St-Joseph de Bordeaux, en 1940. Dans cette région mi-urbaine, mi-rurale, les fondations de caisses suivent souvent de près la fondation de nouvelles paroisses, puisque le territoire est encore à l'époque en plein développement.

Suite à la scission de 1945, les deux caisses aînées du secteur se désaffilieront de l'Union régionale. La Caisse populaire St-Elzéar démissionnera en octobre 1945, en même temps que les huit caisses fondatrices de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins pour aller les rejoindre au sein de celle-ci quelques semaines plus tard. La Caisse populaire St-Vital de Montréal-Nord quant à elle, posera le même geste en janvier 1949.

Cette photographie de la Caisse populaire de Montréal-Nord, devenue la Caisse populaire St-Vital de Montréal-Nord, démontre bien les habitudes de l'époque. Elle n'était en effet ouverte que trois heures par semaine, en 1947... dont une heure, le samedi soir!

Le rôle social des caisses populaires est très prononcé dans ce secteur, alors que l'on peut noter une participation active des caisses au développement local. Ainsi, la coopérative de consommation de Montréal et son magasin Cooprix de la rue Legendre ont pu bénéficier d'un appui solide des caisses de la région. Celles-ci s'occupent de plus de prêts agricoles, surtout dans les parties est et ouest de Laval, et de développement domiciliaire, comme le prouve la réalisation de coopératives d'habitation dans le Domaine Saint-Sulpice. En outre, de plus en plus de caisses contribuent, chacune à leur façon, à la construction de résidences pour personnes âgées.

Dès 1950, les directeurs de caisses se rencontraient assez régulièrement, mais sans qu'aucune structure formelle ne soit établie. La création du secteur, en 1970, a permis la mise sur pied de divers comités appelés à résoudre des problèmes communs. Le plus remarquable de ces comités est sans doute le Comité de personnel. Non seulement a-t-il été le premier comité du genre, puisqu'il a été fondé en 1982, mais il a de plus une première à son actif, au niveau de la Fédération: l'organisation d'une rencontre des directeurs adjoints du secteur, en décembre 1983. Cette réunion avait notamment pour but d'étudier les causes du peu d'intérêt des directeurs adjoints à devenir directeurs d'une caisse populaire. Très actif au niveau de l'information et de la formation, ce comité serait aussi à l'origine des cours mis sur pied en 1982-1983 par le service de la formation et du développement des ressources humaines de la Fédération en collaboration avec l'école des H.E.C. et l'Université du Québec.

Le secteur Henri-Bourassa fut créé en 1982, lors de la fusion des deux fédérations de caisses populaires de la région du Montréal métropolitain. Secteur de transition, il devait permettre aux caisses populaires de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins (F.M.C.D.) de s'intégrer graduellement à leur secteur géographique respectif dans la nouvelle fédération. Cette opération ne prit que deux ans, puisqu'en mai 1984, le secteur Henri-Bourassa était dissous.

Si le secteur lui-même a eu une vie plutôt brève, les caisses populaires qui en ont fait partie, elles, sont solidement implantées dans leur milieu. C'est ainsi qu'on y retrouvait l'aînée des caisses de Montréal, la Caisse populaire de l'Immaculée-Conception, ainsi que quatre autres caisses fondatrices de l'Union régionale, soit la Caisse populaire St-Hermas, fusionnée à la Caisse populaire de Lachute en 1983, la Caisse populaire de Ste-Cécile de Montréal, celle de St-Enfant Jésus de Montréal, et celle de Ste-Scholastique. De plus, la Caisse populaire de Vimont, autrefois appelée St-Elzéar, appartenait aussi à ce secteur, elle qui fut la première caisse de Laval, y ayant été fondée en 1939.

Ces caisses ne sont donc pas des novices dans la pratique coopérative. Bien au contraire, elles s'adaptent à leur milieu de façon remarquable. Ainsi, la Caisse populaire de Pontmain fut en 1973, la première à établir un comptoir dans une résidence pour personnes âgées, la Résidence Oasis de Laval. De même, la Caisse populaire Papineau, située dans un secteur ayant une forte population italienne, a su s'adapter aux besoins de ses membres s'adressant à ceux-ci en italien autant qu'en français, au comptoir comme dans son rapport annuel.

L'intégration géographique des caisses du secteur Henri-Bourassa, anciennement affiliées à la F.M.C.D., changera profondément le visage du sècteur des Prairies. Alors qu'auparavant, il comptait 38 caisses populaires, il en regroupe 51 au lendemain de l'intégration des caisses de la F.M.C.D. à celles des secteurs de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec. Lorsqu'en mai 1984, le secteur Henri-Bourassa est dissous, les caisses de l'Ile Jésus forment un secteur autonome, celui de Laval. Le secteur des Prairies regroupe alors les caisses populaires du nord de Montréal. Forts d'un tel passé, les secteurs des Prairies et Laval promettent certainement tous deux un avenir des plus intéressants et des plus fructueux.

Liste des présidents du Comité de coordination, secteur des Prairies*

1972-1974
Marcel Boyer,
C.P. St-Vincent Marie
1974
André Mailly,
C.P. St-Ferdinand de Laval
1976
François Lefebvre,
C.P. Fleury
1978
Gilles Sénécal,
C.P. de la Concorde
1978-1979
Guy Lussier,
C.P. Domaine St-Sulpice
1980
Mychelle Benoît,
C.P. St-Simon Apôtre
1981
Paul-Yvon Valois,
C.P. Notre-Dame de la Merci
1981-1982
Paul-André Bégin,
C.P. St-Louis de Montfort
1983
Pierre Lagueux,
C.P. St-André Apôtre
1983
Serge Lamarche,
C.P. St-Maxime
1984-
Jean-Guy Gascon,
C.P. Ste-Colette

secteur Henri-Bourassa

1982-1984
Charles-Édouard Lebrun,
C.P. St-Thomas Apôtre

secteur Laval

1984-
Fernand Berlinguette,
C.P. Pontmain

* Cette liste est incomplète, une partie de l'information n'étant pas disponible au moment de l'impression.

Le secteur Est de Montréal

Les débuts du secteur Est de Montréal coïncident avec ceux du Mouvement des caisses populaires à Montréal. La première caisse à y être fondée, la Caisse populaire de l'Immaculée-Conception en 1909, est en effet l'aînée des caisses de la région métropolitaine et même la caisse-mère de cette grande région.

Des sept caisses existantes en 1924, six sont présentes à l'assemblée de fondation de l'Union régionale de Montréal, soit les caisses populaires de l'Immaculée-Conception, Sacré-Coeur de Montréal, Ste-Brigide de Montréal, Ste-Catherine de Montréal, St-Eusèbe et St-Jacques de Montréal.

Au fil des années, les fondations de caisses se multiplient. Après s'être d'abord implanté fermement dans les quartiers ouvriers du centre-ville et de Hochelaga-Maisonneuve, le Mouvement des caisses populaires étend son action aux villes d'Anjou, de Pointe-aux-Trembles et de Repentigny. C'est tout ce territoire qui, en 1970, forme le *secteur Est de Montréal*.

Depuis la création de ce secteur, plusieurs dossiers ont fait l'objet des préoccupations et des délibérations du Conseil de l'association de ces caisses populaires. La révision de la loi des caisses d'épargne et de crédit ainsi que du règlement de la Fédération ont fait maintes fois l'objet de rencontres. Le secteur s'est constamment engagé afin de promouvoir l'amélioration du régime des rentes du M.C.P.E.D.. L'Association des employés cadres du secteur Est est devenue une réalité en février 1974 grâce, en partie, à l'aide du secteur lui-même. De même, l'élection par secteur des dirigeants de la Fédération est partiellement due au travail du secteur Est.

Mais, de tous les dossiers ayant préoccupé ce secteur, celui de la publicité est certainement l'un des plus remarquables. En 1975, le Comité de publicité constate que la compétition entre les caisses et très forte et que la publicité commune se limite bien souvent à des annonces où figurent les noms de toutes les caisses de la région. Des délibérations qui suivent, jaillit l'idée d'une véritable publicité commune, axée davantage sur l'image de service. Le secteur Est lance donc, en janvier 1976, une campagne de publicité d'une envergure encore jamais vue au niveau d'un secteur. Le slogan, «La caisse, c'est le bon moyen», est présent dans tout le territoire grâce aux panneaux-réclames, brochures, affiches ou autres initiatives. Devant le succès évident de cette campagne, l'Union décide de prendre la relève de ce concept d'une publicité de service et de le répandre dans les autres secteurs.

En septembre 1977, cinq caisses du secteur Est innovent à nouveau en créant la *Corporation des services à l'habitation Hochelaga-Maisonneuve*. Ces caisses populaires, voulant participer à l'amélioration des conditions d'habitation du quartier, se regroupent dans une société à but non-lucratif afin de favoriser la rénovation de logements ainsi que le développement de coopératives d'habitation. Leur rôle ne se limite pas à fournir une aide financière puisque la corporation met aussi à la disposition des groupes intéressés les ressources humaines et techniques qui leur sont nécessaires. Répondant visiblement à un besoin réel, la Corporation reçoit de plus en plus de demandes, non seulement du quartier Hochelaga-Maisonneuve, mais aussi des autres quartiers du secteur Est et même des autres secteurs. Il devient alors évident que la Corporation ne suffit plus. La Fédération prendra donc la relève en créant, en 1982, *Habitation populaire Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec*.

Cette coopération entre quelques caisses visant un but commun est peut-être la marque de commerce du secteur Est. Cette entraide va d'ailleurs au-delà des limites du secteur. C'est ainsi que des caisses du secteur Est se sont associées à d'autres, situées dans le secteur Centre, dans des projets tels que l'aide à une radio communautaire de la région, CIBL FM, en 1980, ou le projet Angus, depuis 1983.

Les caisses populaires du secteur Est sont donc innovatrices, conscientes du rôle social qu'elles ont à jouer dans la région et toujours prêtes à «s'unir pour mieux servir»!

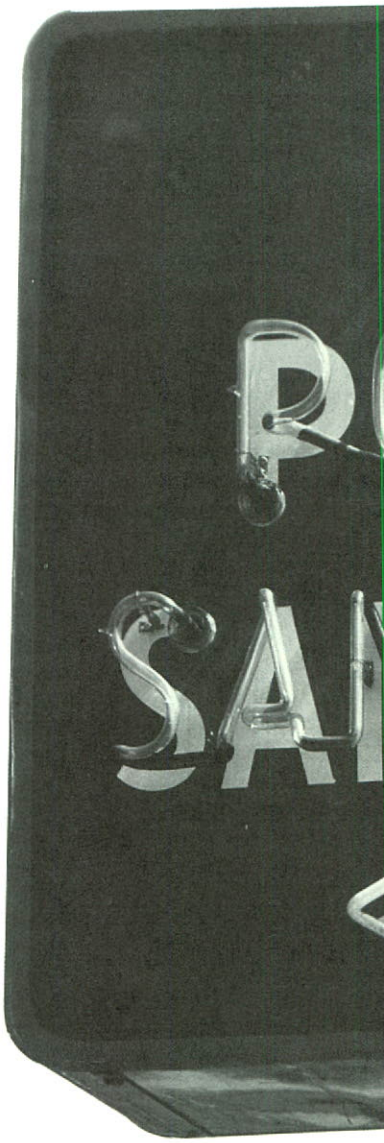

Liste des présidents du Comité de coordination, secteur Est

1971-1972
Marcel Cotnoir,
C.P. St-Donat de Montréal
1973
Gilles Moreau,
C.P. St-Jacques de Montréal
1974
Paul-Yvon Lesage,
C.P. Hochelaga
1975-1976
Claude Perron,
C.P. St-Justin de Montréal
1977
Maurice Lamoureux,
C.P. Ste-Jeanne d'Arc
1978-1979
Jean-Claude Goulet,
C.P. St-Louis de France
1980
Lionel Poupart,
C.P. St-Eusèbe
1981
Jean-Marie Lamoureux,
C.P. Ste-Louise de Marillac
1982-1983
Maurice Charbonneau,
C.P. St-Vincent de Paul
Montréal
1984
Jean Massé,
C.P. D'Anjou

Avant l'implantation du nouveau symbole, en 1977, chaque caisse populaire avait sa propre identification visuelle comme le démontre ici ce panneau annonçant l'entrée de la Caisse populaire St-Jacques, en 1954.

Le secteur Centre de Montréal

Au moment de la fondation de l'Union régionale, six caisses populaires sont déjà en opération sur le territoire de ce secteur situé entièrement en milieu métropolitain. Quatre d'entre elles, les caisses populaires St-Enfant Jésus de Montréal, Notre-Dame du Rosaire, Ste-Cécile et des Syndicats Catholiques, aujourd'hui la Caisse populaire des Syndicats Nationaux, sont au nombre des caisses fondatrices, l'assemblée de fondation ayant même eu lieu dans les locaux de la Caisse populaire des Syndicats Catholiques. Quant aux deux autres, les caisses populaires St-Jean Berchmans, la plus ancienne du secteur puisqu'elle a été fondée en 1915, et St-Étienne de Montréal, elles ne demeureront pas en reste longtemps, étant signataires, en 1925, de la déclaration officielle d'adhésion aux statuts et règlements de l'Union.

La crise économique, là comme ailleurs, crée un terrain peu propice aux fondations de caisses. De 1924 à 1935, une seule verra le jour, soit la Caisse populaire St-Jean de la Croix, en août 1933. Les années qui suivent voient cependant une progression plus régulière: de sept qu'elles étaient en 1935, les caisses populaires du secteur Centre verront leur nombre passer à 20 en 1945.

Cette même année, le notaire Eugène Poirier de la Caisse populaire Ste-Cécile abandonne, après 15 ans, son poste à la présidence de l'Union régionale au moment où se fonde la Fédération de Montréal des caisses Desjardins et qu'il en devient le premier président. Quatre des huit caisses fondatrices de cette fédération proviennent du secteur Centre.

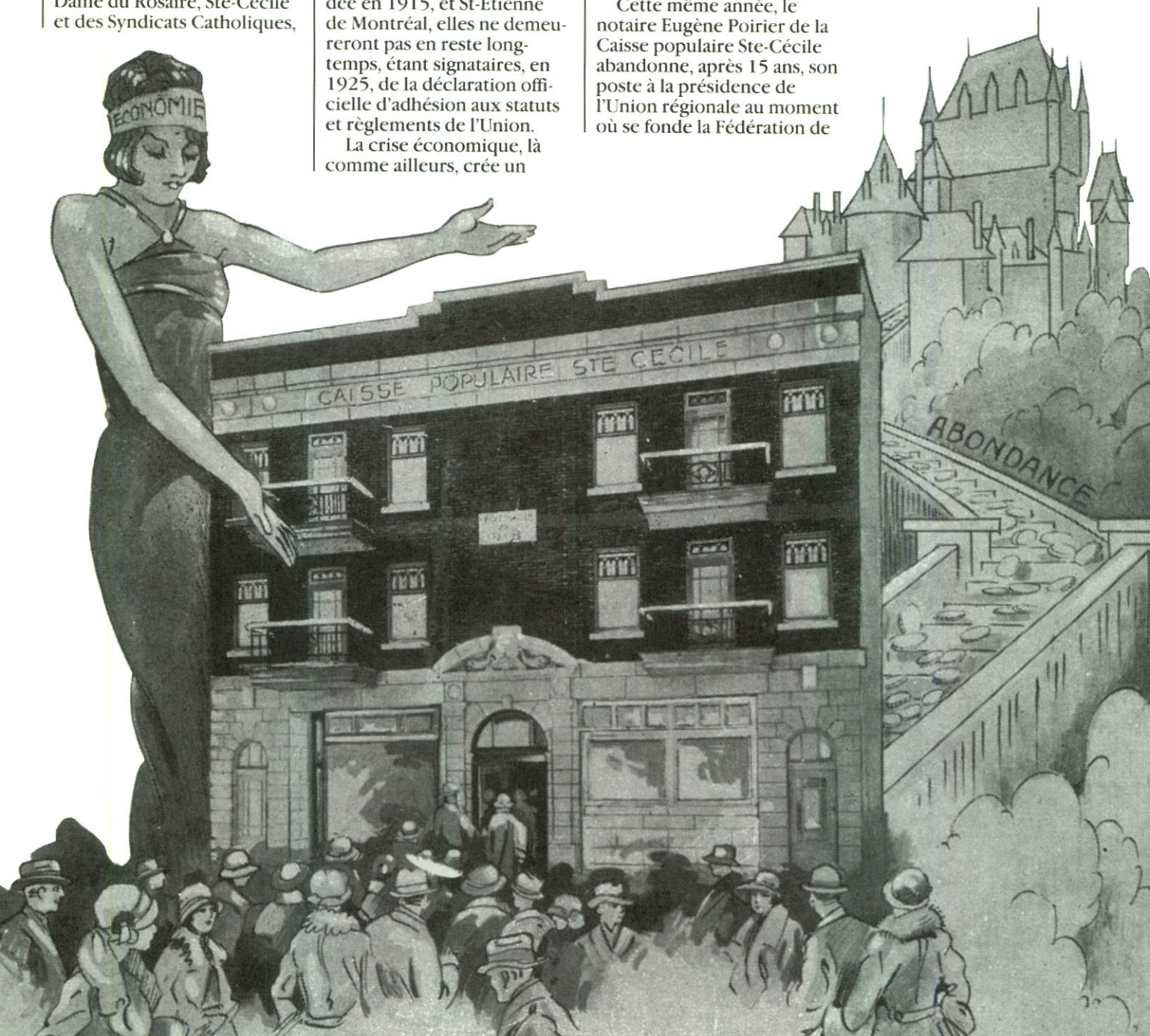

Dans les années '50, bon nombre de paroisses surgissent à Montréal grâce à l'intervention du Cardinal Paul-Émile Léger. De ce fait, plusieurs nouvelles caisses voient le jour. C'est alors qu'un besoin de regroupement se fait sentir au sein du secteur Centre. Ce sont d'abord les caisses populaires des quartiers Villeray, Rosemont et St-Michel qui s'unissent, principalement en vue d'initier des actions publicitaires communes. En 1966, la première structure formelle de secteur est mise sur pied. Il faudra cependant attendre à l'année 1972 pour que le secteur Centre de Montréal se voit doté d'un délégué à plein temps.

Depuis, les réunions du secteur ont surtout été axées sur des échanges d'information et l'étude de dossiers techniques tels les prêts hypothécaires, les règlements de succession, le télétraitement ou le fonds de pension. La dimension sociale n'est pas oubliée pour autant; les caisses du secteur sont en effet étroitement impliquées dans plusieurs activités de loisir et oeuvres philantropiques auprès de divers organismes, institutions et clubs sociaux.

Les exemples de cet engagement ne manquent pas. Ainsi, en 1953, la Caisse populaire St-Marc de Rosemont fondait *L'aide aux étudiants de la paroisse St-Marc de Rosemont*. Cette société sans but lucratif ayant maintenant un actif de plus de 40 000 $ offre des prêts sans intérêts aux étudiants de la paroisse afin qu'ils puissent poursuivre leurs études. Plus récemment, quatre caisses du quartier St-Michel se sont associées pour créer une corporation, les *Logis B.D.M.R.*, dont le principal but est de poser des gestes concrets dans le domaine de l'habitation afin d'augmenter la qualité de la vie dans le quartier, d'éviter la spéculation et de stabiliser les mouvements de la population. Également dans le domaine de l'habitation, ce sont cette fois-ci des caisses du quartier Rosemont qui, en 1983, joignent leurs efforts à ceux du quartier Hochelaga-Maisonneuve du secteur Est pour consentir le prêt de 10 millions de dollars devant servir à l'achat des terrains Angus, réalisant ainsi une première quant à l'application d'une politique de la Fédération concernant les prêts syndiqués. Le rôle des caisses dans ce dossier ne se limite cependant pas à l'aspect financier. Le Comité Angus fait aussi entendre sa voix lors des audiences publiques concernant l'aménagement de ces terrains.

Ainsi, les caisses du secteur Centre de Montréal, elles aussi, à leur façon, démontrent bien que les caisses populaires sont des institutions financières dynamiques, certes, mais que leur engagement dans le milieu dépasse de beaucoup cette seule dimension.

Liste des présidents du Comité de coordination, secteur Centre de Montréal

1966-1973
Gérard Grégoire,
C.P. St-Bernardin
1973-1975
Gaston Pelletier,
C.P. Ste-Angèle de Mérici
1975-1976
Jacques Charbonneau,
C.P. St-Pierre Claver
1976-1978
Jean-Claude Richer,
C.P. St-Pierre Claver
1978-1979
Michel Meilleur,
C.P. de l'UQAM
1979-1980
Maurice Déry,
C.P. St-Mathieu
1980-1982
Roch Desjardins,
C.P. St-Arsène
1982-
Jean J. Brossard,
C.P. St-Marc de Rosemont

L'image du local de la Caisse populaire Ste-Cécile, dans les années 1920, comme on pouvait la voir dans les journaux de l'époque.

Le secteur Émile-Girardin

Regroupant à l'origine les caisses populaires du sud-ouest de Montréal, ce secteur devint par la suite *secteur ouest de Montréal*, lorsqu'y furent ajoutées les régions du centre-ouest de Montréal et du West-Island. En 1982, il demanda à prendre le nom de *secteur Émile-Girardin*, en l'honneur de ce pionnier des caisses scolaires et propagandiste qui fut à la fois président de l'Union régionale de Montréal et de la Fédération de Québec. M. Girardin était identifié à cette région ayant été gérant de la Caisse populaire Ste-Clotilde de 1919 à 1934, puis administrateur à la Caisse populaire Notre-Dame de Grâce jusqu'en 1981.

Il faut remonter aux années 1919-1920 pour assister à la naissance des quatre premières caisses populaires du secteur, soit les caisses populaires St-Charles, Ste-Clotilde, St-Irénée et Verdun, qui sont d'ailleurs toutes représentées à l'assemblée de fondation de l'Union régionale en 1924. Bien que deux autres caisses voient le jour en 1938 et 1939, ce n'est vraiment que dans les années '40 que le mouvement connaîtra sa véritable éclosion. La force ouvrière se joint alors à la grande force nationaliste et les caisses existantes collaborent à la fondation de caisses populaires dans les paroisses avoisinantes. À ce sujet, la Caisse populaire Ste-Clotilde engage même un recruteur, en 1943, pour «répandre le mouvement»! C'est ainsi que treize caisses seront fondées entre les années 1944 et 1950.

À compter des années '50, la population de St-Henri et de Ville-Émard émigre vers les villes de banlieue, telles Ville LaSalle, Châteauguay et Brossard, entraînant par le fait même un changement dans le rôle de chacune des caisses populaires du secteur. L'ouverture de la voie maritime du St-Laurent, en 1959, amène un autre changement dans l'économie de la région. Elle provoque en effet la fermeture du centre industriel formé par St-Henri et Pointe St-Charles, forçant de grandes entreprises telles Continental Can, General Steel Ware, Dominion Textile, Northern Telecom et tout dernièrement encore Sherwin William, à quitter le secteur, entraînant plusieurs emplois à leur suite.

Face à ces problèmes, les caisses populaires prennent leurs responsabilités et démontrent bien qu'elles sont des agents importants de développement économique et social pour la région. Ainsi, la Caisse populaire St-Henri de Montréal oriente principalement son action vers la création de logements coopératifs, parvenant à aider plus de 40 coopératives d'habitation à voir le jour entre 1978 et 1984. La Caisse populaire St-Charles, pour sa part, est à l'origine, en 1978, de la modification à la loi des caisses d'épargne et de crédit qui permet aux caisses populaires de se constituer, à même les trop-perçus annuels, un fonds social destiné aux organismes communautaires du milieu. Elle s'engage d'ailleurs activement dans la mise sur pied d'une clinique juridique, d'une clinique médicale, d'une coopérative alimentaire et d'une coopérative d'habitation. Le développement domiciliaire occupe aussi une place importante à la Caisse populaire Ste-Geneviève de Pierrefonds, puisqu'elle se classe première au Québec dans Corvée-Habitation quant au nombre d'unités vendues et aux investissements engagés.

Au niveau du secteur, un comité d'aide à un pays d'Amérique du Sud, soit la Colombie, a récemment été créé. Ce comité, très innovateur dans le Mouvement Desjardins, travaille actuellement à la fondation de groupes communautaires dans 16 communes de la Cocha avec l'aide de toutes les caisses populaires du secteur, de la S.D.I.D. et du Gouvernement canadien par le biais de son agence, l'ACDI.

Le secteur a aussi notamment travaillé à l'organisation de plusieurs colloques, participé à diverses campagnes de souscriptions et subventionné des organismes culturels, au cours des dernières années. Toutes ces initiatives démontrent bien le dynamisme et l'esprit de service caractérisant ce secteur.

La Caisse populaire St-Charles a, comme bien d'autres caisses, inauguré ses activités dans le sous-sol de l'église de la paroisse. On voit ici l'entrée de ce local qu'elle a occupé depuis sa fondation, en 1919, jusqu'en 1938.

Liste des présidents du Comité de coordination, secteur Émile-Girardin

1971-1973
Jean-Pierre Tremblay
C.P. Sacré-Coeur de Ville LaSalle

1974-1976
Gérard Chabot,
C.P. Ville St-Pierre

1976-1979
Laurent Lecours,
C.P. St-Henri

1979-1981
André Huberdeault,
C.P. Côte-des-Neiges

1981-
Gaston Michaud,
C.P. Ville-Émard

Le secteur St-Jean

C'est au coeur d'une région fortement agricole qu'Alphonse Desjardins inaugure, en 1912, la première caisse populaire du secteur St-Jean, la Caisse populaire St-Rémi. Celle-ci est toujours la seule caisse populaire du diocèse St-Jean lorsqu'elle signe la déclaration d'adhésion aux règlements de l'Union. En fait, il lui faudra attendre jusqu'en 1934 avant que la fondation de la Caisse populaire St-Amable n'amorce le mouvement irréversible d'implantation des caisses populaires sur tout le territoire de la Rive-sud de Montréal. La plus grande partie de cette expansion se produira dans les vingt années suivant la deuxième guerre mondiale, alors que la disponibilité de terrains, les meilleures facilités de déplacement et la création de très nombreux centres industriels poussent des familles montréalaises à s'installer sur la Rive-sud. C'est le début de la période d'urbanisation. Il demeure toutefois que les régions sud et nord du secteur conserveront leur vocation première, l'agriculture.

Afin que les fondations de caisses se fassent de façon ordonnée, le Comité diocésain qui existe depuis 1935 se donne une structure sommaire en 1947. Les représentants des 15 caisses populaires existant à l'époque se réunissent ainsi environ une fois par mois pour discuter de leurs problèmes communs. Vers la fin de cette période d'expansion spectaculaire, en 1964, ce sont 38 caisses qui sont réunies sous ce comité. Certaines commencent alors à songer à la création d'une union régionale distincte pour le diocèse St-Jean. Un comité est créé pour étudier cette possibilité, en 1965, mais le projet est abandonné trois ans plus tard. L'arrivée d'un délégué en 1969 rend la structure régionale encore plus solide. Le secteur se donne alors des règlements et un Comité de coordination.

Il ne faudrait pas croire cependant que les caisses populaires du secteur n'étaient pas unies auparavant. Si les réunions mensuelles du Comité diocésain en sont une preuve, ce qui est pertinemment appelé la *co-opération sauvetage* de 1963-1964 en est une autre. Lorsqu'en décembre 1963, un constructeur de la région fait faillite, c'est 150 familles qui sont touchées, risquant de perdre leur maison et l'argent qu'elles y ont investi. Le cas est soulevé lors d'une réunion régulière des gérants des caisses populaires de la région, et ceux-ci décident de faire quelque chose. Les résultats sont étonnants. Toute la région se retrouve engagée dans le sauvetage: les détenteurs de premières hypothèques consentent à diminuer le montant de leur créance, les notaires collaborent de belle façon, plusieurs n'ayant rien reçu pour leurs services, les professionnels de La Sauvegarde n'exigent qu'une rémunération nominale pour les services professionnels qu'ils offrent et le Conseil de ville adopte une résolution empêchant la mise en vente de certains terrains pour cause d'arrérages de taxes.

Tout au cours de l'affaire, dix caisses populaires de la région mobilisent chacune quatre personnes, le gérant et les trois commissaires de crédit, qui collaborent avec l'équipe de La Sauvegarde. Il est aujourd'hui possible de dire que sans toute cette activité, 75 familles auraient été acculées à des pertes financières qu'elles n'auraient jamais pu récupérer.

Mais la coopération entre caisses populaires a permis bien d'autres réalisations. Ainsi, c'est grâce à des prêts conjoints que des fabriques ont été aidées, des maisons d'accueil pour handicapés organisées, une coopérative funéraire lancée, des coopératives d'habitation et un camp d'été pour enfants défavorisés, financés. À ce bilan social déjà éloquent, il faut ajouter le service personnalisé consenti aux personnes âgées, malades ou handicapées qui, étant incapables de se rendre elles-mêmes à la caisse, peuvent recevoir la visite du gérant ou de son représentant à leur domicile sur simple appel téléphonique. À cela s'ajoute un service exclusif offert par la Caisse populaire St-Jean-Vianney de Longueuil, soit l'émission d'un état de compte mensuel en braille pour leurs membres, handicapés visuellement.

Le secteur St-Jean, c'est un groupe de caisses populaires qui ont su grandir au rythme de la région. Elles se sont adaptées à l'urbanisation, à l'explosion démographique et ce, en n'oubliant jamais la dimension sociale si essentielle à l'oeuvre qu'Alphonse Desjardins était venu propager en y fondant la Caisse populaire St-Rémi, en 1912.

C'est à l'intérieur de cette maison que la Caisse populaire St-Lambert a commencé ses activités en 1958.

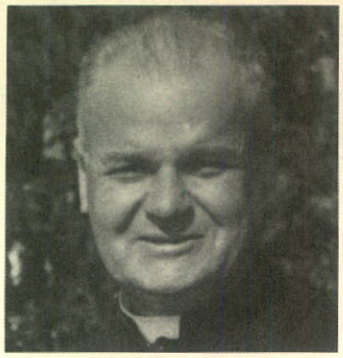

M. l'abbé Marc Dulude a consacré une grande partie de sa vie à la fondation de caisses populaires dans le diocèse de Valleyfield.

Liste des présidents du Conseil d'orientation, secteur St-Jean

1968-1969
Jean-Marc Roy,
C.P. Laprairie
1969-1970
Claude Provost,
C.P. Boucherville
1970-1971
Adrien Bernier,
C.P. St-Charles Borromée
1971-1972
Pierre Légaré,
C.P. St-Charles Borromée
1972-1973
René Gohier,
C.P. St-Bruno
1973-1975
Maurice Monière,
C.P. St-Rémi
1975-1977
Bernard Racicot,
C.P. St-Hubert
1977-1978
Roger Comeau,
C.P. de Brossard
1978-1979
Gilles Noiseux,
C.P. Chambly
1979-1980
Albert Boyer,
C.P. St-Pierre Apôtre
1980-1981
Pierre Bourdeau,
C.P. St-Jean Vianney
1981-1983
Richard Tassé,
C.P. Des Hauts Bois
1983
Denis Lacoste,
C.P. St-Maxime
1983-1984
Pierre Bourdeau,
C.P. St-Jean Vianney
1984-
Jean Besse,
C.P. Katéri

Le secteur Valleyfield

C'est en 1929, soit cinq ans après la naissance de l'Union régionale de Montréal, que la Caisse populaire du Sacré-Coeur de Valleyfield, la première caisse de ce secteur, voit le jour. Suite à une progression constante, on dénombre seize caisses populaires dans la région au moment où le secteur se dote d'un comité diocésain, en 1945.[1].

Le fait de couvrir un si vaste territoire entraîne toutefois des problèmes de communication qui mènent à la disparition graduelle de ce comité. En 1955, un fort désir d'union surmonte cet obstacle si bien que non seulement le Comité diocésain revient à la vie, mais encore, les gérants se créent aussi un comité afin de mettre en commun les expériences de chacun.

En 1966, le Comité diocésain se donne une structure plus formelle et prend le nom de Comité d'éducation. Une nouvelle fonction s'ajoute alors à celles qu'il remplissait auparavant, soit celle de dispenser une formation de base aux dirigeants et au personnel-cadre des caisses. L'arrivée d'un délégué, en 1969, précise l'organisation du secteur et permet des réunions plus systématiques. Deux ans plus tard, le secteur se subdivise en trois zones: Vaudreuil-Soulanges, Valleyfield-Huntingdon et Beauharnois-Châteauguay. Les zones, rassemblant un groupe plus restreint de caisses vivant des conditions économiques et sociales similaires, elles favorisent des échanges plus fréquents entre personnes partageant les mêmes préoccupations. Dès 1972-1973, le secteur s'occupe activement de formation, alors que le Conseil de coordination entreprend d'organiser de nombreuses activités: colloques, dîners-causerie, sessions d'études, cours de formation et autres.

La performance financière des caisses populaires du secteur a été maintes fois reconnue. Mentionnons que depuis 1980, année où la Chambre de commerce de Valleyfield décernait pour la première fois le trophée de la meilleure entreprise de services financiers de la région, la Caisse populaire de Ste-Cécile de Salaberry a reçu ce trophée une fois et la Caisse populaire de Notre-Dame de Bellerive l'a obtenu à trois reprises. Le récipiendaire de ce trophée est déterminé à partir de critères tels la profitabilité, la croissance, la fiabilité et l'investissement stratégique.

Les caisses populaires du secteur accordent également une grande importance à leur engagement social dans le milieu. D'abord présentes au niveau local, elles appuient ainsi, par une aide financière ou technique, des organismes sportifs, des associations paroissiales ou autres organisations bénévoles, des groupes de jeunes et différentes activités culturelles. Quoique rarement spectaculaires, ces actions contribuent, chacune à sa façon, à renforcer les liens entre la communauté et sa caisse populaire.

Les caisses populaires du secteur Valleyfield sont donc devenues une force économique et sociale dans leur milieu. Elles le doivent sûrement à de nombreux bâtisseurs, mais surtout à l'abbé Marc Dulude, cet apôtre des coopératives d'épargne et de crédit qui a contribué à fonder près de trois quarts d'entre elles.

(1) Les procès-verbaux du Conseil d'administration de l'Union mentionnent la création d'un tel comité à Valleyfield dès 1935. Cependant, il semble que celui-ci ait laissé peu de traces de son existence, contrairement au comité de 1945.

Liste des présidents du Comité de coordination, secteur Valleyfield

1972-1973
J. Edmond St-Denis,
C.P. Beauharnois
1973-1974
Gaston Ringuet,
C.P. Dorion
1974-1975
Joseph Chabalier,
C.P. Ste-Cécile
1975-1976
Gilles Lemelin,
C.P. Ste-Martine
1976-1977
Gilles Bernatchez,
C.P. de Vaudreuil
1977-1978
J. Edmond St-Denis,
C.P. Beauharnois
1978-1979
Paul H. Lapierre,
C.P. St-Timothée
1979-1980
Normand Trudel,
C.P. Les Cèdres
1980-1981
Gerry Flynn,
C.P. Coteau-Landing
1981-1983
Roger Gougeon,
C.P. Charles Lemoyne
1983
Roméo Vézina,
C.P. St-Antoine Abbé
1983-
Yvon Faubert,
C.P. Ste-Madeleine de Rigaud

En juin 1943, la Caisse populaire d'Oka emménageait dans la maison de Mme Marcelle Proulx. Depuis, la Caisse s'est installée dans ses propres locaux, mais Mme Proulx est toujours à l'emploi de la Caisse populaire d'Oka.

Le secteur des Monts

C'est dans la paroisse de St-Hermas qu'est née, en 1915, la première caisse populaire du secteur des Monts. Fusionnée depuis à la Caisse populaire Lachute, la Caisse populaire de St-Hermas fait partie, en 1924, de ce groupe de 19 caisses qui s'unissent pour fonder l'Union régionale de Montréal. Une autre caisse du secteur, la Caisse populaire Ste-Scholastique, est aussi présente à cette assemblée historique. Les deux autres caisses populaires existant à l'époque dans le secteur, celles de Mont-Rolland et Ste-Thérèse de Blainville, suivent, peu de temps après, puisqu'elles sont signataires du document relatif à l'adhésion aux règlements de l'Union, déposé aux archives de l'Hôtel de Ville de Montréal, le 28 janvier 1926. L'idée de solidarité était donc déjà bien implantée!

Les années '30 et '40 s'écoulent paisiblement dans cette région où se fondent régulièrement de nouvelles caisses, les années '40 étant toutefois marquées par le départ, en 1945, des caisses populaires de St-Hermas, St-Eustache et Ste-Scholastique. Ces caisses quittent l'Union régionale de Montréal pour faire partie de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins. Dans les années '50, une caisse du secteur se distingue en devenant la première caisse de la Province à introduire la réduction à la source sur la paye des travailleurs, une grande innovation dans le domaine de l'épargne. Ne se contentant pas d'avoir instauré cette première nouveauté, elle recommence quelques années plus tard en introduisant les virements automatiques du compte d'épargne à celui de la remise sur emprunt pour tous ceux qui sont emprunteurs de la caisse.

Les caisses du secteur ne fonctionnent cependant pas nécessairement toutes à un rythme aussi enlevant. En effet, le faible développement des communications et des supports techniques de l'époque fait qu'elles se sentent un peu isolées et les pousse à se regrouper plus souvent au début des années '60. Trois zones commencent alors à se préciser: Lachute, Ste-Thèrèse et St-Jérôme. L'ouverture de l'usine General Motors dans la région de Ste-Thérèse en 1965 et l'annonce de l'arrivée de l'aéroport de Mirabel, en 1969, amènent une multiplication des rencontres entre les caisses du secteur. C'est durant cette dernière année que l'Union nomme un délégué pour le secteur qui prend alors le nom de St-Jérôme. Quelques années plus tard, un délégué est officiellement nommé, et le Comité de coordination du secteur commence à travailler sur des dossiers communs, telles l'uniformité des taux d'intérêt et la publicité.

Depuis, le secteur a plusieurs réalisations à son actif. En 1972, les caisses populaires du secteur organisent un colloque régional des coopératives des Laurentides qui regroupe plus de 300 participants. Cinq ans plus tard, c'est par une campagne très spéciale appelée *Abeille en fête* que ces caisses soulignent l'arrivée de l'Intercaisses. En 1979, le secteur prend officiellement le nom de *Secteur des Monts*. Mars 1981 voit la première publication de la lettre circulaire *Parlons des Monts*, dont l'objectif est de stimuler les communications entre les dirigeants et le personnel des caisses du secteur. De plus, la demande que le Conseil d'orientation du secteur adresse à la Fédération un an plus tard, à l'effet de mettre à la disposition des caisses populaires un psychologue industriel, est considérée par plusieurs comme étant à l'origine du programme d'aide aux employés mis sur pied par la Fédération.

Aujourd'hui, en 1984, l'annonce de la venue de Bell Helicopter à Mirabel confirme le potentiel de développement de cette région des Laurentides. Avec l'aide de caisses populaires aussi solidement enracinées dans leur milieu et conscientes du rôle qu'elles peuvent y jouer, nul doute que ce potentiel se réalisera!

Liste des présidents du Comité de coordination, secteur des Monts

1970-1975
Jacques Corbeil,
C.P. Terrebonne

1975-1976
Pierre de Montigny,
C.P. Ste-Thérèse de Blainville

1976-1977
Gérald Charbonneau,
C.P. Ste-Thérèse de Blainville

1977-1979
Alayn Lepage,
C.P. St-Antoine des Laurentides

1979
Réal Lamoureux,
C.P. Lucerne

1979-1981
Richard Robinson,
C.P. Terrebonne

1981-1982
Alayn Lepage,
C.P. St-Antoine des Laurentides

1982-1983
Claude Auclair,
C.P. Ste-Marcelle

1983-
Jean-Pierre Tremblay,
C.P. St-Jérôme

Le secteur O Bois

C'est le Commandeur Alphonse Desjardins lui-même qui, à la demande du clergé, fonde les trois premières caisses populaires du secteur O Bois, soit Nominingue en 1908, Maniwaki et Bois-Franc en 1912.

La crise de 1929 frappe durement deux de ces caisses, la Caisse populaire Nominingue et la Caisse populaire Maniwaki. Elles se voient alors obligées de fermer leurs portes, mais renaîtront en 1939 et 1949 respectivement. La région est encore, à l'époque, en pleine période de colonisation et le réseau routier marginal joint au manque d'autres moyens de communication font que, de 1912 à 1937, aucune nouvelle caisse n'est fondée.

Au sortir de la crise, alors que l'industrie forestière, l'agriculture et le tourisme retrouvent de la vigueur, les villages qui en dépendent se développent. La région reprend alors le temps perdu, fondant vingt-neuf caisses en seulement 13 ans, de 1937 à 1950, ce qui est un rebondissement remarquable.

La consolidation de l'économie et la décentralisation, à la fin des années '50, des services gouvernementaux dans la région rendent possible une certaine croissance des caisses populaires du secteur ainsi que quelques autres fondations.

En 1969, l'Union régionale décide d'affecter un employé permanent à ce qui s'appelait à l'époque, et jusqu'en 1979, *le secteur Mont-Laurier*. Dès lors, une certaine organisation régionale prend vie: un comité de coordination est formé au début de 1970, la publicité est réalisée sur une base sectorielle dès 1971, et divers comités ad hoc sont créés, chaque fois que les caisses du secteur ressentent le besoin de se pencher sur une question particulière.

En 1975, le secteur innove en élisant une femme, la directrice de la Caisse populaire St-Donat, à la tête de son comité de coordination. Deux ans plus tard, le secrétariat régional devient une réalité permanente. En 1978, la Caisse populaire de l'Annonciation donne un bel exemple d'intercoopération en apportant un appui tant technique que financier aux fondateurs de la coopérative forestière des Hautes Laurentides. De son côté, la Caisse populaire Maniwaki ne demeure pas en reste, aidant de façon toute aussi capitale la création de coopératives d'habitation dans son milieu. Le secteur peut aussi se vanter d'avoir permis une croissance des caisses de la région qui se réflète dans les faits: alors qu'en 1972, près des trois quarts de ses caisses étaient situées dans des sous-sol d'église, des maisons privées ou des coopératives agricoles, en 1984, 22 des 24 caisses sont propriétaires de leur siège social.

Mais l'histoire des caisses populaires de la région, c'est bien plus que cela. Les banques n'ayant au total que 13 points de service et ce, dans seulement sept localités différentes, les caisses populaires ont pris en charge le développement domiciliaire, possédant un quasi-monopole sur les prêts hypothécaires dans la région avec leurs 35 points de service, bien répartis à l'intérieur du secteur. Ce n'est donc pas que de la croissance de caisses populaires qu'il est question, mais bien du développement de toute une région du Québec.

Liste des présidents du Comité de coordination, secteur O Bois

1970-1971
Armand Léveillée,
C.P. Mont-Laurier
1971-1972
Yves Lamarche,
C.P. Ferme-Neuve
1972-1973
Pierre A. Brisebois,
C.P. St-Jovite
1973-1974
Guy Ménard,
C.P. Gracefield
1974-1975
Jean-Jacques Rodier,
C.P. Nominingue
1975-1976
Huguette Bertrand,
C.P. St-Donat
1976-1977
Louise Grenier,
C.P. Kiamika
1977-1978
Roger Lortie,
C.P. Ste-Agathe des Monts
1978-1979
Guy Ménard,
C.P. Maniwaki
1979-1980
Laurent Côté,
C.P. Labelle
1980-1981
Jacques Bastien,
C.P. Ferme-Neuve
1981-1982
Michel Lévesque,
C.P. Huberdeau
1982-1983
Réal Robidoux,
C.P. de l'Annonciation
1983-1984
André Brun,
C.P. Ste-Véronique
1984-
Michel Millette,
C.P. St-Faustin

La rue principale du village de Messines telle que les fondateurs de la caisse populaire Messines l'ont connue, en 1943.

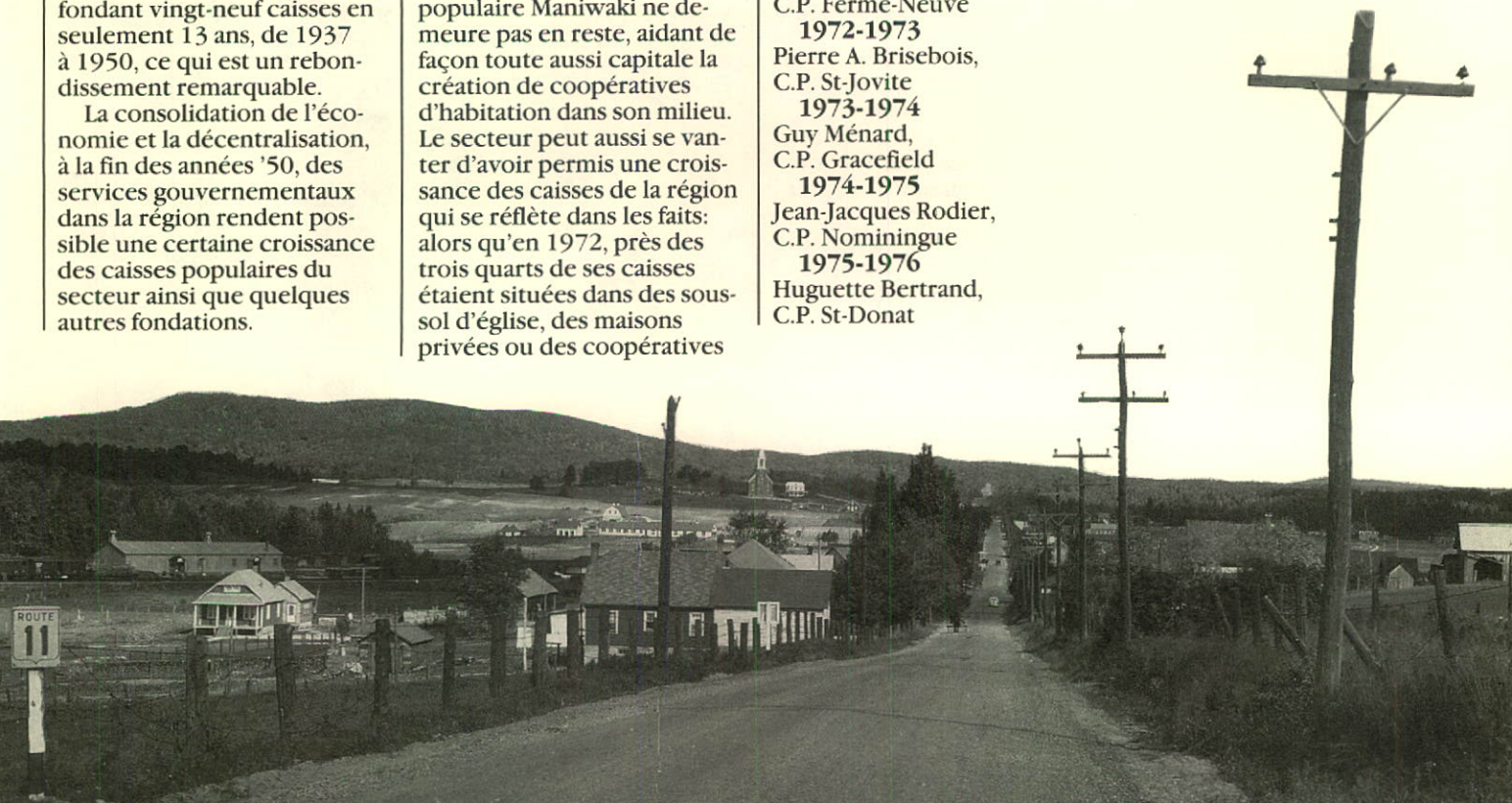

Le secteur de l'Outaouais

Le 10 juillet 1916, le Révérend Père M. Desjardins fonde la première caisse populaire de l'Outaouais, la Caisse populaire Notre-Dame de Hull. Celle-ci s'associe de près à la création de l'Union régionale de Montréal puisqu'elle est une des 24 caisses mentionnées dans la déclaration de fondation de l'Union déposée aux archives de la Ville de Montréal en 1926. Cette opportunité de créer ainsi des liens entre les caisses populaires doit lui sembler d'autant plus importante qu'elle demeure la seule caisse de l'Outaouais pendant 20 ans, soit jusqu'en 1936. Ce n'est qu'à cette époque, en effet, que les membres du clergé, l'Union catholique des Cultivateurs et la Jeunesse Agricole Chrétienne unissent leurs efforts afin d'enseigner les rudiments de la coopération dans les villages et provoquer ainsi une série d'assemblées qui engendrent, de 1936 à 1964, la création de 28 caisses populaires.

Petit à petit, celles-ci décident de s'unir, d'abord de manière épisodique, puis de façon plus constante dans chacune des trois zones qui composent le secteur: Hull, Papineau et Pontiac. Finalement, en 1972, un comité de coordination est créé au niveau du secteur tout entier dans le but, à court terme, de centraliser les demandes de dons et surtout, de permettre certains échanges d'idées.

Au fil des années cependant, le rôle que l'organisation du secteur joue auprès des caisses populaires qui en font partie et surtout auprès du milieu, s'avère encore plus important. Ainsi, le Comité de coordination du secteur est actif au sein du Conseil des coopératives de l'Outaouais (C.C.O.), qui a pour rôle de participer à la planification et au développement de la formule coopérative sous forme d'animation et de concertation. Plusieurs des membres fondateurs de ce conseil, en 1974, étaient présidents ou directeurs de caisses populaires.

Événement malheureux, la tornade de juin 1978, à Masson, est l'occasion pour les gens de voir à quel point les caisses populaires de la région sont toujours prêtes à les aider. En effet, dès le lendemain du sinistre, un fonds de secours est institué à la Caisse populaire de Masson, où près de 200 000 $ seront collectés grâce à un appel lancé à toutes les caisses de la Province par le biais des autorités du Mouvement Desjardins et grâce aux employés des caisses populaires du secteur qui, le soir du blitz, prolongeront leurs heures d'ouverture pour permettre la collecte de fonds.

C'est cependant auprès de la jeunesse que les caisses populaires de la région se sont particulièrement illustrées. Lorsque le secteur jeunesse est créé en 1978, avec la participation de l'Union régionale de Montréal et qu'un agent à temps plein y est affecté, les caisses du secteur semblent décidées à faire de cette question une priorité. Les résultats sont exceptionnels. Non seulement ce comité s'occupe-t-il du Concours international des jeunes, des caisses scolaires, de l'aide au sport scolaire, et de l'appui aux Jeux du Québec, en 1981, mais des projets originaux y prennent aussi une place importante. C'est ainsi qu'en 1979, la Caisse populaire d'Aylmer crée une caisse scolaire différente à la polyvalente Grande-Rivière. En effet, la caisse s'occupe d'aménager le local et de former les étudiants, mais ce sont ces étudiants eux-mêmes qui prennent en charge leur caisse, élisant parmi eux les membres du Conseil d'administration, le directeur et les caissiers. Cette «mini-caisse» permet d'inculquer aux étudiants les notions d'économie, de coopération et de responsabilité, puisque ceux-ci peuvent y déposer de l'argent ou en retirer à leur guise, apprendre le fonctionnement d'une caisse populaire et assumer par le biais de leur conseil d'administration la responsabilité de la distribution des intérêts que la Caisse populaire d'Aylmer lui verse en un bloc. Une expérience d'éducation tout à fait complète!

Le rôle économique des caisses populaires dans la région est aussi digne de mention. On y retrouve en effet la plus «grosse» caisse de la Province. Avec son actif de plus de 150 millions, la Caisse populaire St-Joseph de Hull représente une force économique dont on a le droit d'être fier. Cette caisse, dont le service des communications s'engage dans des activités diverses tels l'organisation d'un service impôt-secours, le Festival de la chanson de l'Outaouais ou la mise sur pied du Salon du livre de l'Outaouais, semble bien résumer l'esprit régnant dans le secteur. En effet, les caisses de l'Outaouais, c'est tout ça: une force économique n'ayant pas perdu de vue ses buts originels: l'entraide et l'éducation.

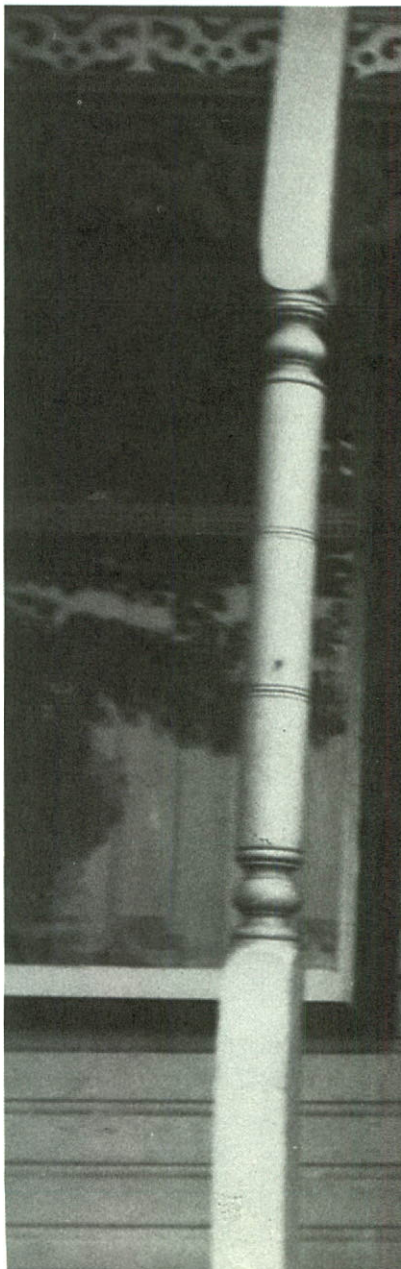

Liste des présidents du Comité de coordination, secteur de l'Outaouais

1972-1973
Armand Bédard,
C.P. de Brébeuf
1973-1974
Jean-Marie Thivierge,
C.P. Gatineau
1974-1975
Gérard Duval,
C.P. St-Raymond de Hull
1975-1976
Serge Vallières,
C.P. Sacré-Coeur de Hull
1976-1978
Michel Légère,
C.P. Lac des Fées
1978-1979
Denis Leguerrier,
C.P. St-Raymond de Hull
1979-1980
Gilles Bouliane,
C.P. St-Joseph de Hull
1980-1982
Manon Guitard,
C.P. Aylmer
1982-1983
Paul Lalonde,
C.P. Chénéville
1983-1984
Sylvio Gagnon,
C.P. St-Raymond de Hull
1984-
André Beaudoin,
C.P. St-René Goupil

La fondation d'une caisse populaire prend souvent des airs de fête de famille. C'est le cas de la Caisse populaire de Ste-Rose de Lima dont on inaugure ici le premier local, en 1954, dans la demeure du directeur, M. Adrien Crevier.

Le secteur Rouyn-Noranda/ Témiscamingue

C'est en mars 1936 que furent fondées, à quelques jours d'intervalle, les deux premières caisses populaires du Témiscamingue, soit celles de Notre-Dame du Nord et de Guigues. Ces fondations, qui furent d'ailleurs suivies d'une dizaine d'autres en quelques années, étaient le résultat des efforts conjugués de l'Union catholique des Cultivateurs (U.C.C.), du clergé et des agriculteurs. En effet, dès 1935, l'U.C.C., par le biais de son journal, donne des cours par correspondance portant sur la coopération et la réglementation des caisses populaires. Les membres du clergé s'impliquent rapidement, plus particulièrement le curé Moreau de la paroisse St-Bruno de Guigues qui sera par la suite élevé au rang de Monseigneur, et l'abbé Matte qui lui, deviendra l'aumônier diocésain des caisses populaires du diocèse de Timmins. Ils se font propagandistes des caisses et encouragent les agriculteurs à suivre les cours de l'U.C.C., puisqu'il faut «bâtir» des coopérateurs avant de bâtir des coopératives!

Les cultivateurs comprennent vite qu'ils ont tout à gagner à fonder et à administrer eux-mêmes leurs institutions financières. En effet, il leur était alors très difficile d'obtenir du crédit auprès des banques et il n'était pas rare qu'un cultivateur dut donner une quarantaine de vaches en garantie pour obtenir un prêt de 300 $... Les caisses populaires de la région deviennent donc rapidement l'endroit où s'adresser pour un prêt agricole. Lorsqu'en 1950 les banques commencent à prêter aux agriculteurs, la majorité de ceux-ci continue tout de même à s'adresser à leurs caisses populaires qui conservent d'ailleurs, encore aujourd'hui, la plus grande part de ce marché.

Après la période de fondation des années '30 et '40, les caisses populaires du secteur Rouyn-Noranda/Témiscamingue entrent dans une nouvelle phase de leur existence dans les années '50. Ainsi, les commerçants commencent à ouvrir des comptes dans les caisses populaires et à s'intéresser à l'administration des caisses. Un comité diocésain est formé pour permettre des échanges entre les diverses caisses, comité qui obtient, en 1955, que l'inspecteur engagé par la Fédération de Québec soit un résident de la région, alors qu'auparavant celui-ci n'y passait que quelques mois pour effectuer sa tournée de mai à septembre.

C'est dans les années '50 également, que les caisses populaires de la région, conscientes du rôle qu'elles ont à jouer dans le développement du territoire s'engagent de façon exceptionnelle dans le dossier de l'approvisionnement en électricité de cette partie du Québec. En effet, après avoir pris des arrangements avec l'Union régionale et la Coopérative d'électricité du Témiscamingue, les caisses financent 75 % des installations d'électricité en prêtant les 500 $ nécessaires à tous ceux qui en font la demande. La Coopérative avait auparavant accepté d'endosser tous ces prêts, mais n'eut aucun remboursement à faire aux caisses populaires...

Les années '60 sont marquées par l'introduction des caisses scolaires dans la région ainsi que par un renforcement des liens entre les caisses. Cette solidarité se concrétise d'ailleurs encore davantage dans les années '70 avec la création du secteur Rouyn-Noranda/Témiscamingue, permettant entre autres le début d'une publicité commune et une plus grande concertation entre les caisses, au grand avantage de toute la région. C'est ainsi que dans les années '70, les caisses populaires participent au financement de la mise sur pied de la scierie Béarn par l'entremise d'un prêt de l'Union régionale à la Coopérative Forestière du Témiscamingue. La scierie Béarn et sa filiale, Cèdre Fabre, emploient aujourd'hui plus de 250 travailleurs.

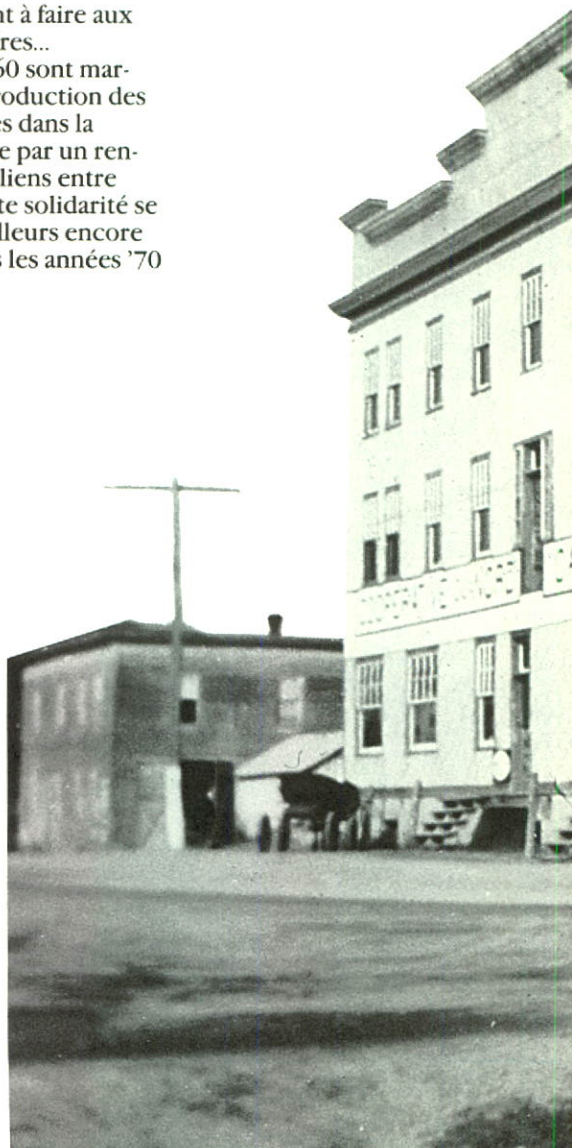

Lorsqu'en 1979, les caisses populaires du Témiscamingue, en coopération avec la Fédération, investissent 100 000 $, soit 10 % du capital-action, dans SODEQ Nord-Ouest, elles ne font qu'apporter une preuve de plus de leur dynamisme et de leur attachement profond au milieu qui les a vues grandir...

Liste des présidents du Comité de coordination, secteur Rouyn-Noranda/ Témiscamingue

1972-1975
Hector Ringuette,
C.P. Ville-Marie
1975-1979
Fidèle Baril,
C.P. Notre-Dame du Nord
1979-1981
Normand Chénier,
C.P. de Témiscaming-sud
1981-
Marcelin Grenier,
C.P. Fabre

L'une des plus anciennes caisses du Témiscamingue, la Caisse populaire Notre-Dame du Nord, a partagé ce local, de 1936 à 1954, avec la coopérative du Nord.

Les célébrations du 60e anniversaire de la Fédération

Lancées au cours de l'assemblée générale de la Fédération, le 26 mai dernier, les célébrations du 60e anniversaire de fondation de l'Institution se sont déroulées jusqu'à la fin de l'année 1984. Dans les pages qui suivent, on pourra lire un reportage des principaux événements et réalisations qui ont marqué ces célébrations.

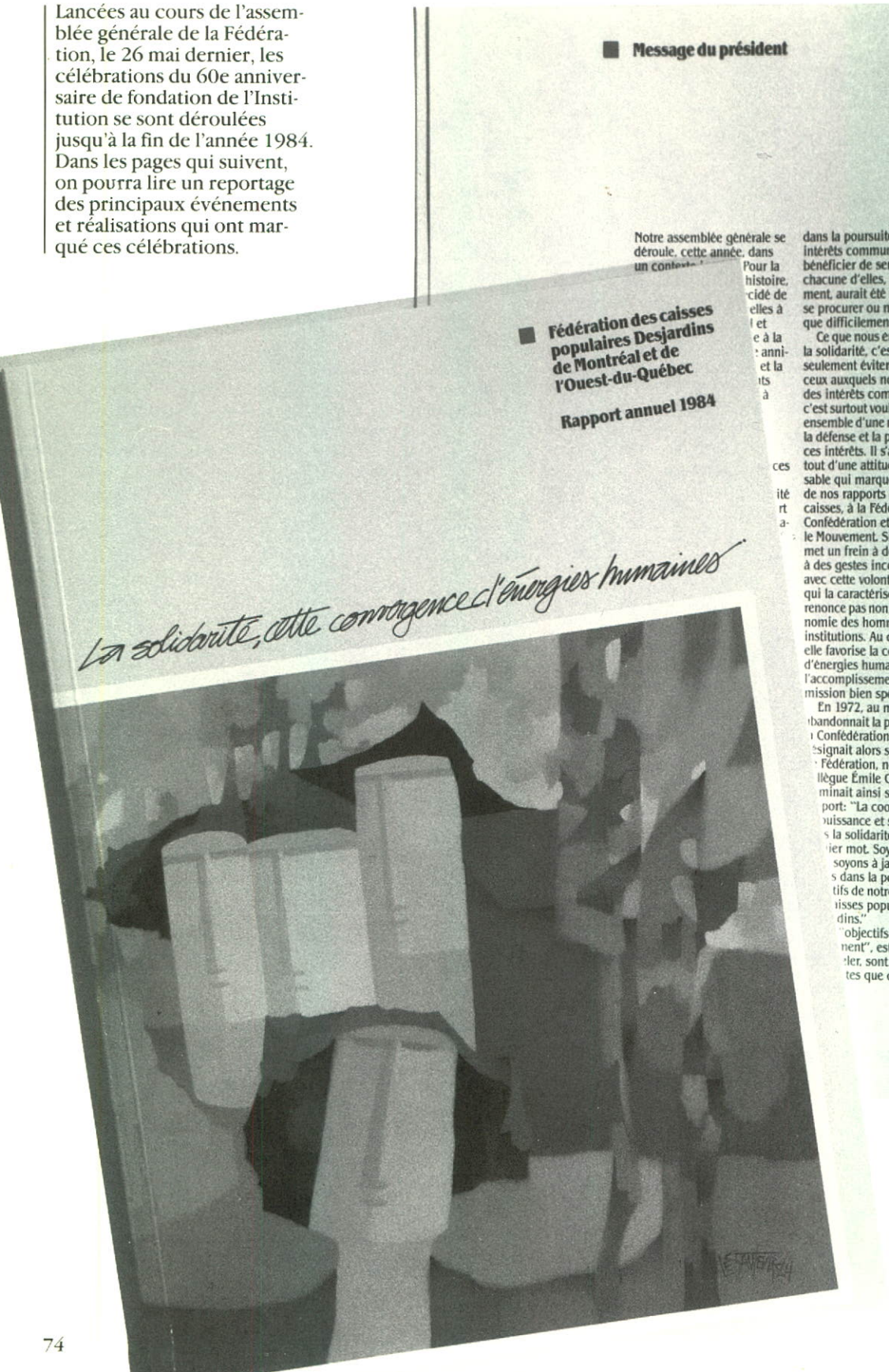

■ Message du président

Notre assemblée générale se déroule, cette année, dans un contexte

Pour la histoire, cidé de elles à l et e à la anni- et la ts à

ces

ité rt a-

■ Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Rapport annuel 1984

La solidarité, cette convergence d'énergies humaines

dans la poursuite de leurs intérêts communs, pour bénéficier de services que chacune d'elles, prise isolément, aurait été incapable de se procurer ou ne l'aurait fait que difficilement.

Ce que nous entendons par la solidarité, c'est donc non seulement éviter de nuire à ceux auxquels nous relient des intérêts communs, mais c'est surtout vouloir répondre ensemble d'une même chose: la défense et la promotion de ces intérêts. Il s'agit avant tout d'une attitude responsable qui marque l'ensemble de nos rapports dans les caisses, à la Fédération, à la Confédération et dans tout le Mouvement. Si la solidarité met un frein à des paroles, à des gestes incompatibles avec cette volonté d'entraide qui la caractérise, elle ne renonce pas non plus à l'autonomie des hommes et des institutions. Au contraire, elle favorise la convergence d'énergies humaines pour l'accomplissement d'une mission bien spécifique.

En 1972, au moment où il abandonnait la présidence de Confédération, que l'on désignait alors sous le nom Fédération, notre regretté llègue Émile Girardin minait ainsi son dernier port: "La coopération tire puissance et sa fécondité s la solidarité. C'est mon ier mot. Soyons à jamais soyons à jamais soli- s dans la poursuite des tifs de notre Mouvement isses populaires dins."

"objectifs de notre nent", est-il besoin de ler, sont beaucoup tes que ceux de toute autre institution financière. En tant que coopératives, nos caisses populaires sont des associations de personnes qui ont pour mission première d'assurer la primauté de l'homme sur le capital et de mettre celui-ci au service de celui-là.

La primauté de la personne sur le capital, c'est en définitive ce que réclamaient récemment les évêques canadiens quand ils déclaraient à la Commission MacDonald: "La contradiction sociale fondamentale de notre temps est la domination structurelle du capital et de la technique aux dépens du peuple, du travail et des communautés. Il faut rien de moins qu'un revirement complet de ces rapports structurels. En d'autres mots, il faut trouver le moyen d'assurer que les humains exercent un contrôle plus réel sur le capital et la technologie afin d'en faire des instruments constructifs de la création, servant les besoins fondamentaux des individus et des communautés."

Cet idéal, la formule coopérative le réalise par des gestes d'entraide qui traduisent un esprit de solidarité dans la poursuite d'intérêts communs, lesquels englobent ces "besoins fondamentaux des individus et des communautés."

La naissance

Les membres caisse populai paient autour Desjardins, au se proposaient avant tout de usuriers en m disposition de de leurs conci épargnes des

Grâce à la t artisans de la grâce à leur fo opératisme, l'e un contrôle di partie de leur deviendra peu mulante réalité ils, ces pionni espoir se réali fondation de caisses popula l'autre du Qué ment pas. En t sûrement pas mettaient en Mouvement qu de neige, qui des milliards la formule tou gouttes d'eau patiemment le rivières et les sans doute, ils l'audace d'im donnaient le d'un Mouveme qui deviendrai cipaux leviers du Québec pa l'importance qu'il contrôle.

Que de dét d'entêtement, d'abnégation coopérateurs heure, soutent

Le rapport annuel 1984

n espoir
a première
qui se grou-
phonse
ut du siècle,
abord et
échec aux
nt à la
us démunis
ens les
ux nantis.
cité de ces
nière heure.
ans le co-
ir d'exercer
sur une
nomie
eu une sti-
e doutaient-
que cet
ait dans la
aines de
s d'un bout à
? Probable-
cas, ils n'ont
vu qu'ils
ile un
erait boule
umulerait
dollars par
simple des
forment
uisseaux, les
ves. Jamais
auraient eu
ner qu'ils
nier élan
diversifié
un des prin-
onomiques
nombre et
entreprises

ination,
patience et
fallu aux
la première
dans leur

démarche par les membres du clergé, pour réaliser le rêve d'Alphonse Desjardins d'implanter une caisse populaire dans chaque paroisse.

Une telle réalisation n'aurait pu être possible sans le dévouement et la générosité de milliers de dirigeants bénévoles qui, dans chacune des caisses locales, n'ont ménagé aucun effort pour doter leur milieu d'une entreprise forte, sécuritaire, dynamique, à l'écoute des besoins de ses membres. Le bénévolat a été et demeure toujours comme jadis l'expression du sens des autres, de l'entraide, de la solidarité.

Ces pionniers se sont initiés humblement aux techniques de l'administration, peu connues et peu répandues au début du siècle, tout en faisant l'apprentissage du rôle social que des citoyens pouvaient jouer dans leur milieu et qui deviendrait l'une des caractéristiques de la caisse populaire.

Le tournant que les caisses ont pris depuis quelques années en diversifiant leurs activités vers le prêt commercial, industriel et institutionnel exige une autre génération de bâtisseurs. Les caisses ont su la trouver parmi leurs membres, grâce à leur faculté d'adaptation aux situations changeantes de leur évolution.

Quinze ans après sa fondation, la Fédération comptait 122 caisses populaires dont les actifs totalisaient 3,4 millions de dollars. Après vingt-cinq ans, 191 caisses regroupaient des actifs de 42 millions de dollars. Cinquante ans plus tard, 332 caisses avaient des actifs de 1,3 milliard de dollars et aujourd'hui, en cette soixantième année, les 342 caisses affiliées à la Fédération possèdent des actifs de 6,7 milliards de dollars.

Nous sommes aujourd'hui les dépositaires d'un patrimoine imposant dont nous avons toutes les raisons d'être fiers et qui nous pose des défis de taille. Mais nous devons toujours nous rappeler que nous sommes les continuateurs d'une oeuvre collective, que nous sommes solidaires de ceux qui nous ont précédés, que nous avons l'obligation de transmettre intact et enrichi à nos successeurs ce patrimoine dont nos concitoyens continuent de nous confier la garde.

Il n'est que juste, aujourd'hui, de rendre hommage à mes prédécesseurs à la présidence, les Auger, Blais, Poirier, Perreault, Béland, Girardin, Léonard et Hamelin, et de rappeler le rôle de bâtisseurs qu'ils ont exercé en regroupant autour d'eux les dirigeants de nos caisses affiliées, dont un bon nombre d'entre vous.

Nos réactions à la conjoncture

La crise économique nous a fait prendre conscience de la nécessité vitale d'unir nos efforts pour nous donner une plus grande force de solidarité, d'efficacité, de concertation. Malgré une légère reprise, soutenue par une stabilité des taux d'intérêt depuis leur baisse il y a un an, nous devons

5

«La solidarité résume nos soixante ans d'histoire et explique également les résultats spectaculaires que nous avons obtenus.»

Guy Bernier, président et chef de la direction de la Fédération (extrait du message publié dans le rapport annuel 1984).

La solidarité, thème des célébrations du 60e anniversaire de la Fédération était également celui du rapport annuel 1984, lancé lors de l'assemblée générale de l'Institution, le 26 mai. La publication du rapport annuel constituait une première manifestation de ces célébrations.

Le thème de la solidarité s'exprimait d'une façon particulière dans le rapport annuel, notamment par des reproductions de toiles d'un peintre québécois avantageusement connu, M. Claude Le Sauteur. Une de ces toiles reproduite en sérigraphies numérotées et signées par le peintre a été offerte à chacune des caisses affiliées en souvenir de ce jubilé.

Les cahiers spéciaux La Presse Plus et Le Devoir

On trouvait dans l'édition du samedi 16 juin du journal *La Presse,* un supplément du magazine *La Presse Plus*, consacré à la Fédération et à ses caisses affiliées. Ce cahier de 32 pages mettait en évidence les rôles économique et social de la caisse populaire dans son milieu. Le 16 octobre, c'est le journal *Le Devoir* qui publiait à son tour un supplément présentant des reportages sur quelques dimensions des caisses affiliées et de leur fédération.

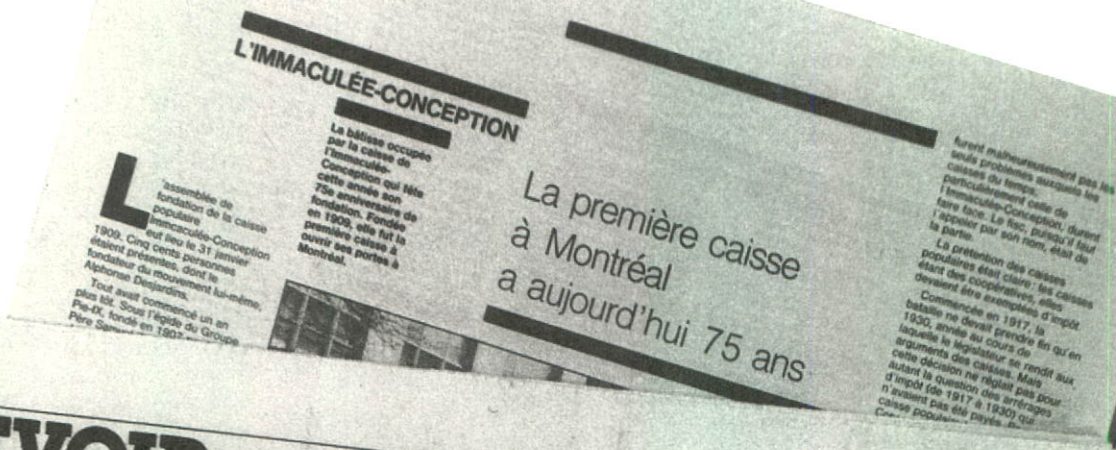

L'IMMACULÉE-CONCEPTION

La première caisse à Montréal a aujourd'hui 75 ans

LE DEVOIR

Montréal, mardi 16 octobre 1984

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DE MONTRÉAL ET DE L'OUEST DU QUÉBEC A 60 ANS

La Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest du Québec a des préoccupations internationales

PAUL DURIVAGE

La Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec a des préoccupations internationales. Par son entremise, les caisses affiliées peuvent maintenant offrir les mêmes services et supports internationaux à leurs clients commerciaux que les grandes banques à charte.

« Il s'agit d'un phénomène relativement nouveau qui s'inscrit dans le tournant que les caisses ont pris depuis quelques années en diversifiant leurs activités vers le prêt commercial, industriel et institutionnel », a déclaré M. Pierre Barnes, vice-président finances et administration, au cours d'une entrevue au DEVOIR. Discrètement, à l'insu des grandes banques, le Mouvement Desjardins a considérablement accru sa part de marché dans le prêts commercial ces dernières années, jusqu'à atteindre 17 % du marché québécois, soit plus de $2 milliards.

« Les entreprises s'ouvrent par ailleurs de plus en plus au commerce international et exigent de leur caisse tout le support nécessaire. En tant que centrale de services pour les caisses affiliées, cette tâche nous incombe. Nous l'avons assumée et nous sommes maintenant en mesure d'offrir les mêmes facilités de financement international que n'importe quelle banque », a ajouté M. Barnes.

La première démarche consista pour la Fédération à se doter de fonds en devises étrangères, principalement US. Elle développa ensuite les produits internationaux courants, soit les comptes en devises, les marges de crédit en devise, les lettres de crédit à l'import-export et les traites et [illegible] avec les entreprises étrangères.

L'institution financière comptait sur une seule correspondance étrangère il y a deux ou trois ans, en l'occurence la Banque Nationale de Paris. Sa représentation étrangère couvre maintenant 16 pays, dont le Japon et l'Angleterre. Ce nombre sera doublé prochainement pour couvrir tous les principaux centres d'affaires internationaux.

La Fédération a par ailleurs une entente « parapluie » avec la Chase Manhattan Bank qui lui ouvre de façon indirecte les portes de plus petits pays où elle n'a pas d'accord bancaire. « Cette entente nous permet d'agir de la même façon qu'une succursale de la Chase », a expliqué M. Barnes.

C'est la France qui est le principal pays étranger avec lequel la Fédération est appelée à traiter. Quelque $4 millions de transferts ont été enregistrés avec ce pays au cours du dernier exercice terminé le 29 février 1984.

S'il assure que la Fédération est maintenant en mesure d'agir comme une institution financière aussi bien implantée internationalement que les banques à charte, M. Barnes se refuse toutefois à toute comparaison avec elles pour l'importance de ses prêts à l'étranger. « Nous n'avons pas de prêts souverains ou commerciaux au Brésil, et nous ne sommes aucunement intéressé à compétitionner avec les banques sur ce front. Nos clients sont ici », a-t-il déclaré fièrement.

D'abord considéré comme un développement très profitable de leurs activités, les prêts étrangers, du moins certains, sont devenus une source d'embarras pour les grandes banques nationales ces dernières [illegible] gations.

La Fédération de Montréal est la seule à s'être dotée de services domestiques nationaux. « En fait, notre Fédération représente près de 60 % de l'ensemble des activités internationales du Mouvement Desjardins. Ceci s'explique aisément par l'importance du commerce international pour la région de Montréal. »

Notons que la Caisse Centrale est aussi présente sur les marchés internationaux. Celle-ci a acquis en 1982 1.5 % de London and Continental Bankers Ltd, un groupe financier de type coopératif dont le siège social est à Londres. Aussi petite qu'elle soit, cette participation n'en permet pas moins à la Caisse Centrale d'établir des relations d'affaires avec les cambistes européens.

À quand l'établissement de succursales à l'étranger? Pas avant plusieurs années, a répondu M. Barnes, en précisant que le volume d'affaires internationales, bien que respectable pour cette institution régionale, était loin d'être suffisant pour qu'il soit économiquement rentable d'engager de pareils coûts.

AU SOMMAIRE

Guy Bernier

M. Guy Bernier, président de la Fédération des caisses populaires de Montréal et de l'Ouest du Québec, mène une carrière très active et importante dans le mouvement Desjardins depuis près de 40 ans. Son cheminement depuis Sainte-Anne-de-la-Pocatière [illegible]

Dans le cadre de son année du Centenaire et à l'occasion du 60e anniversaire de la Fédération, le président et éditeur de *La Presse*, M. Roger D. Landry a remis, le 9 juillet, au président de la Fédération, M. Guy Bernier, un montage d'une page de *La Presse*. Cette page rappelait la fusion des deux fédérations, un des moments importants de l'existence de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

LES 60 ANS D'HISTOIRE DE LA FMO

De caisse en caisse jusqu'à 342 en 1984

L'a Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'ouest-du-Québec (FMO) existe depuis 1924. À l'origine elle s'appelait l'Union régionale de Montréal. On sait qu'au moment de sa mort, le 31 octobre 1920, le pape Desjardins laissait un héritage de 102 caisses comptant 31 752 membres et possédant un actif de millions $. Il laissait aussi un projet d'unions régionales et d'une fédération qui naîtrait toutes.

À décembre 1920, 12 caisses populaires du diocèse de Trois-Rivières est fondée. Un mois plus tard, en 1921, des représentants des caisses de la région de Montréal, qui pour la plupart avaient été fondées par Desjardins lui-même, se réunissent à la salle Saint-Jean-Baptiste pour jeter les bases de l'«Union régionale de Montréal». Surveillance et inspection de caisses populaires et les objectifs de cet ancêtre de l'Union régionale de Montréal sont accentués et on fixe la date de fondation au 13 février 1921.

À cette assemblée, 12 caisses sont présentes: Immaculée-Conception, Saint-Irénée, Sainte-Brigide, Saint-Enfant-Jésus, Saints-Eustache, Saint-Eustache, Saints-Clotilde, Saint-Hermas, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jacques, Catherine, Saint-François-Solano. Le notaire Wilfrid Guérin est élu président du Bureau.

Un premier inspecteur, M. Jean-Baptiste Beaudoin, est nommé, à condition qu'il accepte une rémunération de 3 $ par caisse inspectée.

À l'Assemblée générale du 5 mars 1926, M. Émile Girardin, qui devait en 1954 être choisi comme président de l'Union régionale de Montréal (poste qu'il occupera jusqu'en 1972), est élu au conseil d'administration. C'est à cette même assemblée que Mgr Georges Gauthier, s'appuyant sur les Alphonse [illegible] dans le but de garder aux caisses leur caractère social et assurer leur bon fonctionnement.

Ce sont, selon les paroles d'Émile Girardin (décédé en 1982), les années pendant lesquelles la charrue du défricheur rencontre souches et cailloux. Les pionniers doivent avoir bon pied, bon œil, pour discerner l'ivraie du bon grain de la coopérative.

Il faut éviter au mouvement qui grandit que ceux qui soient dans la coopération le moyen par excellence de servir uniquement leurs intérêts ne prennent les commandes. Les administrateurs du temps doivent être vigilants et s'assurer de la bonne foi de ceux qui veulent la servir et faire en sorte que ceux qui veulent jouer les exploiteurs soient tenus à l'écart.

Le 6 mai 1924 se tient une première assemblée visant à d'une Union régionale. Au cours du même mois (le 31) on tient une seconde réunion et l'on fixe au 27 juin (1924) la fondation de l'Union régionale de Montréal.

Aux 12 caisses fondatrices du Bureau Central d'Inspection et de Surveillance des caisses populaires de Montréal viennent s'ajouter Notre-Dame-du-Rosaire, Sacré-Coeur, Sainte-Catherine d'Hatley, Saints-Cécile, Saint-Charles de Montréal, Sainte-Scholastique, Saint-Sébastien et enfin celles des Syndicats catholiques et de Verdun.

La déclaration officielle de fondation comporte également les noms des caisses populaires de Saint-Étienne de Montréal, Notre-Dame de Hull, Saint-Stanislas de Montréal, Saint-Jovite, Mont-Rolland, Saint-Thérèse, Saint-Alexis, Saint-Philippe de Windsor, Saint-Rémi de Napierville et celle des Syndicats catholiques de Lachine.

UNE MISSION

L'Union régionale de Montréal se donne alors une mission qui ne laisse aucun doute sur ses intentions: consolider et [illegible] les liens qui doivent [illegible] entre les caisses [illegible] affiliées, rendre [illegible] les échanges de chèques entre les caisses et les institutions bancaires.

Les premiers buts sont du ressort de l'Union en tant qu'organisme de propagande et de surveillance, alors que les derniers incombent à un organisme fournisseur de l'Union qui naîtra plus tard, la Caisse centrale.

En 1926, le conseil de l'Union constate qu'en dépit de ses efforts les affiliations sont lentes à venir. On en compte 25: les caisses qui ne sont pas officiellement affiliées sont les suivantes: Bois-Franc, Danville, Hochelaga, Montcerf, Notre-Dame de Stanbridge, Saint-Antoine de Carillon, Saint-Joseph de Montréal, Saint-Marc de Verchères, Saint-Marie-Salomé, Saint-Pierre de Verchères, Saint-Damien de Bedford.

Au cours de l'assemblée générale de 1927, il est résolu que la cotisation des caisses affiliées soit fixée à 3 p. cent des bénéfices nets. La raison principale de cette augmentation: obtenir les fonds nécessaires à payer les trois inspecteurs qui gagnent 5 $ par inspection et 10 $ dans les cas spéciaux réputés longs et difficiles.

En 1927, le travail des surintendants-propagandistes porte fruit: plusieurs nouvelles caisses se joignent à l'Union de Montréal.

En 1928, il est question d'inspection gouvernementale. Cette éventualité ne fait pas l'unanimité. En 1929, les votes sur la question se divisent également et, vu l'absence de plusieurs caisses, le président d'alors, M. Hector Bélin, refuse de voter, préférant plutôt que l'on consulte les trois autres Unions. Celles-ci se rangent du côté des réfractaires à l'inspection gouvernementale et se prononcent contre.

Le 10 janvier 1930, [illegible] Alexandre Taschereau [illegible]

Archives PLUS MONTRÉAL

ECHAFAUDAGE VOLANT

Le déjeuner du 27 juin

Le 27 juin, date anniversaire de la fondation de la Fédération, plus de 700 personnes participaient à un déjeuner présidé par M. Guy Bernier. Ce déjeuner qui avait lieu à l'hôtel Méridien réunissait les employés de la Fédération et ses dirigeants, anciens et actuels, les directeurs et présidents des 19 caisses fondatrices, les représentants des quatre fédérations issues de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec et des représentants de la Confédération. Plus tard dans la journée, les invités assistaient à l'inauguration officielle du symbole Desjardins installé sur la Tour du Sud du Complexe Desjardins.

La soirée de gala du 27 septembre

Près de 3 000 personnes, directeurs et dirigeants des caisses populaires et de la Fédération, assistaient le 27 septembre, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, à un concert de l'Orchestre Symphonique de Montréal, sous la direction de M. Charles Dutoit. Les invités ont également pu entendre les solistes Evelyn Lear, soprano, et Thomas Stewart, baryton.

Les visites des locaux de la Fédération

Dans l'esprit des célébrations du 60e anniversaire de la Fédération, plus de 500 employés provenant de quelque 35 caisses populaires ont visité les locaux de la Fédération au cours des mois d'août, septembre et octobre. Ces caisses populaires répondaient à une invitation spéciale lancée au cours du printemps.

La tournée des secteurs

«La solidarité, c'est également tout ce qui nous rattache verticalement à nos racines, à notre passé, à nos pionniers, à nos fondateurs, à ceux qui nous ont précédés. C'est précisément pour cette raison que j'ai voulu placer cette tournée sous le thème de l'Hommage aux fondateurs.»
Guy Bernier, président et chef de la direction de la Fédération (extrait de l'allocution présentée à l'occasion de la tournée des secteurs).

Dans le cadre des célébrations du 60e anniversaire de la Fédération, le président de la Fédération, M. Guy Bernier, a entrepris le 13 septembre, dans le secteur Rouyn-Noranda/Témiscamingue, une tournée des secteurs, placée cette année sous le signe de l'Hommage aux fondateurs. Cette tournée qui avait comme objectif de réunir le plus grand nombre d'anciens et actuels dirigeants, s'est poursuivie au cours du mois d'octobre.

Le bilan de la tournée? Le président a rencontré à Ville-Marie, Deux-Montagnes, Valleyfield, Longueuil, Mont-Laurier, Hull et Montréal, plus de 3 500 personnes, anciens et actuels dirigeants et directeurs des caisses affiliées. À l'occasion de ces rencontres, on a procédé à la remise de 119 médailles d'argent à des pionniers, de 668 médailles de bronze aux actuels présidents et directeurs des caisses affiliées, de 336 sérigraphies tirées d'une toile du peintre Claude Le Sauteur et de 369 certificats-souvenir et certificats de mérite.

Comme il était impossible de rendre justice à tous dans ces quelques pages, nous avons choisi de présenter quelques photos qui furent tirées au hasard parmi celles prises lors de cette tournée.

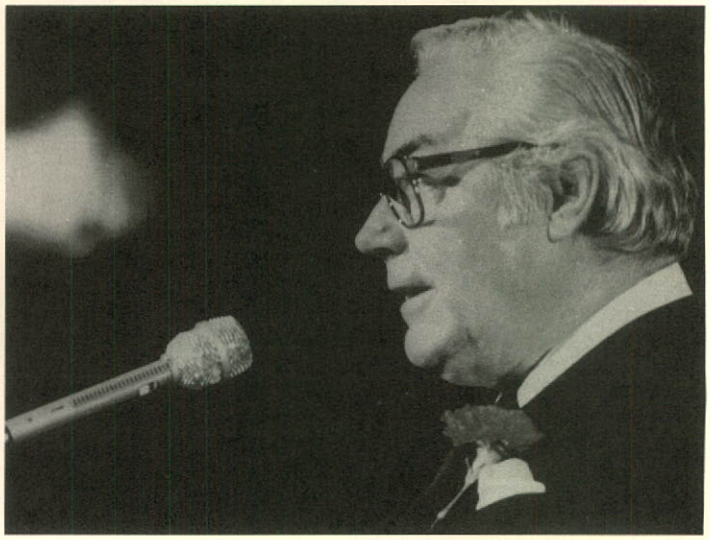

Les concerts gratuits

La Fédération a commandité deux concerts donnés sur la Place du Complexe Desjardins, les 3 et 4 novembre. Inscrits au programme du radiothon annuel de l'Orchestre Symphonique de Montréal, ces concerts gratuits étaient présentés par les médias comme un témoignage de reconnaissance des caisses populaires à la population qui leur fait confiance depuis 60 ans. Dirigés par M. Charles Dutoit, ces concerts ont attiré quelques 10 000 personnes au Complexe Desjardins.

La semaine Desjardins, sur la Place du Complexe Desjardins

À l'occasion de la Semaine Desjardins, du 15 au 19 octobre, c'est sur la Place du Complexe Desjardins, qu'on a célébré le 60e anniversaire de la Fédération. Un module d'exposition, de forme hexagonale, présentait la caisse populaire d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Le vendrdi 19 octobre, l'humour était associé à ces célébrations par la présentation d'un spectacle du monologuiste, Jean-Guy Moreau.

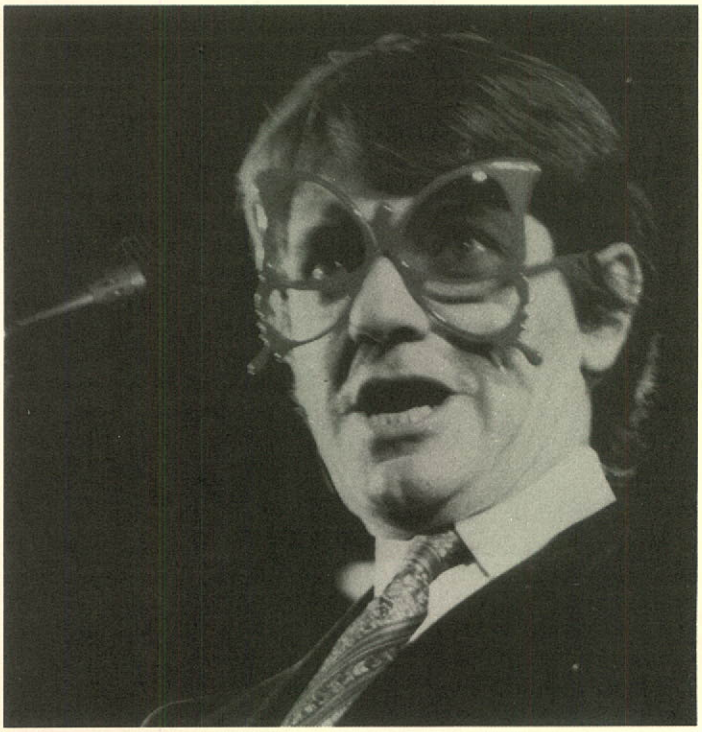

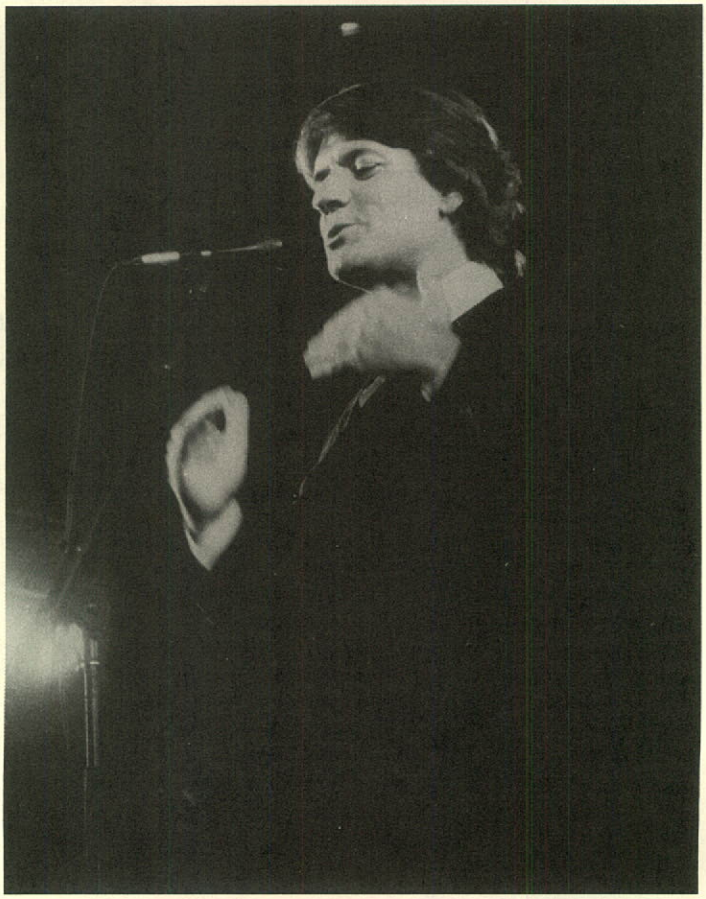

Annexe

Liste des caisses populaires affiliées, au 27 juin 1984.

Secteur des Prairies

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
Cartierville	Guy Plamondon	J. Marc L'Heureux	Novembre 1954
Domaine St-Sulpice	Guy Lussier	Roger Dionne	Décembre 1963
Fleury	Gilles Huard	Victor Lemay	Janvier 1955
Henri-Bourassa	Léonard Deschamps	Gérald Larose	Avril 1959
Lajeunesse	André Delorme	Pierre A. Baril	Mars 1964
Notre-Dame de la Merci	Paul-Yvon Valois	Gérard Pratte	Septembre 1960
Notre-Dame du Bois-Franc	Paul Grou	René Goyer	Novembre 1955
Sault-au-Récollet	Louis Arnaud	Guy Vary	Septembre 1945
St-Alphonse d'Youville	Jean-Paul Brodeur	Guy Geoffrion	Octobre 1927
St-André Apôtre	Claude Fournier	Jean-Guy Rousseau	Octobre 1953
St-Camille de Mtl-Nord	Gérald Desjardins	Maurice Morin	Septembre 1966
St-Charles Garnier	Michel Bougie	Huguette Sauvageau	Mai 1964
Ste-Colette de Mtl-Nord	Jean-Guy Gascon	Pierre Robillard	Septembre 1967
Ste-Gertrude de Mtl-Nord	Jean Farley	Roland Raby	Mars 1953
St-Joseph de Bordeaux	Pierre Dubois	Jean St-Jean	Avril 1940
St-Laurent	Jean-Guy Robitaille	Gabriel Groulx	Mars 1944
St-Nicolas de Montréal	Gérald Simard	André Arel	Juillet 1957
Ste-Odile de Montréal	Jean-Guy Fournelle	Claude Pichette	Février 1958
St-Paul de la Croix	Robert Provost	Jean Blais	Novembre 1942
St-Rémi de Mtl-Nord	Michel Riopel	Jules Goulet	Décembre 1957
St-Simon Apôtre	Mychelle Benoît	Emilien Dufort	Mai 1960
St-Vincent Marie	Marcel Boyer	Réal Labbé	Mars 1959
St-Vital de Mtl-Nord	Claude Lyonnais	Bernard Robillard	Février 1937
Rivière-des-Prairies	Claude Martel	Réjean Perreault	Décembre 1958

Secteur Est de Montréal

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
Sacré-Coeur de Montréal	Lucette Bujold, int.	Albert Nantel	Octobre 1919
Maisonneuve	Jean-Guy Chaput	Jeannette McDuff	Décembre 1943
Ste-Catherine de Montréal	Jacques Dufresne	Charles Joanette	Février 1919
St-Jacques de Montréal	Marcel Beauchemin	Raymond Thibaudeau	Janvier 1919
St-Stanislas de Montréal	Bernard Poliquin	Louis Venne	Mai 1912
Hochelaga	Albert Boissonneault	Jacques Gougeon	Décembre 1912
Nativité d'Hochelaga	Marcel Valiquette	Claude Provost	Mars 1943
St-Jean Baptiste Lasalle	Jean-Pierre Désy	Yvon Groulx	Septembre 1938
St-Louis de France	Guy Nadeau	Charles E. Poirier	Juin 1940
Notre-Dame des Victoires	Yvon Roberge	Julien Roy	Avril 1941
L'Assomption	Roger Turgeon	Claude Raynaud	Juin 1941
St-Bernard de Montréal	Roland Savard	Jacques Théroux	Mai 1942
Ste-Claire de Montréal	Gérard Marotte	Pierre Turmel	Septembre 1943
Pointe-aux-Trembles	Claude Jalbert	Pierre Desrochers	Mars 1944
St-François d'Assise	Pierre Bluteau	Albert Lacharité	Mai 1944
St-Eusèbe	Guy Martel	Armand J. Beaucage	Juin 1944
Viauville	Jacques Hétu	André Beaudoin	Octobre 1944
St-Herménégilde	Jean-Paul Joly	Fernand Pion	Décembre 1944
Charlemagne	Gaston L'Heureux	Claude Gagné	Décembre 1945
Ste-Jeanne d'Arc	Jean-Marie Morissette	Georges Chaput	Janvier 1951
St-Louis de Gonzague	Paul-André Gauthier	Robert Tremblay	Mai 1951
St-Victor de Montréal	Armand Tanguay	Réjean Larose	Mai 1952
Montréal-Est	Pierre Lalande	Charles Langelier	Novembre 1956
Ste-Brigide	André Perreault	Marius Pelchat	Mars 1957
St-Donat de Montréal	Marcel Cotnoir	Fernand Lessard	Septembre 1958
Notre-Dame de l'Assomption	Robert Fontaine	Pierre J. Côté	Novembre 1958
St-Émile de Montréal	Robert Saia, int.	Jules Léger	Novembre 1958
Marie-Reine des Coeurs	Paul Jetté	Jean-Paul Descôteaux	Mars 1959
St-Vincent de Paul de Montréal	André Perreault	Maurice Charbonneau	Septembre 1959
Ste-Louise de Marillac	Gaston Guillemette	Jean-Marie Lamoureux	Septembre 1959

Secteur Est de Montréal

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
St-Conrad d'Anjou	Yvan Mathieu	Aurèle Beauchamps	Novembre 1959
D'Anjou	Claude Veilleux	Jean Raymond	Novembre 1960
Le Gardeur	Marcel Bourdon	Gérard Dubost	Juin 1961
Le Pointelier	Gabriel Nobert, int.	Jean-Pierre Laviolette	Décembre 1963
St-Justin de Montréal	Yvon Tousignant	Marcel Gerbeau	Février 1964
Meilleur	Normand Jetté	Marcel Giroux	Août 1962
Deux-Rivières	Guillaume Demange	John Johanson	Octobre 1968
La Maison de Radio-Canada	Ronald Gill	Michel St-Denis	Septembre 1970
St-Robert de Montréal	André Favron, int.		Septembre 1978
St-Paul L'Ermite	Claude Renaud	Robert Picard	Septembre 1958
L'Immaculée-Conception	Jean-Marie Tremblay	Marie-Rose Tanguay	Novembre 1909
Repentigny	Jacques Dionne, int.	Gaétan Parent	Avril 1953
St-Albert Le Grand	Roland Taschereau	Louis-Philippe Hétu	Mars 1954
Industrielle de Trois-Rivières	Claude Bélisle	Jean-Jacques Girard	1965

Secteur Centre de Montréal

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
Employés municipaux	Maurice Gendron	Jean Chartrand	Mai 1946
Jean-Talon	Gilbert Demers	Georges E. Leblanc	Mars 1943
Mistral	Camille Montpetit	Claude Laurier	Juin 1956
Notre-Dame du Foyer	Pierre Valois	Émilien Dumaresq	Novembre 1945
N.D. du très St-Sacrement	Gilles Masson	Robert L. Goulet	1940
Papineau	Denis Leclerc	Robert Guerriero	Février 1954
Place Desjardins	Henri L'Africain	Raymond Reid	Juin 1966
St-Ambroise	Pierre Favreau	Jean-Paul Legault	Juin 1941
Ste-Angèle de Mérici	Gérald Richard	André Lanciault	Octobre 1962
St-Arsène de Montréal	Henri Cromp	Roch Desjardins	Décembre 1937
Ste-Bernadette de Montréal	Jean-Guy Deshaies	André Larue	Avril 1945
St-Bernardin	Gérard Grégoire	Jean D'Argensio	Mai 1944
St-Bonaventure de Montréal	Jacques Lavigne	Yvon Lecavalier	Octobre 1960
Ste-Cécile	Jacques Hétu	Claude Perras	Avril 1918
St-Damase	Carmelo C. Piazza	Paul Marois	Septembre 1958
St-Denis de Montréal	Yvon Raymond	Jean Lefebvre	Octobre 1953
St-Édouard de Montréal	Jacques Marin	Jean-Guy Gagné	Mars 1943
St-Enfant Jésus de Montréal	Edwin Nadeau	Paul-Émile Blain	Avril 1917
St-Esprit de Rosemont	Yvano Larocque	Gérard Pellerin	Mars 1948
St-Étienne de Montréal	Bertrand Fortin	Carmen Bélair	Février 1957
St-Eugène de Rosemont	Roger Michaud	Léopold Duquette	Novembre 1956
St-François Solano	Bernard Robillard	Michel Bélisle	Mars 1936
St-Gilbert	Ralph Dizazzo	Jean Dizazzo	Janvier 1964
St-Jean Berchmans	Jean Bérard	Maurice Dion	Juin 1915
St-Jean de la Croix	Marc Lahaie	Alfred Reynolds	Avril 1933
St-Jean Vianney de Montréal	Claude Tremblay	Hubert Giard	Mai 1946
St-Léonard	Réal Chamberland	Pierre Dupont	Septembre 1957
St-Marc de Rosemont	Yves Malo	Marcel Brouillé	Mars 1941
St-Mathieu	Roland Thibodeau	Paul Dumas	Mars 1954
St-Philippe de Montréal	Gabriel Lévesque	Claude Martel	Mai 1955
St-Pierre Claver	André Laurin	Robert Lachapelle	Novembre 1938
St-René Goupil	Pierre Thifault	Robert Brouillard	Janvier 1964
St-Thomas Apôtre	Antonio Sauvé	Charles E. Lebrun	Décembre 1954
St-Vincent Ferrier	Jean St-Pierre	Charles Gauvreau	Septembre 1944
Syndicats nationaux	Pierre Marin	Gilles Beaulieu	Août 1923
Ukrainienne de Montréal	Yaroslaw Czolij	Jaroslaw Pryszlak	Décembre 1952
Université du Québec à Montréal		Jacques Chabot	Novembre 1965
Villeray	Gilles Viens	Marcel Lerhé	Juin 1954

Secteur Émile-Girardin

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
St-Charles de Montréal	Denis Latulippe	Normand Héroux	Novembre 1919
Ste-Clotilde de Montréal	Jean Larouche	Robert Desjardins	Mars 1919
St-Irénée de Montréal	Jean Caron	Germain Prégent	Septembre 1920
Verdun	Richard Leduc	Gérard Guay	Avril 1923
St-Henri de Montréal	Robert Gagnon	Laurent Lecours	Mars 1943
Ville-Émard	Claude Bonin	Gaston Michaud	Avril 1938
St-Raymond de Montréal	Robert Pilon	Riccardo Troini	Mai 1939
Outremont	André Robert	Lise Goyette	Avril 1944
Notre-Dame de Grâce de Montréal	Jean-Marc Handfield	Henri Parizeau	Novembre 1944
St-Zotique de Montréal	Guy Leroux	Marcel Nantel	Novembre 1944
Côte St-Paul	Gaston Blanchette	Roger Leduc	Février 1945
N.-D. du S.-C. de Ville LaSalle	René Larouche	Claude De L. Millette	Mai 1945
Notre-Dame de Lourdes de Verdun	Clovis Monarque	Raymond Lalonde	Novembre 1945
St-Jean de Matha de Montréal	Claude Villemaire	Gaston Laperrière	Juin 1947
Côte-des-Neiges	André Huberdeault	Edmond Synnott	Février 1948
Lachine	Jean Couturier	Jules Carignan	Avril 1948
Ville St-Pierre	André A. Gladu	Gérard Chabot	Décembre 1948
St-Nazaire	Claude Laliberté	Roger Dumont	Février 1949
Lac St-Louis	Claude Alexander	Robert Lecavalier	Novembre 1949
Provost de Lachine	Raymond Tremblay	Jacques Tessier	Octobre 1950
Notre-Dame de la Paix	Armand Cadotte	Raymond Quesnel	Février 1951
Notre-Dame de la Garde de Verdun	Georges T. Cuerrier	Rolland Brunet	Février 1943
LaSalle Centre	Armand Carrière	Jean-Luc Pinsonneault	Septembre 1954
Des Sources	Yves Chartier	Claude Dessureault	Novembre 1954
Dorval	Gilles Aubé	Pierre Provencher	Novembre 1955
Ste-Geneviève de Pierrefonds	Jocelyn Proteau	Marcel Morin	Janvier 1958
Ste-Catherine Labouré	André Lacoursière	Charles Cadieux	Octobre 1960

Secteur St-Jean

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
Boucherville	Claude Provost	Gabriel Beaudoin	Février 1951
Candiac	Rénal Tremblay	Paul Béliveau	Janvier 1977
Carrefour Therrien	Jacques Bérubé	Bertrand Néron	Janvier 1963
Chambly	Jocelyn Bertrand	Marcel Monty	Mars 1943
Contrecoeur	Robert Berthiaume	Jean Croteau	Février 1948
De Brossard	Roger Comeau	Robert Gervais	Septembre 1961
Delson	Reynald Grondin	Laurent Juneau	Juin 1964
De Lyon	Jacques Charbonneau	Aurélien Blais	Décembre 1978
Katéri	Alain Cloutier	Jean Besse	Mai 1960
Lacolle et St-Bernard	Isidore Bergeron	Robert Patenaude	Septembre 1959
Laflèche	Jean Larose	Alain Dubois	Novembre 1948
Laprairie	Denis Lavallée	Sylvio Perras	Décembre 1950
Longueuil	Pierre Lamarre	Pierre Tardif	Février 1944
Montréal Sud	Robert Turgeon	Jacques Bouchard	Avril 1946
Napierville	Claude Bisaillon	Claude Landry	Mars 1956
Notre-Dame Auxiliatrice	Maurice Ouellet	Laurent Véronneau	Mars 1944
Notre-Dame de Fatima	Gilles Trudeau	Henri-Paul Chayer	Mai 1959
Notre-Dame de Grâce	Marcel Deslauriers	Auguste Lacoste	Mars 1961
Notre-Dame de la Garde	Normand Lambert	Maurice Gagnon	Mars 1957
St-Amable	Jules Guilbault	André Gemme	Juillet 1934
St-Basile le Grand	Jean Migneault	Gilles Drapeau	Décembre 1936
St-Blaise	Gaétan Barrière	Bernard Mongeau	Avril 1938
St-Bruno	Jean-Claude Lefebvre	Paul Tétreault	Novembre 1936
St-Charles Borromée	Daniel Beauregard	Roger Gosselin	Mai 1949
St-Constant	Claude Jutras	Jocelyn Nadeau	Mars 1958
St-Edmond	Jean-Paul Blanchard	Pierre L'Écuyer	Février 1953
St-Eugène	François Cayer	Raymond Raymond	Février 1977

Secteur St-Jean

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
St-Isidore	Réal Poupart	Pascal Pillarella	Août 1937
St-Hubert	Bernard Racicot	Alexandre Lapierre	Mars 1938
St-Jacques le Mineur	Rachel Gendron	Pierre Labelle	Juillet 1978
St-Jean	Robert Thibodeau	Jacques McNulty	Février 1948
St-Jean-Vianney	Pierre Bourdeau	Claude Daigle	Avril 1955
St-Josaphat	Gilles Lacasse	Estelle Mouton	Mars 1955
Ste-Julie	Paul Côté	Roland Charlebois	Mai 1937
St-Lambert	Michel Poitras	Claude Mayette	Novembre 1958
St-Luc	Florent Paquet	Raymond Vachon	Février 1962
St-Maxime de V. Lemoyne	Daniel Robitaille	Denise B. Lacoste	Juin 1944
St-Michel de Napierville	Richard Lacharité	Honoré Daigneault	Avril 1959
St-Pierre Apôtre	Marius Simard	Yvan Guérin	Mars 1955
St-Rémi	Benoit Mailhot	Maurice Monière	Août 1912
St-Sébastien	Michel Legendre	André Perron	Janvier 1967
Sherrington	Jean Dalcourt	John Van Winden	Septembre 1966
Varennes	Jean-Marc Pitre	Louis-Philippe Dalpé	Novembre 1944
Verchères	Thérèse Larose	Bernard Bussières	Avril 1952
D'économie Aéro *credit union*	Denis Charette	Michel Pronovost	
Desjardins financement de Longueuil	Maurice Côté	Gérard Mercier	Août 1968

Secteur Valleyfield

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
Du Sacré-Coeur de Valleyfield	Roland Mercier	Paul-Émile Daigneault	Novembre 1929
Ste-Madeleine de Rigaud	Yvon Faubert	Jean-Louis Boileau N.P.	Septembre 1934
Ste-Clothilde de Châteauguay	Rosario Tremblay	Thomas Tremblay	Avril 1936
Ste-Cécile de Salaberry	Daniel Daoust	Gaston Bélanger	Novembre 1936
De Beauharnois	Rolland Brazeau	Luc Montpetit	Décembre 1936
De St-Urbain 1er	André Colpron	Jean-Guy Brais	Juillet 1937
De Notre-Dame de Bellerive	Gilles Clément	Robert Lupien	Novembre 1937
De Mercier	Jean-Pierre Bergevin	Yves Beaulieu	Février 1938
De Ste-Martine	Gilles Lemelin	Guy Brault	Février 1938
De St-Louis-de-Gonzague	Roch Montcalm	Henri Maheu	Avril 1938
De St-Antoine-Abbé	Jean-Pierre Veillet	Denis Vinet	Juin 1942
De Châteauguay	Michel Farrell	Claude Boucher	Mai 1943
De St-Timothée	Paul H. Lapierre	Gaston Leduc	Juillet 1943
Desjardins de St-Étienne	Marcel Marleau	Gaétan Ménard	Mai 1944
Desjardins de St-Polycarpe	Gilbert Beaulieu	Rolland Chantelois	Avril 1945
Desjardins de St-Stanislas de Kostka	Pierre Demers	Léo St-Onge	Décembre 1945
De Vaudreuil	Gilles Bernatchez	Jean-Jacques Sauvage	Décembre 1946
De Ste-Barbe	Luc Messier	Serge Tessier	Septembre 1947
De Howick	Jean Billette	Émile Mallette	Octobre 1947
De Dorion	Michel Cain	Jean Blais	Avril 1949
De St-Esprit de Valleyfield		Julien Fortier	Mai 1950
De L'Ile Perrot	Fernand Saey	Denis Richard	Janvier 1951
De St-Eugène de Valleyfield	Pierre Durocher	Raymond Blouin	Mai 1951
Lac St-François	Vital St-Pierre	Maurice Léger	Octobre 1951
De Christ-Roi de Châteauguay	François Legros	Robert Longtin	Avril 1953
De Pincourt	Claude Brabant	Jean-Guy Sauvé N.P.	Août 1954
De Les Cèdres	Normand Trudel	Irène Pilon	Juin 1956
De Ormstown	Serge Brais	Reynald Fortier	Janvier 1957
De St-Chrysostome	Jeanne-D'Arc Marcil	Gaston Dallaire	Décembre 1957
Desjardins de Huntingdon	Michel Beaudin	Claude Ménard	Février 1961
De Coteau-du-Lac	Guy Faucher	Richard St-Germain	Avril 1962
De Notre-Dame de Protection	Lucette L. Létourneau	Georges Frenette	Mai 1962
Charles Lemoyne	Roger A. Gougeon	Gérard Lavoie	Octobre 1964
De St-Clet	Gérald Vaillancourt	Gilles Farand	Novembre 1964
De Dalhousie-Station	Raymonde Prieur	Alcide Juillet	Mai 1965
De Hemmingford	Maurice Desrosiers	Pierre Philion	Août 1979

Secteur des Monts

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
Ayers		Gilles Giroux	Novembre 1947
De Blainville	André Massie	Léona Talbot	Octobre 1978
De Boisbriand	Réjean Lafrenière	Michel Turgeon	Août 1968
De Bois des Filion	Réal Dallaire	Maurice Tellier	Novembre 1956
De Brownsburg	Maurice Pariseau	Ronald Guay	Janvier 1952
Du Grand-Moulin	Maurice Houle	André Hétu	Avril 1947
De Lachute	Marcel Gosselin	Jean Lalonde	Novembre 1947
Du Lac Masson	Jean-Paul Chartrand	Pierre-Paul Lecault	Juin 1961
Les Hauteurs	Jean-Paul Amyot	Mireille Vezeau	Octobre 1968
Mirabel	Jocelyn Ladouceur	Gilles Maisonneuve	Décembre 1943
De Mont-Rolland	Jean-Charles Lauzon	Salah Meddeb	Février 1919
D'Oka	Yvon Leroux	Claude Vézina	Octobre 1942
Ste-Adèle	Michel Charbonneau	Gilles Boivin	Mars 1953
St-André d'Argenteuil	Yves Ladouceur	Jean-Paul Carrier	Novembre 1946
Desjardins, Ste-Anne Des Plaines	Réal Blouin	Antonio Gagnon	Novembre 1935
St-Antoine des Laurentides	Alayn Lepage	Jean-Claude Faucher	Mars 1963
St-Benoit	Yvon Gadoury	Gaston Perrier	Décembre 1938
St-Eustache	Yvon Paquette	Me Richard Lacharité	Juin 1942
De St-Janvier	Sylvio St-Amant	Edgar Ouimet	Octobre 1946
St-Jérôme	Jean-Pierre Tremblay	Jacques Ouimet	Février 1935
Ste-Marcelle	Jacques Regimbald	Réal Delorme	Mai 1965
Ste-Paule	Serge Plouffe	Gilles Perth	Octobre 1955
St-Placide	Mario Leporé	Romuald Dubreuil	Octobre 1963
St-Sauveur des Monts	Claude Wilsey	Danielle Frenette	Février 1958
Ste-Scholastique	Réal Thibodeau	Bernard Carrière	Octobre 1921
Ste-Thérèse de Blainville	Paul-Yvon Lesage	André Hotte	Juin 1922
De Terrebonne	André Shatskoff	Jacques Corbeil	Avril 1950
Val-David	André Rozon	Roger Laverdure	Avril 1945

Secteur O Bois

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
Bois-Franc	Suzanne Courchesne	Louis-Arthur Branchaud	Septembre 1912
Ferme-Neuve	Jacques Trudel	Roger Gauthier	Juillet 1942
Gracefield	Pierre Céré	Me Cléo Vaillancourt	Juin 1943
Huberdeau	Michel Lévesque	Lionel Provost	Novembre 1944
Kiamika	Louise Grenier	Lise Charron	Décembre 1943
Labelle	Laurent Côté	Serge Lyras	Mars 1960
Lac-des-Écorces	Kenneth Earl	Gérald Guindon	Février 1947
La Conception	Jean-Pierre Moffette	Charles-Auguste Labelle	Décembre 1957
L'Annonciation	Réal Robidoux	Bernard Tremblay	Décembre 1950
L'Ascension	Denis Dugal	Fernand Perrier	Juin 1944
Maniwaki	Guy Ménard	Carmen Vaillancourt	Juillet 1949
Messines	Paul Beaudoin	Ronald Clément	Août 1943
Mont-Laurier	Armand Léveillée	Raymond Houle	Juillet 1939
Nominingue	Jean-Jacques Rodier	Jean-Paul Desjardins	Juillet 1939
Notre-Dame du Laus	Jean-Marie Thauvette	John Charbonneau	Novembre 1946
La Présentation de Brébeuf	Jean-Jacques Coupal	François Piché	Avril 1948
St-Donat	Huguette Bertrand	Normand Campbell	Mai 1949
Ste-Agathe des Monts	Richard Parisien	Yves R. Léonard	Novembre 1943
Ste-Anne du Lac	Laurent Laurin	Wellie Chalifoux	Décembre 1944
Ste-Véronique	Marjolaine Francoeur	Adolphe Radermaker	Avril 1948
St-Faustin	Michel Millette	Léo Boivin	Avril 1945
St-Jovite	Pierre A. Brisebois	Claude Lacasse	Mai 1939
Val Barrette	Micheline Durocher	Réal Millette	Juin 1949

Secteur de l'Outaouais

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
Buckingham	Jean-Charles Robitaille	Erard Séguin	Mars 1961
Chapeau	Albert R. Collin	Jean Vaillancourt	Octobre 1943
Chénéville	Jacques Riopel	Paul Lalonde	Mai 1946
D'Aylmer	Georges Castagne	Claude Lacasse	Mars 1980
De l'Île	Rémi Brunet	Yvon Sabourin	Juillet 1964
Fort-Coulonge	Maurice L'Écuyer	Roland Vallières	Juillet 1944
Gatineau	Roland Bernard	Roger Létang	Décembre 1939
Hull	Gabriel Martin	Lynus Godin	Juillet 1916
Luskville	Yvon Fleurant	Marie Charlebois	Juillet 1937
Masson	Gilles Lanthier	Pierre Hayes	Avril 1961
Montebello	Marc-André Lavoie	Denis Boucher	Octobre 1962
Notre-Dame de la Salette	Bernard Bastien	Claude Beaupré	Mai 1943
Papineauville	Jean A. Fournier	Yves Hurtubise	Mars 1962
Plaisance	Serge Legault	Jean-Guy Dansereau	Juin 1954
Pointe-Gatineau	Guy Monast	Bernard Larose	Novembre 1946
Ripon	André Rail	Rhéo Provost	Mai 1964
St-André Avellin	Gilles Mireault	Rénald Sabourin	Octobre 1964
Ste-Cécile de Masham	Jean-Charles Gauvreau	François Granger	Avril 1939
St-Jean Bosco	Jean-Noël Légaré	Fernand Pilon	Octobre 1954
St-Joseph de Hull	Gilles Bouliane	Paul Cléroux	Juin 1938
St-Raymond de Hull	Denis Leguerrier	André Caron	Octobre 1960
St-René Goupil	André Beaudoin	Léo Chabot	Novembre 1959
Ste-Rose de Lima	François Grégoire	Jacques Lacasse	Février 1950
Sacré-Coeur de Hull	Serge Vallières	Jean-Claude Légaré	Septembre 1949
Thurso	Claude G. St-Denis	Claude Lalonde	Juin 1938
Val-des-Monts	François Rollin	Gérard Loyer	Décembre 1945

Secteur Rouyn-Noranda/Témiscamingue

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
Angliers	Rosylda Falardeau	Donat Jolivet	Mai 1966
Béarn	Gaston Chouinard	Jean-Luc Gaudet	Décembre 1936
Belleterre	Gabrielle Girard	Jean-Marie Bernèche	Avril 1966
Fabre	Marcelin Grenier	Jean-Yves Pellerin	Août 1939
Fugèreville	Pierre Lefebvre	Paul-Eugène Lacasse	Juillet 1937
Guérin	Lise Manseau	Roméo Aumond	Juillet 1937
Guigues	Roger Lance	Napoléon Marseille	Mars 1936
Latulipe	Pierre Landry	Paul Gilbert	Novembre 1938
Laverlochère	Félix Neveu	Normand Bergeron	Juillet 1937
Lorrainville	Yvan Gagnon	Andrée Gaudet	Décembre 1936
Nédelec	Ronald Bastien	Charles Béliveau	Décembre 1936
Notre-Dame du Nord	Fidèle Baril	Placide Brisson	Mars 1936
Rémigny	Madeleine Bruneau	Louis Manseau	Novembre 1946
Rollet	Marc Lefebvre	Léopold Roch	Septembre 1944
Rouyn-Noranda	Roland Lapointe	Lorrain Barrette	Décembre 1942
St-Eugène de Guigues	Jacqueline Fournier	Luc Boucher	Juillet 1937
Témiscaming	Claudette Bérubé	Guy Miron	Janvier 1976
Ville-Marie	Hector Ringuette	Nicole Gaudet	Décembre 1936

Secteur Laval

Nom de la caisse populaire	Nom du directeur	Nom du président	Date de fondation
D'Auteuil	Roland Mailly	Paul Brouillé	Mai 1962
De la Concorde	Gilles Sénécal	Jacques Major	Avril 1961
Duvernay	André Goyette	Jean-Pierre Bessette	Mai 1958
Fabreville	André Mailly	J. Roland Girard	Octobre 1965
Financement de Laval	Bernard D'Amour	Gilles Brouillard	Août 1969
La Canadienne	André Caron	Raymond Brochu	Décembre 1955
Laval Centre	Denis Loiselle, int.	Robert Pilon	Juin 1967
Laval-des-Rapides	Claude Deslauriers	Marcel Chapleau	Septembre 1944
Laval-Ouest	Michel Lachance	Guy Lapierre	Février 1959
Pontmain	Fernand Berlinguette	Alain Contant	Septembre 1960
St-Christophe	Fernand Legris	Pierre Blain	Novembre 1944
St-Claude	Pascal Cobello	Claude St-Pierre	Août 1962
Ste-Dorothée	Serge Trudel	Antonio Vielfaure	Septembre 1960
St-Édouard de Fabreville	Claude Chapdelaine	Maurice Lahaye	Septembre 1957
St-François de Laval	Irénée Vaillancourt	Yvon Forget	Février 1960
St-Léopold	Michel Leclerc	Robert Plante	Août 1965
St-Louis de Montfort	Pierre André Bégin	Marcel Hurtubise	Février 1957
St-Martin de Laval	André Lalonde	Raymond Goyer	Janvier 1945
St-Maurice de Duvernay	Michel Cousineau	René Desjardins	Septembre 1960
St-Maxime de Chomedey	Serge Lamarche	Patrick Dubé	Avril 1947
St-Noël Chabanel	Gilles Rivard	Maurice Quesnel	Septembre 1960
St-Norbert de Chomedey	Jean Lemay	Raymond Clément	Octobre 1963
St-Pie X de Laval	André Lambert	Georges Poirier	Mars 1959
Ste-Rose de Laval	Jacques Bergeron	Fernand Murphy	Novembre 1952
St-Sylvain de Laval	Gilles Tremblay	Claude Garand	Novembre 1965
St-Vincent de Paul	Jean-Guy Bérubé	René Turcotte	Novembre 1949
Vimont	Réjean Lamarche	Alfred Dansereau	Avril 1939

Cette brochure a été préparée sous la responsabilité de M. Léo Bérubé, analyste-conseil au Secrétariat général de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, assisté d'un comité formé de:
M. Gérard Chabot, secrétaire du Conseil d'administration de la Fédération
M. Léo Beaudoin, secrétaire général adjoint communications
M. Richard Robinson, directeur, communications-liaison
Mme Hélène Fournier, directrice adjointe, communications
M. Pierre Bernier, agent de communication

Rédaction:
Chapitre I : M. Léo Bérubé
Chapitre II : Mmes Hélène Fournier et Geneviève Morin
Chapitre III: M. Pierre Bernier

Coordination de la production:
M. Pierre Bernier

Conception et réalisation graphique:
Graphème
Communication-Design

Fédération des caisses populaires Desjardins
de Montréal et de l'Ouest-du-Québec